



**HAL**  
open science

## Positionnement de la recherche sur le tourisme de nature

Sylvain Dournel

► **To cite this version:**

| Sylvain Dournel. Positionnement de la recherche sur le tourisme de nature. 2017. hal-01711932v1

**HAL Id: hal-01711932**

**<https://hal.science/hal-01711932v1>**

Preprint submitted on 19 Feb 2018 (v1), last revised 13 Mar 2018 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Positionnement de la recherche sur le tourisme de nature**

***Sylvain Dournel, 2017***

## **Le tourisme de nature participe à une nouvelle forme de tourisme en pleine ascension mais difficile à caractériser**

Le tourisme participe au rayonnement de la région Centre-Val de Loire sur les plans national et international. Le Val de Loire, inscrit le 30 novembre 2000 au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, au titre des paysages vivants culturels et évolutifs, parcouru par la *Loire à vélo*, constitue la colonne vertébrale de la région en matière d'offre touristique. Le secteur représente 28 600 emplois salariés et 3 milliards d'euros de retombées économiques annuelles pour la région, ce qui la place au 11<sup>e</sup> rang à l'échelle nationale (Comité régional de tourisme Centre-Val de Loire, 2011). La collectivité considère aussi le tourisme comme un vecteur de cohésion sociale, d'identité locale et de projet territorial.

Dans ce cadre, le Conseil régional s'est engagée dans la définition d'une stratégie régionale de développement touristique entre 2006 et 2010 (région Centre, 2006), articulée autour des quatre objectifs suivants :

- capitaliser sur une politique de grands territoires touristiques pertinents et faire de la *Loire à Vélo* le projet structurant du tourisme pour tous les territoires ;
- œuvrer résolument à une montée en qualité de la destination ;
- accompagner prioritairement les projets de qualité s'inscrivant dans une filière régionale ;
- construire un nouveau contrat avec les acteurs privés et publics du tourisme régional.

En prolongement de cette politique qui a contribué à l'essor touristique du Centre-Val de Loire, la collectivité a adopté le 21 octobre 2011 une « Stratégie régionale de tourisme durable » (région Centre-Val de Loire, 2011), engagée sur quatre ans autour des six volets :

- faire de la Région Centre une destination de tourisme durable ;

- affirmer un positionnement « Nature et Culture » ;
- viser l'excellence pour le Val de Loire (vitrine internationale et locomotive du tourisme régional) et l'affirmer comme une destination française majeure ;
- soutenir la montée en qualité des autres destinations touristiques régionales ;
- devenir la 1<sup>ère</sup> région française de tourisme à vélo ;
- accroître les retombées économiques du tourisme sur le territoire.

L'intérêt de cette démarche est de tirer parti des ressources territoriales et du potentiel économique du tourisme tout en cherchant à contenir les impacts de cette activité sur les plans écologique, social et environnemental. La notion de tourisme durable retenue par le Conseil régional témoigne d'une évolution de représentation du tourisme, cherchant à le faire gagner en transversalité et en qualité. Le patrimoine culturel, marqué par la forte concentration de châteaux des époques médiévale, Renaissance et classique qui surplombent la vallée de la Loire et celles de ses affluents, constitue le premier facteur d'appréciation de la région qu'il s'agit de valoriser. La région, soucieuse de diversifier les clientèles et les offres de tourisme, mise conjointement sur les atouts du vin et de la gastronomie ainsi que sur celui de l'environnement. Sur ce dernier point, la collectivité a commandé la réalisation de deux études successives sur le tourisme de nature :

- « Le tourisme de nature » : étude de l'Agence Française de l'ingénierie touristique (Région Centre, 2003) ;
- « Réalisation d'un plan marketing de tourisme de nature pour la Région Centre » : étude MaHoc – Conseil en Ingénierie touristique (Région Centre, 2013).

L'enjeu est d'impulser en région Centre « *toutes formes de tourisme dans lesquelles la principale motivation du touriste est l'observation et la jouissance de la nature* » (Organisation mondiale du tourisme - OMT, citée par la région Centre, 2013 : p. 6). Les deux études, respectivement livrées en 2003 puis en 2013, confortent ce changement de paradigme dans la manière de penser et de pratiquer le tourisme.

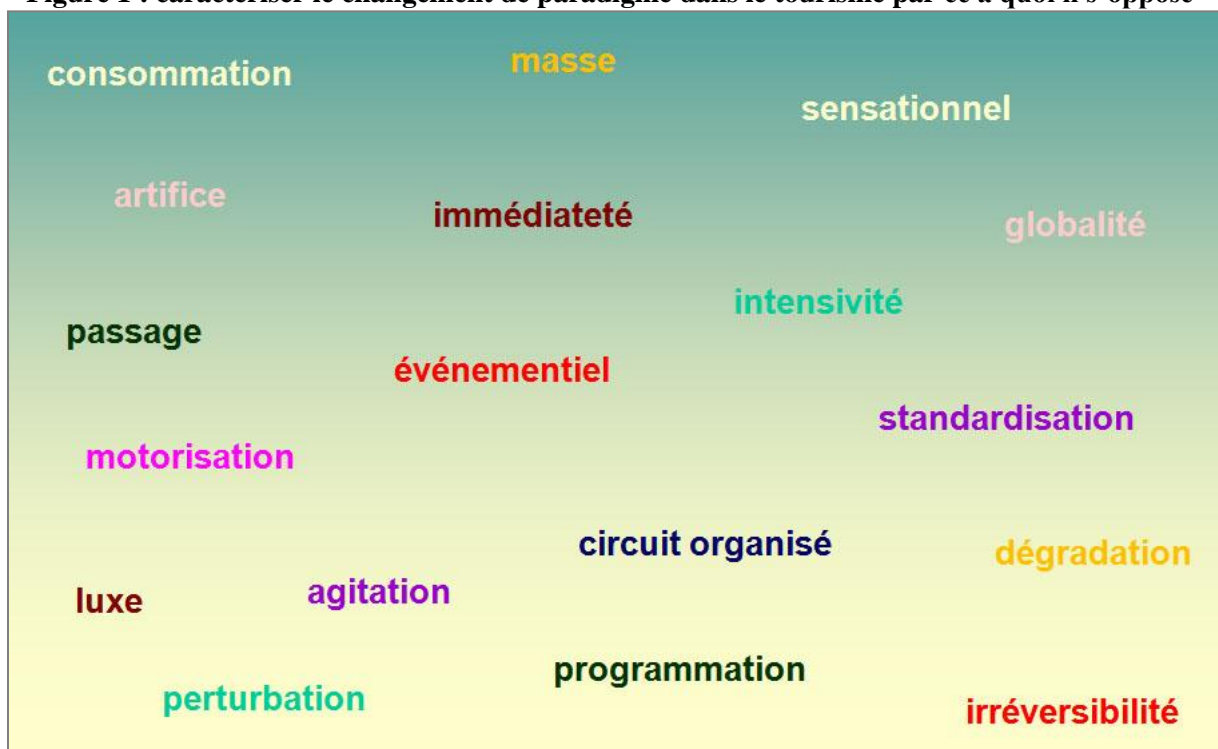
Avant de s'attacher aux stratégies politiques développées par la région Centre-Val de Loire et à leurs déclinaisons locales mises en œuvre par les collectivités territoriales et leurs partenaires, il s'agit de s'attarder préalablement sur le changement de paradigme touristique que décrivent notamment le tourisme de nature et le tourisme durable. Par ailleurs, ces deux notions en vogue renvoient-elles précisément aux mêmes modes de tourisme ? Qu'en est-il des notions de tourisme vert et d'écotourisme, également proches sur les plans sémantiques et conceptuels ? Plus largement, on note un florilège de concepts associés au tourisme de nature

et au tourisme durable qui traduit, à différents degrés, ce changement de paradigme dans la manière de penser et de pratiquer le tourisme :

- tourisme vert ;
- tourisme responsable ;
- écotourisme ;
- tourisme naturaliste ;
- tourisme durable ;
- tourisme participatif ;
- tourisme rural ;
- tourisme alternatif ;
- tourisme d'aventure ;
- tourisme environnemental.

De ces nombreux qualificatifs se dégagent plusieurs idées communes qui permettent de caractériser ce changement de paradigme touristique. Il est également possible de l'identifier par ce qu'il n'est pas, comme l'illustre la figure 1.

**Figure 1 : caractériser le changement de paradigme dans le tourisme par ce à quoi il s'oppose**



Source : S. Dournel, 2017

En prolongement, quels sont les problématiques et les enjeux inhérents au tourisme de nature, au tourisme vert, à l'écotourisme et au tourisme durable ? Pour apprécier le changement de paradigme que connaît actuellement le tourisme en région Centre-Val de Loire, il est déterminant, en premier lieu, d'interroger de manière globale le sens et la portée de ces quatre

notions. Pour ce faire, référons-nous aux travaux institutionnels et scientifiques qui s'attachent au tourisme de nature, au tourisme vert, à l'écotourisme et au tourisme durable pour mieux cerner, en second lieu, ce à quoi renvoient précisément et concrètement le tourisme de nature et le tourisme durable portés par le Conseil régional.

Le tourisme de nature et le tourisme durable désignent deux modes de tourisme qui, à l'image d'expressions voisines, se sont développés en opposition à d'autres modes de tourisme dont les conséquences ont pu être mesurées dans le temps et dans l'espace. Quels sont ces modes de tourisme initiaux ? Quel contexte est à l'initiative du changement de paradigme actuel ? Comment s'est-il constitué ? Quel en a été son rythme et ses dynamiques ? Quelles sont les nuances qui y sont observées et que semblent refléter les seules notions de tourisme de nature, de tourisme vert, d'écotourisme et de tourisme durable ? Quel sens donne-t-on à chacune d'elles ? Quel est l'apport de la recherche sur ce florilège de notions proches et connexes ? Quelles sont les plus porteuses ? Comment le tourisme de nature et le tourisme durable se situent-ils parmi cet ensemble fondamental ? Dans cette perspective, il s'agit de passer en revue les cadres institutionnel et juridique responsables de l'introduction et de la généralisation de ces nouvelles formes de tourisme, avant de dresser l'état associé, éclairant les enjeux scientifiques, les objectifs et les préconisations qui y sont liés.

## **1<sup>ère</sup> partie : penser et de pratiquer le tourisme autrement**

Tout comme le tourisme vert et l'écotourisme, le tourisme de nature et le tourisme durable décrivent une nouvelle forme de tourisme qui est par essence contextuelle. Cette conception et cette pratique du tourisme sont non seulement alternatives au tourisme de masse, décrié pour ses dysfonctionnements socio-économiques et environnementaux, mais répondent aussi à un cadre politique et économique précis, marqué par la sensibilisation et l'action des instances internationales, européennes et nationales ainsi que par la mobilisation des acteurs professionnels et associatifs du tourisme. Cette partie vise non seulement à repérer le mécanisme et les modalités de développement de cette nouvelle forme de tourisme mais encore à déceler les principes et les enjeux qui s'y rattachent.

## 1.1 Caractérisation, enjeux et potentiels du tourisme

En préalable, il s'agit de comprendre ce qu'incarne le tourisme, notamment le tourisme de masse avec ses modalités et ses dynamiques, afin de mieux apprécier les enjeux et les potentiels propres aux formes alternatives qui se sont développées en réaction depuis deux à trois décennies.

### 1.1.1 Définition et historique du tourisme

J.-P. Lamic (2010 : p. 15) définit le tourisme comme « *l'ensemble des phénomènes de déplacement temporaire et volontaire lié au changement du milieu et du rythme de vie. Il devrait être associé à la prise de contact personnel avec le milieu visité : naturel, culturel et social, et répond à une très grande variété de motivations sociales, familiales ou tribales* ». Les touristes, exerçant un déplacement temporaire plus ou moins important, recherchent une certaine forme de dépaysement, ressenti dans la découverte de milieux naturels et de paysages préservés, de sites et de monuments historiques singuliers, de cultures et de savoir-faire authentiques, de pratiques sportives et ludiques stimulantes...

Le tourisme n'a rien d'intemporel mais se distingue du voyage dont les premiers témoignages remontent à l'Antiquité. « *Le tourisme est un produit de l'histoire, d'une histoire liée à un espace – l'Europe, principalement occidentale – et à une époque, précisément celle de la révolution industrielle. On ne peut pas comprendre le tourisme si on ne le remet pas dans le contexte de la société européenne mutante des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, et on court le risque d'avoir une vision atrophiée de la révolution industrielle si on néglige sa dimension touristique* » (Équipe MIT (Mobilités, Itinéraires, Tourisme), 2011 : p. 8). D'ailleurs, « *"l'invention du tourisme" n'est pas seulement le surgissement et la codification progressive de pratiques nouvelles, à l'initiative d'une partie de l'aristocratie européenne, c'est aussi à la fois un indicateur d'un puissant changement social en cours, et un efficace outil de transformation des lieux, afin de les rendre fréquentables* » (Ibid., 2011, p. 7).

Le tourisme est donc une activité profondément ancrée dans le temps. R. Knafou (1992) en décrit quatre phases majeures du XVIII<sup>e</sup> à aujourd'hui, détaillées dans les encadrés 1 à 4. Il

ressort de ces quatre phases majeures des formes de tourisme aisément identifiables qui, bien que ancrée dans le temps, continuent pour les deux dernières de se confronter à l'espace.

### **Encadré 1 : un premier temps de découverte à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle**

*« Une première phase, pionnière, a été, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, une découverte par les touristes, souvent anglais, de sites vierges ou légèrement mis en valeur par des civilisations qui, généralement, dans cette phase préindustrielle, n'avaient pas les moyens d'imposer lourdement leur marque, en dehors de quelques monuments remarquables ». [...] il s'agit donc d'une phase de sélection des sites majeurs, mais aussi d'investigation de la nature et de la société d'accueil. Les premiers touristes sont curieux du milieu qu'ils visitent et leur grille de lecture des paysages est assez fondamentalement différente de celle du gros des touristes actuels. Même si leurs premières visites ont finalement abouti à la création des grandes "stations" littorales, leurs centres d'intérêt majeurs se portent fréquemment vers l'intérieur et vers la civilisation qu'ils découvrent » (Knafou, 1992 : p. 16).*

### **Encadré 2 : un début d'aménagement à la Belle Époque et durant les années folles**

*« Cette phase de reconnaissance et des premiers équipements a donc été suivie d'une deuxième phase d'aménagement, d'un aménagement sans complexe du milieu naturel, à une époque où, technique aidant, on ne doutait de rien. La clientèle de ce tourisme encore élitiste du XIX<sup>e</sup> siècle ou du début du XX<sup>e</sup> siècle étant une belle clientèle, on construisit solidement et souvent avec panache des immeubles qui trônent encore au cœur de nos plus vieilles stations, de Nice à Vichy, en passant par Deauville ou Evian. [...] il s'agit donc d'une phase où la nature est domestiquée, mais pas nécessairement oubliée, car les emprises au sol sont encore relativement limitées : sitôt sorti des stations, la nature et la civilisation "traditionnelle" reprennent leurs droits » (Knafou, 1992 : p. 17).*

### **Encadré 3 : le tourisme de masse des Trente Glorieuses**

*« Une troisième phase correspond au triomphe du tourisme de masse, à partir des années 1950, qui a connu son apogée, selon les pays, au cours des années 1970 ou 1980. La demande touristique progressant, dans les pays riches, à un rythme très rapide, l'urbanisation des sites touristiques connut alors une expansion sans précédent : remplissage des vides encore disponibles sur les littoraux les plus accessibles, puis développement en tache d'huile de l'arrière-pays, une fois le littoral saturé ; les urbanisations d'altitude des hautes vallées se multiplièrent pour répondre au succès des sports d'hiver. Cette période a été la plus ravageuse, marquée par la domination brutale du tourisme sur la nature comme sur la société d'accueil, niées. Période des pires excès, encore accentués par la qualité souvent médiocre des réalisations architecturales. Bétonnage sans vergogne des sites, croissance désordonnée, choix architecturaux de type urbain (La Plagne et les Ménuires dans les années 60, Benidorm, véritable Manhattan balnéaire), absence de contrôle du rejet des ordures et des effluents, création de marinas, de ports artificiels sitôt envasés, de stations de sports d'hiver dont les premiers immeubles eurent tendance à descendre une pente dont on n'avait pas pris soin d'étudier la géologie, résumant cette période catastrophique pour la qualité de notre environnement » (Knafou, 1992 : p. 17-18).*

#### **Encadré 4 : un tourisme plus soucieux de l'environnement à partir des années 1990**

« Depuis quelques années, nous sommes entrés dans **une autre phase où le tourisme commence à prendre les problèmes d'environnement**. On peut la diviser – au moins pour la France – en deux périodes :

- à partir du début des années 1970, la qualité de l'environnement commence à devenir un élément du produit touristique : nature et société d'accueil ressuscitent dans le cadre d'aménagements encore massifs, mais davantage adaptés à la sensibilité de l'époque. Valmorel, Port Grimaud, Le Crouesty peuvent symboliser, en France, ce souci lié à la perception du marché de la résidence secondaire. Mais cette période est toujours marquée par la création ou le développement de "stations" touristiques.
- Depuis surtout la deuxième moitié des années 1980, une autre période s'esquisse : on ne crée plus guère de grandes stations, mais le bourgeonnement périphérique se poursuit. En revanche, de nouvelles pratiques touristiques et de loisirs apparues durant la période précédente prennent de l'ampleur. Un tourisme de nature, un "tourisme écologique" débordent largement des stations ou les évitent soigneusement et finissent d'investir presque tout l'espace : la marche, la randonnée (en 16 ans, la longueur des sentiers balisés a été multipliée par 5 !), le trek, mais aussi la descente de rivières, le mountain bike, la moto verte, le 4 × 4 ou le parapente, et toute une série de sports nouveaux aux intitulés souvent mystérieux, réclament une nature encore naturelle : mais, en même temps, les coins les plus reculés sont parcourus, utilisés : technique aidant, on s'élanche à skis sur les couloirs les plus vertigineux ; la moindre portion de torrent tant soit peu en eau attire les adeptes d'un kayak très sportif ; le rafting permet de donner de la valeur à des cours d'eau oubliés [...] La nature, dans toutes ses composantes, devient prétexte tout à la fois à découverte, à initiation, à éducation, mais aussi à exploit sportif et, chemin faisant, à un nouveau marché » (Knafou, 1992 : p. 18).

#### **1.1.2 Richesses et dégradations générées par le tourisme : le délicat héritage du tourisme de masse**

Sur le plan économique, le tourisme est responsable de 9% du PIB mondial et représente la première activité de service avec près de 12 % de l'activité économique globale. « *Activité multisectorielle, il contribue au développement économique et à l'emploi dans de nombreux domaines, comme le transport, l'hébergement, les loisirs, la restauration, la culture et la communication, et constitue la principale source de devises étrangères pour de nombreux pays en voie de développement* » (François-Lecompte et al., 2013 : p. 86).

En outre, la croissance du tourisme, continue depuis l'après-guerre, est particulièrement prononcée dans les pays émergents et en développement : on y enregistre en effet dans les années 2000 une moyenne de 5,6% par an, contre 1,8% pour les économies avancées (OMT, 2011). L'activité représente 29% des exportations de services dans le monde entier et offre,



dans de nombreux pays en développement, une importante, et parfois la principale, source de recettes en devises.

Conjointement, le tourisme, notamment le tourisme de masse, génère dégradations environnementales, inégalités socio-économiques et appauvrissement culturel (Jolin, 2009). Selon A. François-Lecompte *et al.* (2013 : p. 86), « *les impacts sur le plan environnemental sont bien connus et s'avèrent souvent irréversibles : la pollution, l'érosion et la dégradation des sites naturels, l'extinction d'espèces naturelles, l'altération et la destruction de ressources naturelles, la déforestation, le bouleversement de la biodiversité et l'épuisement de l'eau. En fait, le secteur touristique, à lui seul, représente plus de 5,3 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, soit 1,3 milliard de tonnes par an. D'ailleurs, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) prévoit dans les 30 prochaines années une hausse de 150 % de ces émissions. Les menaces sont aussi d'ordre économique, avec des revenus souvent captés par des intermédiaires et profitant peu aux populations locales des pays les plus défavorisés. Enfin, elles sont également d'ordre culturel avec la perte d'éléments du patrimoine culturel au profit d'une folklorisation des rites et des cultures ou d'une mondialisation des modes de vie* ».

### **1.1.3 Des modes de tourisme alternatifs au tourisme de masse à fort potentiel**

C'est dans ce contexte spécifique qu'apparaissent des alternatives au tourisme de masse cherchant, par opposition aux problèmes environnementaux, socio-économiques et culturels engendrés, à développer des offres à caractères participatif, éthique, responsable et respectueux. L'OMT (2011, p. 21) insiste d'ailleurs sur le fait qu'« *une caractéristique fondamentale du secteur du tourisme est sa capacité de relier les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux du développement durable et d'agir comme une force motrice pour leur enrichissement mutuel. Ceci est dû au fait que le tourisme est une activité économique fortement dépendante de la préservation de milieux intacts, un patrimoine culturel riche et des communautés accueillantes* ».

Par conséquent, le tourisme représente un important vecteur de développement durable. Ce secteur économique est en plein essor, constitue une source de richesse potentielle pour les populations et les pays visités, encourage l'altérité et le lien social, génère des rencontres

spécifiques entre visiteurs, professionnels du tourisme, commerçants, artisans, communautés locales, milieu associatif et collectivités territoriales. Le PNUE et l'OMT (2006 : p. 3) précisent que « *de nombreux groupes peuvent tirer avantage d'un tourisme plus durable :*

- *les entreprises de tourisme, tout en cherchant la rentabilité à long terme, doivent se préoccuper de leur image de marque, des relations avec leur personnel et de leur impact sur l'environnement mondial et sur leur environnement immédiat ;*
- *les communautés locales aspirent à une prospérité accrue, sans exploitation ni atteinte à la qualité de la vie ;*
- *les défenseurs de l'environnement s'inquiètent des impacts négatifs du tourisme, mais y voient également une source de revenus pour la conservation ;*
- *les touristes recherchent des prestations de qualité dans un environnement sûr et attrayant ; ils sont de plus en plus conscients des impacts de leurs voyages ».*

Dans la continuité, le PNUE et l'OMT (2006 : p. 9-10) signalent que « *contrairement à la plupart des autres secteurs, le consommateur de tourisme (le touriste) se déplace jusqu'au producteur et au produit. Cela induit trois caractéristiques importantes et uniques de la relation entre le tourisme et le développement durable :*

- *interaction : en tant qu'activité de services qui consiste à faire découvrir de nouveaux lieux, le tourisme implique par nature de multiples interactions, directes et indirectes, entre les visiteurs, les communautés d'accueil et leur environnement local ;*
- *sensibilisation : le tourisme fait prendre conscience aux gens (visiteurs et hôtes) des problèmes d'environnement et des différences entre nations et cultures. Cela peut modifier les attitudes et les préoccupations par rapport aux questions de développement durable, au cours du voyage mais aussi pour toute la vie ;*
- *dépendance : de nombreux touristes recherchent des environnements intacts et propres, des aires naturelles attrayantes, des traditions historiques et culturelles authentiques et des hôtes accueillants avec lesquels ils puissent avoir de bonnes relations. Le secteur est donc tributaire de l'existence de ces conditions ».*

Ces différentes raisons justifient l'importante dynamique que connaît le tourisme alternatif au tourisme de masse, depuis le début des années 1990. Le tableau 1, consacré au domaine spécifique de l'écotourisme, illustre cette tendance récente, génératrice de richesses et de potentiels socio-économiques et environnementaux.

**Tableau 1 : the value of environmentally sensitive tourism and ecotourism word-wide**

	1980 <sup>a</sup>	1985 <sup>a</sup>	1989 <sup>a</sup>	1995 <sup>b</sup>	2000 <sup>b</sup>
Environmentally sensitive tourism	\$10bn	\$20bn	\$50bn	\$150bn	\$300bn
Ecotourism	\$4bn	\$5bn	\$10bn	\$25bn	\$50bn
Minimum impact ecotourism	\$25mn	\$35mn	\$100mn	\$250mn	\$500mn

<sup>a</sup>Estimate.  
<sup>b</sup>Forecast.  
Excludes transport.  
Adapted from Jenner and Smith (1992).

Source : H. Godwin (1999 : p. 278)

Selon l'OMT et l'*International Ecotourism Society*, référencés par A. François-Lecompte *et al.* (2013), l'écotourisme représente 6 % du tourisme mondial en 2012. En outre, sa croissance devrait osciller entre 12 et 25 % par an pour les prochaines années, expression de l'intérêt manifeste des sociétés occidentales pour ce mode de tourisme focalisé sur la découverte et la valorisation des espaces naturels protégés. À cet égard, cette dynamique sociale s'accorde avec la nouvelle conception des écologistes dans la gestion des aires protégées qui reconnaît « *l'importance d'associer la conservation des ressources naturelles aux besoins et aspirations de la population environnante, en intégrant des activités de développement aux activités traditionnelles de conservation* » (Lequin, 2000 : p. 12).

Sur un autre plan, les populations des pays développés, au mode de vie très majoritairement urbain, entretiennent des liens à la fois récréatif, identitaire et culturel avec les espaces ruraux. Pour le cas de la France, R. Bêteille (2000 : p. 23) explique que ce rapport affectif aux campagnes tient à cinq facteurs déterminants :

- « *de l'enracinement rural de nombre de citadins, qui peut disparaître chez les jeunes générations ;*
- *des archétypes paysagers véhiculés par une longue tradition littéraire (le Berry de Georges Sand, la Touraine de Balzac, la Provence de Giono) ;*
- *de la place des scènes rurales dans la peinture (La Bretagne de l'École de Pont-Aven, la Normandie des Impressionnistes, le Midi ensoleillé de Cézanne) ;*
- *du traitement photographique et cinématographique du thème rural (de la carte postale des "curiosités" locales aux nombreux films populaires) ;*
- *de l'émergence récente du concept écologique comme science ou mouvement de protection à connotations morales ou politiques ».*

Par ailleurs, les aires protégées comme les espaces ruraux forment le lieu d'exercice privilégié des loisirs de plein air et des sports de nature. L'instruction n°04-131 JS du 12 août 2004 présente les sports de nature comme « *les activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier – terrestre, aquatique ou aérien – aménagé ou non* ». Cette définition reste floue quant aux activités concernées mais insiste sur les lieux d'exercice (Gresser et Dorvillé, 2014). Dans tous les cas, le développement de la randonnée, sous ses déclinaisons pédestre, cyclable, équestre et nautique, manifeste l'écologisation des pratiques sportives (Chazaud, 2000), la sensibilisation de la société aux problématiques environnementales et le développement d'un tourisme vert, connoté comme étant « hors des sentiers battus » (Maudet, 2007 ; Neraud, 2008). Selon l'article L. 311-1 du Code du sport, « *les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des sous-terrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux* ».

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (2008 : p. 1) voit dans les sports de nature « *un enjeu local important en raison des retombées économiques et de la dimension éducative qu'ils sont susceptibles d'encourager et de générer* ». À cet égard, le nombre d'événements sportifs ne cesse d'augmenter depuis plus de deux décennies. On dénombre plus de 100 000 manifestations sportives par an (ADEME, 2007), organisées soit par des associations sportives ou des sociétés événementielles, soit par des collectivités territoriales. En outre, « *aux événements à caractère compétitif réservés à des experts, à des initiés et organisés par les clubs, se sont ajoutés des événements ouverts au plus grand nombre, centrés sur la recherche du développement personnel, du délassement (bien-être, entretien physique, santé), du divertissement et de la convivialité, voire sur la découverte d'un territoire* » (Gresser et Dorvillé, 2014 : p. 333).

## **1.2 Impulsions internationales pour un nouveau mode de tourisme**

Les instances internationales, en premier lieu l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), jouent un rôle primordial dans la caractérisation et la promotion du tourisme de nature, du tourisme vert, de

l'écotourisme et du tourisme durable. De nombreuses conférences, consacrées plus ou moins directement à certaines de ces notions, génèrent en effet depuis les années 1990 chartes et codes déterminants dans le changement de paradigme que connaît aujourd'hui le tourisme. Bien qu'ils n'aient aucune valeur juridique, ces documents offrent de bonnes perspectives structurelles aux organismes signataires qui adhèrent à leurs valeurs partagées. Celles-ci sont établies sous la forme d'une convention, faisant suite à une phase de concertation essentielle pour l'identification, l'appropriation et la viabilité de ce nouveau mode de tourisme incarné par les notions précitées.

Sans chercher à être exhaustif, les impulsions internationales seront présentées autour de six temps clés qui participent à la diffusion des quatre notions. Cette trame chronologique a pour objet de repérer le mécanisme et les modalités de développement de ce mode de tourisme alternatif au tourisme de masse.

### **1.2.1 La Conférence mondiale sur le tourisme durable et la Charte mondiale du tourisme durable (Lanzarote, 1995)**

La « Conférence mondiale sur le tourisme durable », tenue les 27 et 28 avril 1995 sur l'île de Lanzarote (îles Canaries, Espagne) est la première des conférences internationales directement consacrées au tourisme durable. Cette conférence, organisée sous l'égide de l'UNESCO, de l'OMT et du programme des Nations-Unies, est marquée par les principes du récent « Sommet de la Terre » à Rio, en 1992. Le document clé qui en émane, l'agenda 21, aborde en effet le tourisme à travers deux séries d'enjeux, synthétisés par J.-P. Ceron et G. Dubois (2002 : p. 11). « *La première concerne l'impact du tourisme sur la consommation d'énergie, la pollution atmosphérique et sa contribution à l'effet de serre. [...] La seconde série d'enjeux concerne la contribution du tourisme au développement des pays du Sud, et l'équité de ce développement, avec cette question : comment faire du tourisme une force de développement des pays du Sud, alors que l'offre et la demande internationale sont dominées par les transporteurs, voyagistes et hébergeurs des pays du Nord ?* »

Dans cette perspective, la conférence de Lanzarote cherche à transposer le concept du développement durable, défini à Rio, au secteur du tourisme, avec une attention toute particulière portée aux pays du Sud compte tenu de leur important potentiel touristique. De

manière générale, il s'agit de promouvoir un tourisme qui réponde aux attentes économiques et aux exigences de la protection de l'environnement, qui respecte non seulement la structure sociale et les caractères physiques de la destination, mais aussi la population locale. Non seulement cet événement international avance une première définition à la notion de tourisme durable mais développe encore la Charte mondiale du tourisme durable (<http://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/unwtodeclarations.1995.21.14.1>), structurée dans les 18 principes et objectifs déclinés dans l'encadré 5.

La charte reconnaît à l'activité touristique un potentiel de développement notable, tout particulièrement pour les régions les moins avancées, mais aussi un facteur de compréhension entre les peuples. Cependant, cette activité repose sur des bases fragiles. Elle se doit d'être attentive aux populations réceptives, à la protection de l'environnement et des patrimoines, au développement de l'économie locale ainsi qu'aux droits de l'Homme. Le texte ajoute qu'il convient de diversifier les produits touristiques et de mettre en œuvre des formes alternatives de tourisme respectant les principes du développement durable. Dans cette perspective, l'équilibre des territoires, la participation et la concertation (de la population et des acteurs investis dans le tourisme), la préservation, la protection et la valorisation des patrimoines culturel et naturel, la gestion intégrée des territoires, la qualité de l'offre touristique, le développement local, la qualité de vie, l'intégration des coûts environnementaux, la vulnérabilité environnementale et culturelle, la coopération régionale, les transferts de connaissances et de technologies, le suivi et le partage des expériences en matière de tourisme, l'économie des ressources et le recyclage des déchets sont autant de principes traités au sein des 18 points de la charte.

En outre, il était proposé la création d'un Comité de suivi pour assurer la continuité de ce travail et la mise en application de ce texte clé. Cependant, la charte n'a pas connu la diffusion qu'elle méritait, ni auprès des professionnels, ni auprès du grand public. Il ressort avant tout de cette première expérience un ensemble de préconisations à l'usage des gouvernements, des pouvoirs publics, des professionnels du tourisme, du tissu associatif et des touristes.

## Encadré 5 : les 18 principes fondamentaux de la Charte mondiale sur le tourisme durable

1. Le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

Le développement durable est un processus encadré visant une gestion globale des ressources afin d'en assurer la durabilité, tout en permettant de préserver notre capital naturel et culturel, y compris les espaces protégés. Le tourisme étant un puissant instrument de développement, il peut et doit jouer un rôle actif dans la stratégie de développement durable. Une bonne gestion du tourisme doit donc garantir le caractère durable des ressources dont cette activité dépend.

2. Le tourisme doit contribuer au développement durable, en s'intégrant dans le milieu naturel, culturel et humain ; il doit respecter les équilibres fragiles qui caractérisent de nombreuses destinations touristiques, en particulier les petites îles et les zones écologiquement fragiles. Les incidences du tourisme sur les ressources naturelles, sur la biodiversité et sur la capacité d'assimilation des impacts et des déchets engendrés, doivent rester acceptables.

3. L'activité touristique doit considérer ses effets induits sur le patrimoine culturel et sur les éléments, les activités et la dynamique traditionnels de chaque population locale. La reconnaissance de ces facteurs locaux et le soutien de leur identité, de leur culture et de leurs intérêts doivent être des points de référence incontournables lors de la conception des stratégies touristiques, en particulier dans les pays en voie de développement.

4. La contribution active du tourisme au développement durable présuppose nécessairement la solidarité, le respect mutuel et la participation de tous les acteurs, du secteur public et privé, impliqués dans le processus. Cette concertation doit se baser sur des mécanismes efficaces de coopération à tous les niveaux : local, national, régional et international.

5. La préservation, la protection et la mise en valeur de la richesse du patrimoine naturel et culturel offrent un cadre privilégié pour la coopération. Cette approche implique que tous les responsables relèvent ce véritable défi qu'est l'innovation culturelle, technologique et professionnelle, et concentrent leurs efforts pour créer et mettre en œuvre des instruments de planification et de gestion intégrés.

6. Les critères de qualité visant à assurer la préservation de la destination touristique et le degré de satisfaction du touriste, critères définis de manière conjointe avec les populations locales et basés sur les principes du développement durable, doivent être des objectifs prioritaires lors de la formulation des stratégies et des projets touristiques.

7. Pour participer au développement durable, le tourisme doit se baser sur l'éventail de possibilités qu'offre l'économie locale. Les activités touristiques doivent pleinement s'intégrer dans l'économie locale et contribuer de manière positive au développement économique local.

8. Toute option de développement touristique doit avoir une incidence effective sur l'amélioration de la qualité de vie de la population, et contribuer à l'enrichissement socio-culturel de chaque destination.

9. Les gouvernements et les autorités compétentes doivent entreprendre des actions de planification intégrées du développement touristique en partenariat avec les ONG et les populations locales pour contribuer au développement durable.

10. Reconnaissant l'objectif de cohésion économique et sociale entre les peuples de la planète comme un des principes fondamentaux du développement durable, il est urgent que soient mises en place des mesures permettant un partage plus équitable des bénéfices et des charges engendrés par le tourisme. Cela implique un changement dans les modèles de consommation et l'introduction de méthodes de fixation de prix permettant l'intégration des coûts environnementaux.

Les gouvernements et les organisations multilatérales devraient donner priorité et renforcer les aides directes ou indirectes destinées aux projets touristiques contribuant à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Dans ce contexte, il convient d'étudier l'application harmonieuse au niveau international d'instruments économiques, juridiques et fiscaux, afin de garantir l'utilisation durable des ressources dans les activités touristiques.

11. Les régions vulnérables, aujourd'hui et à l'avenir, du point de vue de l'environnement et de la culture, doivent être considérées comme prioritaires pour la coopération technique et les aides financières en vue d'un développement touristique durable. Les régions particulièrement dégradées par des modèles touristiques obsolètes et à fort impact doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière.

12. Le développement des formes alternatives de tourisme respectant les principes du développement durable ainsi que la diversification des produits touristiques constituent des facteurs de stabilité, à moyen comme à long terme. Il convient, dans ce sens, et en particulier dans le cas de nombreuses petites îles et des zones écologiquement fragiles, de favoriser et de renforcer de manière active la coopération régionale.

13. Les gouvernements, l'industrie, les autorités et les ONG compétentes en matière de tourisme doivent encourager et participer à la création de réseaux accessibles de recherche, de diffusion d'information, et de transfert de connaissances et de technologies appropriées en matière de tourisme durable.

14. La définition d'une politique en matière de tourisme durable suppose le soutien et la promotion de systèmes de gestion touristique compatibles avec l'environnement, d'études de faisabilité permettant la transformation du secteur, tout comme la mise en œuvre de projets de démonstration et le développement de programmes de coopération internationale.

15. L'industrie touristique, en collaboration avec les organismes et les ONG dont les activités sont liées au tourisme, doivent définir le cadre spécifique de mise en œuvre des actions actives et préventives pour un développement touristique durable. Ils doivent élaborer des programmes afin de favoriser l'application de ces mesures dans la pratique. Ils sont chargés d'assurer le suivi des actions, d'informer des résultats obtenus et d'échanger leurs expériences.

16. Le rôle et les effets sur l'environnement du transport lié au tourisme doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il convient dans ce sens de créer des instruments et de prendre des mesures afin de réduire la part des énergies et des ressources utilisées non renouvelables, et d'encourager les mesures visant à recycler et à réduire les déchets engendrés dans les installations touristiques.

17. Afin que le tourisme soit une activité durable, il est essentiel que les principaux acteurs intervenant dans les activités touristiques, les membres de l'industrie en particulier, adoptent et appliquent des codes de conduite favorisant la durabilité. De tels codes de conduite peuvent être des instruments efficaces pour le développement d'activités touristiques responsables.

18. Toutes les mesures nécessaires pour informer et favoriser la prise de conscience de l'ensemble des parties intervenant dans l'industrie touristique, qu'elles soient locales, nationales, régionales ou internationales, sur le contenu et les objectifs de la Conférence de Lanzarote doivent être mises en œuvre.

Source : UNESCO, OMT et programme des Nations-Unies (<http://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/unwtodeclarations.1995.21.14.1>)

### 1.2.2 La Conférence sur la biodiversité et le tourisme (Berlin, 1997)

Deux ans après, la conférence internationale sur la biodiversité et le tourisme, organisée à Berlin du 6 au 8 mars, émane d'une réflexion engagée par la ministre allemande de l'Environnement, A. Merkel, sur le thème « Biodiversité et tourisme », dans la continuité de



la deuxième conférence des Patries sur la biodiversité biologique, tenue à Djakarta en 1995. De la conférence sur la biodiversité et le tourisme résulte la « Déclaration de Berlin sur le tourisme durable ».

Le texte, articulé autour d'une vingtaine de points, n'est juridiquement pas contraignant et, par rapport à la charte de 1995, n'apporte aucune information supplémentaire dans la caractérisation et l'identification du tourisme durable. Ce document doit plutôt être perçu comme un engagement politique en faveur du tourisme durable tenant compte des expériences et des intérêts particuliers des signataires. Une attention spécifique a néanmoins été portée à l'égard des régions littorales et montagneuses.

Le Conseil de l'Europe (2000 : p. 68) retient de la Déclaration de Berlin cinq enseignements principaux :

- *« le tourisme durable est une forme raisonnable d'exploitation de la biodiversité et peut contribuer à sa conservation ;*
- *la pratique d'un tourisme durable nécessite des actions de prévention, une planification, un suivi, une évaluation de l'impact sur l'environnement, l'utilisation de techniques soucieuses de l'environnement, une stratégie avancée de maîtrise des flux, etc. ;*
- *il faut accorder une attention particulière au tourisme dans les zones vulnérables et maintenir le tourisme de masse à l'écart de ces zones ;*
- *un développement touristique durable nécessite une coopération de tous les dépositaires d'enjeux, notamment le secteur privé ;*
- *la participation des communautés locales est tout particulièrement importante, notamment dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre des activités touristiques ainsi que le partage des profits ».*

De ces principes, A. Ellul (2002 : p. 106) retient que *« all parties concerned, including in particular the private sector, have a part to play in bringing out the sustainable development of tourism, and voluntary initiatives (codes of conduct, quality labels) should be encouraged »*. La déclaration confirme donc l'enjeu pour le secteur entrepreneurial de promouvoir un mode de tourisme durable, à la fois respectueux de l'environnement, de la société, de l'économie et des cultures locales.



### 1.2.3 Le Code mondial d'éthique du tourisme (1999)

Le « Code mondial d'éthique du tourisme », développé entre 1997 et 1999, marque une étape plus déterminante encore dans la promotion du tourisme durable à l'échelle globale. Ce code général a été adopté par l'Assemblée générale de l'OMT, en 1999 (lors de sa treizième session, tenue à Santiago du Chili du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre), avant d'être approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 21 décembre 2001 (OMT, 2001). En reconnaissant le code mondial d'éthique du tourisme deux ans plus tard, les Nations Unies encouragent l'OMT à promouvoir l'application effective de ses dispositions dans la pratique et invitent également les gouvernements à transcrire son contenu dans les législations et les règlements principaux tout comme les acteurs du secteur du tourisme à en faire de même en matière de pratiques professionnelles.

Selon Francesco Frangialli, secrétaire général de l'OMT, « *le code mondial d'éthique du tourisme constitue un cadre de référence pour le développement rationnel et durable du tourisme mondial à l'aube du nouveau millénaire. Il s'inspire de nombreux codes professionnels et déclarations analogues qui l'ont précédé et il y ajoute de nouvelles idées qui reflètent notre société en mutation de la fin du XX<sup>e</sup> siècle* » (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/popup/Knafou.htm>). En effet, ce code décline et fait-valoir un tourisme responsable et durable qui peut profiter à toutes les parties concernées par ce secteur d'activité : les visiteurs, les populations hôtes, les professionnels, les investisseurs et les institutions. Le principe fondamental est de contribuer à maximiser les effets bénéfiques du tourisme en limitant toute incidence potentiellement néfaste sur l'environnement, le patrimoine culturel et les sociétés. Destiné aux principaux acteurs du développement touristique, le document est néanmoins juridiquement non contraignant. Il prévoit uniquement un mécanisme d'application volontaire à travers le rôle confié au Comité mondial d'éthique du tourisme, qui peut être saisi par les parties prenantes de questions liées à l'application et à l'interprétation du code.

Le code est articulé autour de dix articles, eux-mêmes déclinés en sous-articles (dont certains ont été relevés par nos soins au regard de nos problématiques de recherche), qui couvrent les composantes économiques, sociales, culturelles et environnementales des secteurs du voyage et du tourisme (OMT, 2001 ; M.-A. Delisle et L. Jolin, 2007) :

- article 1 : la contribution du tourisme à la compréhension et au respect mutuel hommes et sociétés ;
  - article 4.1 : la compréhension et la promotion des valeurs éthiques communes à l'humanité, dans un esprit de tolérance et de respect de la diversité des croyances religieuses, philosophiques et morales, sont à la fois le fondement et la conséquence d'un tourisme responsable [...] ;
  - article 4.3 : les communautés d'accueil, d'une part, et les acteurs professionnels locaux, d'autre part, doivent apprendre à connaître et à respecter les touristes qui les visitent, et à s'informer sur leurs modes de vie, leurs goûts et leurs attentes ; l'éducation et la formation qui sont délivrées aux professionnels contribuent à un accueil hospitalier ;
- article 2 : le tourisme, vecteur d'épanouissement individuel et collectif ;
- article 3 : le tourisme, facteur de développement durable ;
  - article 3.5 : le tourisme de nature et l'écotourisme sont reconnus comme des formes particulièrement enrichissantes et valorisantes de tourisme dès lors qu'ils s'inscrivent dans le respect du patrimoine naturel, et des populations locales et répondent à la capacité d'accueil des sites ;
- article 4 : le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement ;
  - article 4.4 : l'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles et artisanales traditionnelles ainsi que du folklore, et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement ;
- article 5 : le tourisme, activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil ;
  - article 5.1 : une attention particulière doit être portée aux problèmes spécifiques des zones côtières et territoires insulaires, ainsi que des régions rurales ou de montagne fragiles, pour lesquels le tourisme représente souvent l'une des rares opportunités de développement face au déclin des activités économiques traditionnelles ;
- article 6 : obligations des acteurs du développement touristique ;
- article 7 : droit au tourisme ;
  - article 7.1 : la possibilité d'accéder, directement et personnellement, à la découverte des richesses de la planète constitue un droit également ouvert à tous les habitants du monde [...] ;
- article 8 : liberté des déplacements touristiques ;
  - article 8.1 : les touristes et visiteurs bénéficient, dans le respect du droit international et des législations nationales, de la liberté de circuler à l'intérieur de leur pays comme d'un État à un autre [...] ; ils doivent pouvoir accéder aux zones de transit et de séjour ainsi qu'aux sites touristiques et culturels sans formalité exagérée ni discrimination.
- article 9 : droits des travailleurs et des entrepreneurs de l'industrie du tourisme ;
- article 10 : mise en œuvre des principes du Code mondial d'éthique du tourisme ;
  - article 10.1 : les acteurs publics et privés du développement touristique coopèrent dans la mise en œuvre des présents principes et se doivent d'exercer un contrôle de leur application effective.

À travers ses différents articles, le code insiste donc sur les potentiels économique et social du tourisme, évoque son rôle dans la compréhension mutuelle et le respect entre les peuples, rappelle les droits et les devoirs des travailleurs et des entrepreneurs du secteur touristique et rappelle la liberté de mouvement des touristes (PNUE et OMT, 2006). En conséquence, le texte incarne un important vecteur de communication de la notion de tourisme durable parmi l'ensemble des acteurs concernés par ce secteur d'activité. Néanmoins, la portée du Code

mondial d'éthique du tourisme reste limitée, reposant uniquement sur le volontariat des acteurs. Notons enfin la courte mention des notions de tourisme de nature et d'écotourisme dans l'article 3.5 qui est spécifiquement dédié à leurs enjeux et à leurs potentiels.

#### **1.2.4 La Déclaration du Québec sur l'écotourisme (2002)**

En prolongement, la « Déclaration du Québec sur l'écotourisme » émane du sommet éponyme tenu du 19 au 22 mai 2002 organisé par l'OMT, le PNUE, Tourisme-Québec et la Commission canadienne du tourisme dans la ville de Québec. La déclaration constitue une étape majeure de l'année internationale de l'écotourisme des Nations Unies. Le document a d'ailleurs été présenté à l'occasion du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, tenu entre août et septembre de la même année.

La déclaration du Québec, destinée aux gouvernements, au secteur privé, aux ONG et aux associations ainsi qu'aux institutions universitaires, aux instituts de recherche, aux organismes financiers et aux communautés locales, émane de deux ans de travaux sur l'écotourisme. *« Bien qu'il soit le fruit du dialogue de multiples intervenants, il ne s'agit pas d'un document négocié. Il a essentiellement pour objet d'établir un programme préliminaire et une série de recommandations visant le développement des activités écotouristiques dans le contexte du développement durable »* (UNESCO et al., 2002 : p. 47). Les principes suivants apportent une définition à l'écotourisme, le distinguant par la même occasion de la notion plus large de tourisme durable (M.-A. Deslisle et L. Jolin, 2007).

*L'écotourisme contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel, inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être. L'écotourisme propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel et se prête mieux à la pratique du voyage en individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de petits groupes »* (OMT et UNESCO, 2002 : p. 47). Selon la même source, *« l'écotourisme peut représenter une chance économique précieuse pour les populations locales et indigènes et pour leurs cultures, de même que pour la protection et l'exploitation durable de la nature dans l'intérêt des générations à venir ; [...] l'écotourisme peut être une source majeure de recettes pour les zones protégées »*. Le tableau 2, extrait de l'ouvrage G. Seguin et d'E. Rouzet (2010 : p. 155-160) consacré aux

liens entre marketing et tourisme durable, décline les axes d'activité prioritaires, les recommandations et les bonnes pratiques sélectionnées par les deux auteurs à partir du Sommet mondial de l'écotourisme.

**Tableau 2 : sens et enjeux de l'écotourisme**

<b>Commercialisation et développement des produits : structures et relations</b>	Prendre acte des valeurs traditionnelles qui sont souvent orientées vers la protection et l'exploitation durable des ressources de la nature.
	Instaurer des partenariats avec les populations autochtones afin de leur apporter l'assistance technique et financière, et de les aider à autogérer les initiatives de développement durable de leurs territoires.
	Promouvoir l'écotourisme en tant que moyen de subsistance produisant des avantages économiques directs pour les populations locales et les incitant à préserver la biodiversité.
	Renforcer le rôle des zones protégées dans le développement et la promotion de l'écotourisme.
	Vers un rôle accru des autorités provinciales et locales en tant que vecteur de sensibilisation et de communication : pour assurer la pérennité de l'initiative, la complémentarité avec d'autres acteurs et la maximisation de l'impact positif sur les populations locales (renforcement des capacités, amélioration des conditions de vie, favorisation de l'émergence d'une mentalité et de comportements positifs face à l'environnement).
<b>Comprendre les marchés</b>	Comprendre les motivations des visiteurs et diffuser les résultats des études de marché. Faire appel plus souvent aux conseils spécialisés pour l'analyse et la compréhension des marchés et diffuser (communiquer) les résultats afin d'informer et de former les intervenants au marché.
	Reconnaître que l'écotourisme est davantage qu'un marché de niche ; inclure l'écotourisme dans le phénomène plus large de flux touristiques d'une région.
	Éviter les faux espoirs et avoir une vue d'ensemble du marché (d'une destination touristique).
<b>Composantes essentielles des produits écotouristiques</b>	Importance de l'authenticité et des préservations créatives : afin de différencier l'offre ( <i>versus</i> « tous les parcs naturels se ressemblent »), miser sur un accompagnement spécialisé et innovant, et communiquer cette différence par une politique forte. En plus de l'expérience procurée par l'écotourisme (éducative et récréative), il doit répondre à des contraintes de qualité et de sécurité.
	Faciliter la conception et la gestion dans l'optique de la durabilité. L'écotourisme ouvre la voie vers un tourisme plus durable, pour l'ensemble de l'offre de produits et de services auxquels le touriste va faire appel pendant son séjour.
	Destinations et activités écotouristiques : accès et accessibilité.
<b>Appui technique aux entreprises et aux communautés</b>	Accorder la priorité au renforcement des capacités.
	Aider les projets d'écotourisme à s'enrichir mutuellement.
	Faire mieux connaître le tourisme aux institutions donatrices, améliorer les appels de fonds.
<b>Promotion des messages et produits écotouristiques</b>	Adapter l'aide financière et technique aux besoins des petites entreprises et des communautés locales.
	Sensibiliser le public aux conséquences du tourisme, au principe de l'écotourisme et aux mesures à prendre.
	Promouvoir la compréhension mutuelle des différences et des sensibilités culturelles dans les deux sens, de la destination émettrice et de la destination réceptrice.
	Collaborer efficacement avec les voyageurs et les médias.
	Exploiter Internet à tous les maillons de la chaîne du tourisme.
	Confiance croissante dans les produits de marque.
	Assurer l'écotourisme de l'appui de futurs visiteurs.

Source : G. Seguin et E. Rouzet (2010 : p. 155-160)

Tenant compte de ces éléments, la déclaration du Québec donne du contenu à la notion d'écotourisme, au-delà de la notion de tourisme durable qui semble bénéficier, à cette époque, d'une plus large notoriété. Malgré tout, la distinction faite entre les deux notions reste floue au sein de cette déclaration.

### **1.2.5 Le Programme de développement durable du tourisme (2006)**

Quatre ans après la déclaration du Québec sur l'écotourisme, trois ans après la Convention sur la diversité biologique qui incite les gouvernements à développer des politiques touristiques respectueuses de l'environnement, le PNUE et l'OMT développent le « Programme de développement durable du tourisme ». Celui-ci prend le soin de préciser que tout programme à l'avenir doit s'en inspirer et intégrer ses objectifs de viabilité économique, de prospérité au niveau local, de qualité de l'emploi, d'équité sociale, de satisfaction des visiteurs, de contrôle local, de bien-être des communautés hôtes, de richesse culturelle, d'intégrité physique, de diversité biologique, d'utilisation rationnelle des ressources et de pureté de l'environnement (Leroux, 2010).

Dans le détail, il s'agit respectivement de :

- assurer la viabilité et la compétitivité des destinations et entreprises touristiques afin qu'elles puissent continuer à prospérer et générer des bénéfices à long terme ;
- maximiser la contribution du tourisme à la prospérité économique de la destination hôte et notamment la proportion de dépenses touristiques réalisées dont bénéficie la communauté locale ;
- renforcer le nombre et la qualité d'emplois locaux créés et supportés par le tourisme, notamment les niveaux de salaire, les conditions de travail et l'égalité des chances devant l'emploi, sans discrimination de sexe, de race, de handicap ou autre ;
- rechercher une répartition large et juste des bénéfices économiques et sociaux du tourisme dans l'ensemble de la communauté bénéficiaire, notamment en améliorant les opportunités d'emploi, les revenus et les services proposés aux plus pauvres ;
- offrir à tous les visiteurs des activités sûres, enrichissantes et appréciées, sans discrimination fondée sur le sexe, la race, le handicap ou autre ;
- faire participer les communautés locales, en leur en donnant les moyens, à la planification et au processus décisionnel concernant la gestion et l'évolution future du tourisme dans leur région, en consultation avec les autres acteurs ;
- maintenir et améliorer la qualité de vie des communautés locales, notamment les structures sociales et l'accès aux ressources, aux services collectifs et aux systèmes d'assistance à la vie, en évitant toute forme de dégradation ou d'exploitation sociale ;

- respecter et renforcer le patrimoine historique, la culture authentique, les traditions et les particularités des communautés d'accueil ;
- maintenir et améliorer la qualité des paysages, urbains et ruraux, et éviter toute dégradation physique et visuelle de l'environnement ;
- soutenir la conservation des aires naturelles, des habitats, de la faune et de la flore sauvages, et limiter le plus possible les dommages qu'ils peuvent subir ;
- limiter au maximum l'utilisation des ressources rares et non renouvelables dans le développement et l'exploitation des infrastructures et services touristiques ;
- limiter au maximum la pollution de l'air, de l'eau et du sol et la production de déchets par les entreprises touristiques et les visiteurs.

Le Programme de développement durable du tourisme rappelle ainsi les principes généraux du tourisme durable, sans chercher à les préciser davantage, et tente de les décliner sous forme d'actions dynamiques.

#### **1.2.6 La Déclaration d'Oslo sur l'Écotourisme (2007)**

Dernier événement international traité, la « Déclaration d'Oslo sur l'Écotourisme », en 2007, regroupe les conclusions d'une conférence mondiale sur ce thème, tenue du 14 au 16 mai de la même année, à Oslo, à l'initiative de la Société internationale de l'écotourisme (The International Ecotourism Society : TIES), d'Ecotourisme Norvège et du PNUE. Cinq ans après la déclaration du Québec, les enjeux restent globalement identiques concernant cette forme de tourisme spécifique (encadré 6).

Toutefois, l'intérêt pour les aires protégées s'est accru depuis 2002, créant conjointement opportunités et pressions sur ces espaces (TIES, 2007). On relève aussi une plus large diffusion de la notion d'écotourisme déviant sur des emplois abusifs dans le monde professionnel. Dans les faits, les pouvoirs publics sont plus nombreux à développer des stratégies écotouristiques mais celles-ci ne se concrétisent pas toujours. Les initiatives privées augmentent également en nombre mais restent économiquement fragiles, requérant une meilleure intégration dans les marchés. Par ailleurs, l'émission croissante des gaz à effets de serre causée par le tourisme nécessite d'accorder plus de crédit à cette problématique dans la caractérisation et la mise en œuvre de l'écotourisme. Enfin, les démarches participatives et multi-acteurs, en lien avec le principe de gouvernance, sont également à renforcer.

## Encadré 6 : les enjeux de l'écotourisme en 2007 selon la Société internationale de l'écotourisme

- « Beaucoup d'espaces naturels dans le monde demeurent menacés ; on a assisté à une perte considérable de la biodiversité mondiale et les ressources requises pour sa protection restent inadaptées.
- Les flux touristiques mondiaux ont augmenté de 23% et l'on prévoit qu'ils doublent encore d'ici à 2020.
- Le changement climatique est devenu une menace majeure, et affecte directement les ressources desquelles dépend l'écotourisme (les espaces naturels et populations indigènes et locales du monde entier). On a davantage conscience de la contribution du tourisme d'aujourd'hui et de demain au changement climatique mondial.
- Le rôle du tourisme, dans son soutien pour le développement durable et l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment l'éradication de la pauvreté, a été reconnu comme une responsabilité critique par l'industrie du tourisme.
- L'écotourisme a précisé les principes majeurs de durabilité dans l'industrie du voyage et du tourisme et de ce fait, joue un rôle important au sein de l'industrie dans son ensemble » (TIES, 2007 : p. 2).

Face à ces enjeux, la Conférence mondiale de l'écotourisme de 2007 présentait quatre ateliers thématiques. Les trois premiers traitaient des liens respectifs de l'écotourisme avec le développement local, la protection de l'environnement et l'éducation. Le quatrième s'attachait aux problématiques et aux tendances actuelles de l'écotourisme. Tenant compte de ce contexte général et des conclusions de ces ateliers, la Déclaration d'Oslo émet quatre recommandations principales à destination des acteurs publics et privés impliqués dans la gestion et la promotion de l'écotourisme :

- reconnaître et apprécier le rôle majeur que l'écotourisme joue dans le développement durable local ;
- maximiser le potentiel d'un écotourisme bien géré, en tant qu'une force économique majeure pour la protection du patrimoine tangible et intangible naturel et culturel ;
- soutenir la viabilité et la performance des entreprises et des activités de l'écotourisme à travers leur efficacité en matière de marketing, d'éducation et de formation ;
- se concentrer sur les problématiques critiques auxquelles l'écotourisme doit faire face dans le renforcement de sa durabilité.

Le tableau 3 détaille les actions associées à chacun de ces quatre points qui participent à la caractérisation et à la diffusion de la notion en vogue d'écotourisme. Notons que plusieurs de ces actions font allusion au développement durable, soulignant ainsi les liens évidents mais également confus qu'il y a entre les notions d'écotourisme et de tourisme durable.

**Tableau 3 : recommandations et actions en faveur de l'écotourisme à l'issue de la Conférence de 2007**

<p><b>Reconnaître et apprécier le rôle majeur que l'écotourisme joue dans le développement durable local</b></p>	<p>Développer des stratégies de participation et renforcer l'autonomisation des populations locales et indigènes dans les actions d'aménagement, de prise de décision et d'entrepreneuriat pour la gestion durable du tourisme grâce à des partenariats multisectoriels.</p>
	<p>S'assurer qu'un minimum de profits revienne aux populations pauvres, à travers des politiques d'emploi, des chaînes logistiques locales, de l'assistance pour les formations en entreprise et un soutien pour les services et infrastructures locaux.</p>
	<p>Encourager les pratiques de l'élevage de bétail et les pratiques agricoles qui renforcent l'avantage économique mutuel en encourageant la création de liens entre l'écotourisme et d'autres formes innovantes d'utilisation de l'espace comme l'agriculture durable et l'agroforesterie.</p>
	<p>Encourager le développement de nouveaux produits et du commerce équitable à travers le renforcement de liens entre l'art, l'artisanat et le patrimoine local et indigène, intégrer les principes du commerce équitable à la définition de l'écotourisme et à sa mise en application.</p>
	<p>Promouvoir les partenariats durables entre les secteurs publics et privés afin de se concentrer sur le tourisme en tant qu'outil de développement et sur la nécessité pour les organisations internationales, les gouvernements et les agences de développement de soutenir les sites de patrimoine naturel et culturel, afin de relever les challenges du développement du tourisme autour du monde.</p>
<p><b>Maximiser le potentiel d'un écotourisme bien géré, en tant qu'une force économique majeure pour la protection du patrimoine tangible et intangible naturel et culturel</b></p>	<p>Renforcer les connaissances, les compétences et les ressources des autorités des aires protégées relatives au développement et à la gestion de l'écotourisme, afin de les aider à redistribuer les profits aux populations locales et indigènes, de faire prendre conscience aux visiteurs des problématiques de la protection de l'environnement et d'encourager les contributions financières durables pour les espaces protégés.</p>
	<p>Renforcer les programmes de recherche et de contrôle pour les espaces marins et côtiers, en reconnaissant leurs besoins spécifiques dus à leurs habitats fragiles, leur manque de ressource, la popularité du tourisme et les pressions, en constante évolution, exercées sur leurs communautés.</p>
	<p>Encourager les approches et les mécanismes innovants afin d'utiliser l'écotourisme comme un moyen de financer les initiatives de protection de l'environnement et les projets de recherche sur les impacts sur la faune et la flore, et de soutenir le développement durable des lieux de villégiature des points de vue sociales, culturelles et environnementales.</p>
	<p>Faire participer les communautés locales et utiliser des formes de design locales ainsi que des matériaux durables pour construire des aménagements en total harmonie avec leur environnement esthétiquement et culturellement, dont l'impact est minimal et qui combinent imagination, nouvelles technologies environnementales et stratégies de développement économique durable.</p>
	<p>Accroître les efforts pour mettre en application les principes sur « le développement du tourisme et la biodiversité », extraits de la Convention sur la Diversité Biologique, dans le monde entier, en se concentrant sur les interactions directes entre les visiteurs, les populations locales et la faune et la flore et en cherchant un net gain pour la protection de l'environnement.</p>
<p><b>Soutenir la viabilité et la performance des entreprises et des activités de l'écotourisme à travers leur efficacité en matière de marketing, d'éducation et de formation.</b></p>	<p>Améliorer l'accès à des formations pratiques et de haute qualité sur l'écotourisme, assurées localement ou à distance, afin de fournir aux professionnels indépendants et aux entreprises de vraies opportunités d'améliorer les connaissances des entreprises et les performances de gestion des entreprises durables.</p>
	<p>Actualiser les informations et les recherches disponibles sur les marchés de l'écotourisme et renforcer leur accès à travers les moyens les plus efficaces, comme les sites Internet, les forums et groupes de discussions en ligne, les listes électroniques de contacts, les médias, et pour de nombreux lieux reculés, la radio.</p>
	<p>Établir une interprétation environnementale et culturelle importante en tant que composante fondamentale d'une expérience touristique authentique et de haute qualité, en améliorant l'innovation et en augmentant les fonds pour les centres et les programmes d'éducation et de formation, dont l'efficacité devrait être évaluée selon le nombre de visiteurs et l'expérience souhaitée.</p>
	<p>Travailler en collaboration avec les médias et utiliser leurs compétences comme un outil éducatif efficace pour encourager les reportages précis et informatifs sur l'écotourisme, lutter contre le « green-washing », et encourager l'adhésion à ses principes.</p>
	<p>Renforcer les associations d'écotourisme locales, régionales et nationales et leurs liens avec TIES, afin de créer un important réseau servant de noyau à la communauté mondiale d'écotourisme.</p>
<p><b>Se concentrer sur</b></p>	<p>Encourager l'adhésion aux schémas de certification reconnus et approuvés et aux normes de</p>



<b>les problématiques critiques auxquelles l'écotourisme doit faire face dans le renforcement de sa durabilité</b>	l'industrie qui contribuent à l'amélioration de la gestion environnementale, à la réduction des impacts négatifs des opérations, à la protection des sites culturels et de la culture intangible, et à l'établissement de stratégies de gestion du territoire.
	Rassembler les nouvelles tendances en terme de responsabilité environnementale et sociale au sein des entreprises, en rendant ces-dernières évaluables grâce aux normes établies qui soutiennent et autonomisent les communautés locales et indigènes, qui augmentent les efforts de la protection de l'environnement et minimisent les impacts écologiques.
	Se concentrer activement et combattre les impacts de l'écotourisme sur le changement climatique, en encourageant l'établissement de normes sur les voyages (par exemple, augmenter la durée moyenne des séjours), en promouvant les transports plus efficaces énergétiquement, ou les transports non-motorisés ou alternatifs, en utilisant les technologies dont les émissions sont nulles ou réduites et en favorisant la participation à des schémas de compensation de carbone fiables et de qualité.
	Promouvoir l'adhésion aux principes de durabilité dans les autres secteurs de l'industrie du tourisme en améliorant le rôle de l'écotourisme, en changeant les attitudes et les pratiques du tourisme en général, et en encourageant les efforts pour influencer positivement les parties prenantes du tourisme. Encourager l'industrie du tourisme à opérer avec davantage d'intégrité afin de protéger et de promouvoir les patrimoines culturels tangibles et intangibles, et de préserver et célébrer la multiplicité des éléments culturels, sociaux, religieux et spirituels des communautés locales et indigènes du monde entier.

Source : TIES (2007 : p. 6-7)

Par conséquent, nombreux sont les enjeux culturels, éthiques, économiques, environnementaux et sociaux qui ressortent de ces six temps principaux développés par les instances internationales pour impulser un nouveau mode de tourisme. À cet égard, les notions de tourisme durable et d'écotourisme se détachent clairement de l'ensemble alors que les notions de tourisme de nature et de tourisme vert apparaissent bien plus en retrait. Toutefois, aucun des codes, chartes et autres documents qui émanent de ce cycle de conférences développé sur les décennies 1990-2000 n'apporte de réelle précision sur ce que sont le tourisme durable ou l'écotourisme et encore moins sur ce que sont le tourisme de nature ou le tourisme vert. La confusion reste grande à ce stade alors que l'emploi et la promotion de ces formes de tourisme se généralisent.

### **1.3 Initiatives européennes en faveur du tourisme**

Conjointement aux impulsions internationales, nombreuses sont les initiatives relevées à l'échelle de l'Europe en faveur du tourisme. Nous les présenterons autour de quatre étapes déterminantes, échelonnées des années 1990 à 2010, avec toujours pour objectif, d'une part, de déceler des précisions à l'égard des notions de tourisme durable, d'écotourisme, de

tourisme de nature, de tourisme vert et, d'autre part, de repérer le mécanisme et les modalités de leur développement.

### **1.3.1 La Conférence « Un environnement pour l'Europe » (Sofia, 1995)**

Au même titre que l'OMT, le Conseil de l'Europe est très actif dans le développement d'un tourisme responsable et respectueux. L'organisation européenne engage dès 1993 un groupe de spécialistes sur les liens entre tourisme et environnement. Ce groupe de travail, tirant parti des enseignements du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, développe trois recommandations à destination des États membres (Conseil de l'Europe, 1997) :

- une politique générale de développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement ;
- une politique de tourisme durable dans les zones protégées ;
- le tourisme durable dans les zones côtières.

La Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », tenue à Sofia du 23 au 25 octobre 1995, constitue une deuxième étape déterminante dans le processus d'appropriation d'un tourisme responsable et respectueux par les instances européennes. La conférence est non seulement à l'origine d'un Programme environnemental pour l'Europe mais encore de la « Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère » (Pan-European Biological and Landscape Diversity Strategy) qui englobe à ce sujet les activités du groupe de travail « tourisme et environnement ». J. Rochette (2007 : p. 140-141) précise que « *cette stratégie ne constitue pas un nouvel outil de protection mais un cadre original d'application de la Convention sur la diversité biologique par la mise en cohérence d'instruments existants - particulièrement les réseaux Émeraude et Natura 2000 – à travers la constitution d'un réseau écologique paneuropéen (REP)* ». Par ailleurs, ce contexte fructueux est à l'origine de quatre recommandations majeures à l'échelle des années 1990 dans le développement d'un nouveau mode de tourisme :

- la Recommandation n° R (94) 7 relative à une politique générale de développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement ;
- la Recommandation n° R (95) 10 relative à une politique de développement d'un tourisme durable dans les zones protégées ;
- la Recommandation n° R (97) 9 relative à une politique de développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement dans les zones côtières ;

- la Recommandation n° R (99) 16 relative au développement de la formation en gestion de l'environnement des acteurs et des futurs professionnels du tourisme.

Ces quatre recommandations insistent sur huit principes fondamentaux qui participent à la déclinaison territoriale du tourisme durable :

- la formation des professionnels du tourisme à la gestion de l'environnement ;
- la sensibilisation simultanée des habitants et des touristes aux fonctionnements, aux dynamiques et aux vulnérabilités des sites et des milieux ;
- l'intégration et la satisfaction des besoins socio-économiques de la population locale ;
- la coopération entre toutes les parties impliquées dans le tourisme ;
- la maîtrise du développement touristique, notamment sur les plans paysager, urbanistique et foncier ;
- l'ouverture au public des milieux remarquables tout en assurant leur protection ;
- la diversification des offres touristiques ;
- la surveillance et la limitation des dégradations environnementales.

Notons que la recommandation R (99) 16 revient à deux reprises sur les notions d'écotourisme et de tourisme vert mais l'ensemble du texte est essentiellement voué au tourisme durable, à l'instar des trois autres recommandations. Par ailleurs, cette politique ne s'attarde aucunement à préciser les principes fondamentaux du nouveau mode de tourisme ici promu.

### **1.3.2 La Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (2000)**

Cinq ans après la Conférence « Un environnement pour l'Europe » est publiée la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés, communément désignée par le sigle « CETD » dans le monde francophone. L'élaboration du document remonte au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, faisant spécifiquement échos à l'Agenda 21, son document phare. La fédération « Europarc », organisation paneuropéenne et non gouvernementale des espaces protégés en Europe, est à l'initiative de la charte (Europarc Federation, 2015). Elle en confie la rédaction en 1995 à la « Fédération des parcs naturels régionaux de France », qui s'est entourée d'un comité de pilotage européen composé parts égales de gestionnaires d'espaces protégés, de professionnels du tourisme, d'experts en tourisme durable et des organismes financeurs (<http://www.europarc-fr.org>). Le document, dont la première version a été publiée en 2000, est géré par la fédération Europarc.

Dans les faits, en dépit de son nom, ce document ne correspond pas véritablement à une charte ; il débouche en effet sur un processus de certification et s'apparente plutôt à un label sans en avoir exactement les mêmes contours (Pôle relai lagunes méditerranéennes et Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon, 2008). La CETD vise ainsi à soutenir les actions entreprises en matière de tourisme durable dans les espaces protégés. « *Pour répondre aux conditions inhérentes à la Charte, l'espace protégé doit réunir toutes les parties concernées par le tourisme dans cette zone et soumettre une vision partagée du développement touristique, en s'engageant à entreprendre des actions conjointes, convenues avec leurs partenaires, pendant 5 ans et en continuant à œuvrer pour l'excellence de la gestion du tourisme durable dans leurs espaces* » ([www.european-charter.org](http://www.european-charter.org)). Le partenariat entre les gestionnaires d'espaces protégés, les institutions et les professionnels du tourisme est donc de mise : « *la charte européenne du tourisme durable, dans les espaces protégés français (1999), vise [...] à encourager des relations plus étroites entre les professionnels du tourisme et les gestionnaires, ainsi qu'à sensibiliser le grand public au développement durable* » (Gagnon, 2010 : p. 2).

Dans le détail, ce texte, consacré à la mise en œuvre du tourisme durable dans les espaces protégés, répond à trois objectifs principaux :

- allier préservation et valorisation du patrimoine naturel ;
- tirer parti du réseau d'acteurs territoriaux recensé dans l'espace protégé pour l'inciter à développer une stratégie locale en faveur du tourisme durable ;
- concilier les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et touristiques observés sur le territoire.

Suivant ces trois perspectives, la CETD développe dix principes fondamentaux en faveur du tourisme durable ([www.european-charter.org](http://www.european-charter.org)) :

- impliquer tous ceux qui participent directement au développement et à la gestion du tourisme dans l'espace protégé et au-delà ;
- préparer et mettre en œuvre une stratégie de tourisme durable et un programme d'action pour l'espace protégé ;
- protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de l'espace protégé, par et pour le tourisme, et protéger ce patrimoine d'un développement touristique excessif ;
- proposer à tous les visiteurs une offre touristique de grande qualité pour tous les aspects de leur visite ;
- communiquer de manière effective auprès des visiteurs au sujet des qualités spécifiques de la région ;

- promouvoir des produits touristiques spécifiques qui permettent la découverte et une bonne compréhension du paysage ;
- accroître la connaissance des espaces protégés et des questions de durabilité parmi tous ceux qui sont impliqués dans le tourisme ;
- s’assurer que le tourisme améliore et ne réduit pas la qualité de vie des habitants ;
- accroître les bénéfices de l’économie locale dus au tourisme ;
- contrôler et influencer les flux des touristes afin de réduire les impacts négatifs.

Cette trame forme un prérequis avec lequel doit s’accorder tout espace protégé souhaitant bénéficier de la certification de la CETD. Il est notamment demandé aux acteurs territoriaux de répondre aux trois objectifs suivants :

- créer un forum permanent impliquant tous les principaux acteurs concernés par le développement et la gestion touristiques dans et autour de l’espace protégé ;
- réaliser une analyse diagnostique de l’espace protégé ;
- élaborer une stratégie et un plan d’action sur 5 ans en matière de tourisme durable, en abordant les questions clés touchant à la viabilité, à partir d’une consultation avec les acteurs locaux.

La CETD constitue donc un précieux outil participant à popularisation et à la mise en œuvre de la notion de tourisme durable à l’échelle des espaces protégés, insistant à cet effet sur la nécessaire implication de toutes les parties concernées et sur la démarche à appliquer. Au 1<sup>er</sup> décembre 2013, 26 d’entre eux ont adhéré à la charte, à l’échelle de la France : 22 parcs naturels régionaux, 4 parcs nationaux et une association de réserve naturelle (<http://www.europarc-fr.org>). À la lecture de ses dix principes fondamentaux, le document n’apporte toutefois aucune précision supplémentaire sur la notion de tourisme durable en comparaison de ce qui avait été développé dans la charte du tourisme mondiale, en 1995.

### **1.3.3 La Charte européenne du sport et le Code d’éthique sportive (2001)**

Dans un tout autre registre, la « Charte européenne du sport » et le « Code d’éthique sportive », conjointement adoptés par le Comité des Ministres le 24 septembre 1992, puis révisés le 16 mai 2001, marquent une étape déterminante dans la promotion et l’appropriation sociale d’une nouvelle forme de tourisme.

Les deux documents sont construits sur le principe que les valeurs du sport participent à la réalisation des idéaux du Conseil de l'Europe. Ils encouragent la diffusion d'exemples de bonnes pratiques sportives parmi lesquelles le fait que « *l'engagement responsable dans une activité sportive peut contribuer à développer la sensibilité à l'égard de l'environnement* ». Les États membres s'engagent notamment, en application de l'article 1.-2b, à « *assurer à chacun la possibilité de pratiquer le sport et de participer à des activités physiques récréatives dans un environnement sûr et sain* ». L'article 10, exposé dans l'encadré 7, étaye le lien majeur qui existe alors entre le sport et le développement durable et qui constitue par la même occasion un élément clé dans la mise en œuvre et l'animation du tourisme durable.

**Encadré 7 : article 10 de la Charte européenne du sport, révisée en 2001 : le sport et le principe du développement durable**

« Assurer et améliorer, d'une génération à l'autre, le bien-être physique, social et mental de la population exige que les activités physiques, y compris celles pratiquées en milieu urbain, rural ou aquatique, soient adaptées aux ressources limitées de la planète et soient menées en harmonie avec les principes d'un développement durable et d'une gestion équilibrée de l'environnement. Ceci signifie qu'il faudra, entre autres :

- tenir compte des valeurs de la nature et de l'environnement lors de la planification et de la construction d'installations sportives;
- soutenir et stimuler les organisations sportives dans leurs efforts visant la conservation de la nature et de l'environnement;
- veiller à ce que la population prenne mieux conscience des relations entre le sport et le développement durable, et apprenne à mieux connaître et comprendre la nature » (Conseil de l'Europe, 2001).

**1.3.4 La Communication de la commission européenne sur le tourisme (2010) dans la continuité du traité de Lisbonne (2007)**

Autre étape déterminante, la Communication de la commission sur le tourisme du 30 juin 2010 vise à renforcer conjointement compétitivité et durabilité du secteur européen du tourisme, exposé à la concurrence accrue des pays émergents ou en développement. La Communication de la commission s'inscrit dans la continuité du traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009) qui est le premier traité à mentionner expressément le tourisme parmi les responsabilités politiques des institutions de l'Union européenne ([www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr)). L'article 6 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne précise que « *l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres [...] dans le domaine du*

*tourisme* » ([http://www.traite-de-lisbonne.fr/Traite\\_de\\_Lisbonne.php](http://www.traite-de-lisbonne.fr/Traite_de_Lisbonne.php)). Générant au début de la décennie 5% du PIB de l'UE, le secteur économique représente la troisième plus grande activité socioéconomique de l'espace communautaire. En raison de ce potentiel, le tourisme figure dans la stratégie communautaire « Europe 2020 », la politique de croissance définie pour les dix années à venir qui insiste sur l'emploi, l'innovation, l'éducation, l'inclusion sociale et l'énergie.

Dans ce contexte fructueux pour la promotion du tourisme durable, l'UE définit quatre axes stratégiques (Commission européenne, 2010) :

- stimuler la compétitivité du secteur touristique en Europe ;
- promouvoir le développement d'un tourisme durable, responsable et de qualité ;
- consolider l'image et la visibilité de l'Europe comme un ensemble de destinations durables et de qualité ;
- maximiser le potentiel des politiques et instruments financiers de l'UE pour le développement du tourisme.

Dans cet ensemble, l'axe 2 s'attache, entre autres, à labelliser les destinations touristiques durables à partir d'indicateurs, à sensibiliser les touristes sur les régions visitées, à instaurer une marque européenne pour la qualité du tourisme, à identifier les risques associés au changement climatique pour mieux définir les orientations touristiques ainsi qu'à développer une charte du tourisme durable et responsable. L'intention de la politique communautaire est avant tout de coordonner les initiatives touristiques à l'échelle du continent et de définir le cadre d'action d'un tourisme se voulant à la fois durable, compétitif, moderne et responsable, le tout en étroite concertation avec les États membres et les principaux acteurs du secteur. En revanche, aucun travail de fond n'a trait au principe même de tourisme durable.

Les initiatives européennes en faveur d'un tourisme responsable se multiplient depuis les années 1990, relayant à l'échelle communautaire la politique instaurée par l'OMT et le PNUE tout en s'attendant à sa déclinaison concrète au niveau territorial. La notion de tourisme durable, abordée initialement autour des liens entre tourisme et environnement, domine très nettement les débats. Les notions d'écotourisme, de tourisme vert et de tourisme de nature n'apparaissent que très ponctuellement dans les textes européens étudiés, *a contrario* des mesures prises au niveau mondial où l'écotourisme trouvait justement une plus large place. La récente conférence sur la « Gestion et la promotion des destinations de tourisme durable et accessible dans le cadre du système européen d'indicateurs du tourisme », tenue à Bruxelles le

28 janvier 2016 sous l'égide de la Commission européenne, confirme ce décalage observé à l'échelle européenne. L'événement fut articulé autour de sessions thématiques consacrées aux principes, aux outils et aux bonnes pratiques du tourisme durable et accessible en Europe, ainsi qu'autour de sessions plus techniques dévolues à la méthodologie du système européen d'indicateurs du tourisme (European Tourism Indicators System – ETIS) et à sa mise en œuvre. Ce système est à la fois :

- *« a management tool, supporting destinations who want to take a sustainable approach to destination management ;*
- *a monitoring system, easy to use for collecting data and detailed information and to let destinations monitor their performance from one year to another ;*
- *an information tool (not a certification scheme), useful for policy makers, tourism enterprises and other stakeholders »*  
(<http://ec.europa.eu/growth/sectors/tourism/offer/sustainable/indicators/>).

À travers cet outil, les instances européennes s'attellent une nouvelle fois à populariser, à promouvoir et à décliner le tourisme durable dans la sphère opérationnelle. Toutefois, aucun travail de fond n'est effectué sur les principes mêmes de cette notion, à l'instar des autres textes européens. La définition apportée dans la Charte mondiale du tourisme durable semble faire référence.

Quoi qu'il en soit, la politique européenne sert de cadre général à la politique nationale française. Bien qu'aucun texte législatif relatif au tourisme ne fasse mention ni du tourisme durable, ni des notions connexes (loi du 13 juillet 1992, décret du 15 juin 1994, ordonnance du 24 février 2005), plusieurs dispositifs réglementaires attachés à l'environnement contribuent à leur développement. La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), définie par l'État en février 2004, partage avec l'UE l'objectif de mettre un terme à la perte de la biodiversité. La SNB débouche notamment sur la réalisation de onze plans d'actions sectoriels, dont un axé sur les liens entre biodiversité et tourisme. B. Arnould (haut fonctionnaire au développement durable), dans son discours du 29 janvier 2007, indique que *« cette démarche [...] invite à s'interroger non seulement sur les impacts générés par les aménagements, les activités et la fréquentation touristique, mais aussi sur la nature en tant que produit touristique, les aspects quantitatifs et qualitatifs de celui-ci, y compris en termes d'attractivité, de valorisation et d'économie »*. Par ailleurs, le tourisme durable compte comme l'une des composantes du Grenelle de l'Environnement, débouchant sur les lois du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 (François-Lecompte *et al.*, 2013), et figure à maintes reprises dans la politique des sports de nature. Retenons à cet égard la loi modifiée sur le sport du 6



juillet 2000 qui appréhende les sports de nature dans une démarche de développement durable. Retenons aussi la création en 2003 du « Pôle ressources nationales des sports de nature » ainsi que l'instruction du 12 août 2004 traduisant l'engagement de l'État en matière de promotion du développement maîtrisé des sports de nature (Falaix, 2012 ; Gresser et Dorvillé, 2014). Ce dispositif législatif, examiné dans le volet consacré à la déclinaison des notions de tourisme de nature et de tourisme durable en région Centre-Val de Loire, relaie et coordonne concrètement le développement des sports et des loisirs de plein air, outils privilégiés de mise en œuvre du tourisme durable.

#### **1.4 Entreprises professionnelles et associatives pour un nouveau mode de tourisme : de labels en chartes**

Deux derniers acteurs phares au même titre que l'OMT, le PNUE, le Conseil de l'Europe et l'UE, les professionnels du tourisme et le milieu associatif participent au développement et, surtout, à l'animation du mode de tourisme responsable en émergence. En témoigne la déclinaison d'une multitude de labels, d'un agenda 21 et de chartes clés sur près de trois décennies. Nous les présenterons suivant leur nature en trois points successifs.

##### **1.4.1 Un florilège de labels pour un mode de tourisme responsable**

Développés à l'initiative des acteurs professionnels et associatifs, les labels sont des outils assez contraignants qui jouent un rôle majeur dans la caractérisation et la diffusion d'un mode de tourisme responsable dans les territoires. En effet, certains labels se revendiquent directement de l'écotourisme ou du tourisme durable en Europe, à l'image du « Pavillon Bleu », de l'« Ecolabel Européen », du « Gîte Panda » et de la « Clef Verte ». Les structures qui souhaitent en bénéficier, en raison de leur impact en termes de communication et de marketing territorial, s'exposent toutefois dans leur démarche à un coût d'obtention et, surtout, à des critères plus ou moins exigeants associés à l'écotourisme et au tourisme durable. Cette observation nous amène à passer en revue chacun des cinq labels précités pour apprécier leur participation à la caractérisation et à la diffusion d'un mode de tourisme responsable.

Plus ancien de ces quatre éléments, le « Pavillon Bleu » remonte à 1985, créé pour les communes littorales à l'initiative de l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe, sous l'égide du ministère de l'Environnement, bénéficiant deux ans après du parrainage de la Commission européenne. Ce label, axé sur le tourisme balnéaire, reposait initialement sur les critères de la qualité des eaux de baignade et de l'assainissement avant d'intégrer progressivement les questions de l'urbanisme, de l'équipement des plages, de la gestion des déchets et de l'éducation à l'environnement (<http://www.pavillonbleu.org>), dans une perspective de tourisme durable. Ce label s'étend aussi aux ports de plaisance, en 1987, puis aux sites continentaux, en 2001, par allusion aux plans d'eau et aux lacs de baignade. Fort de 31 ans d'existence, le Pavillon Bleu touche désormais les sites touristiques de 48 pays. Dans les faits, le Pavillon Bleu garantit aux touristes et à la population locale une bonne qualité de services et d'équipements, un bon état général de l'environnement, une sensibilisation au fonctionnement et à la fragilité des milieux ainsi qu'une minimisation des effets du tourisme à leur rencontre. Le label Pavillon Bleu bénéficie d'une certaine popularité en France, comme l'atteste le résultat du sondage de l'institut LH2, réalisé en 2007 : 65% des français connaissent le Pavillon Bleu et 78% d'entre eux ont envie de passer des vacances dans un lieu Pavillon Bleu. Toujours à l'échelle nationale, 150 communes bénéficient de ce label en 2014, concernant 389 plages et 94 ports de plaisance (<http://www.pavillonbleu.org>). Les chiffres augmentent légèrement en 2015 et 2016, comme le référence ci-dessous le tableau 4.

**Tableau 4 : nombre de communes, de plages et de ports marqués du label « pavillon bleu », entre 2014 et 2016**

	Communes	Plages	Ports
2014	150	389	94
2015	166	396	97
2016	170	400	98

Source : <http://www.pavillonbleu.org>

L'« Écolabel Européen », créé en 1992, est un label écologique diffusé dans tous les pays membres de l'UE concernant 52 produits et services, dont une partie se rattache au secteur du tourisme : les services de camping et les services d'hébergement touristique. Ce label a pour principes fondamentaux de réduire l'impact environnemental des produits et des services, d'informer les consommateurs sur la qualité écologique de ces derniers, de privilégier le recours aux éléments les plus performants sur le plan environnemental. Pour les campings et

les hébergements touristiques, l'Écolabel Européen certifie spécifiquement aux clients une utilisation de sources d'énergie renouvelables et de substances moins nocives pour l'environnement, des économies d'énergie et d'eau, une réduction de la production de déchets, une amélioration de l'environnement local ainsi que la sensibilisation des clients à l'environnement local. À ce jour, l'Écolabel Européen bénéficie majoritairement aux terrains de camping.

Le développement du label « Gîte Panda », en 1993, est attribué à l'organisation non-gouvernementale « World Wild Fondation » (WWF), dans le cadre d'un partenariat associant la WWF-France, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, les Parcs Nationaux de France ainsi que la Fédération des Gîtes de France. L'obtention de ce label écotouristique indique aux touristes que l'hébergement est situé dans ou à proximité d'un espace naturel protégé et que cette structure minimise son impact environnemental au niveau de l'eau et de l'énergie. Dans le détail, le cahier des charges du label Gîte Panda repose sur quatre points fondamentaux ([http://www.wwf.fr/nos\\_modes\\_d\\_action/engager\\_les\\_entreprises/nos\\_partenaires/gites\\_de\\_france.cfm](http://www.wwf.fr/nos_modes_d_action/engager_les_entreprises/nos_partenaires/gites_de_france.cfm)) :

- la protection de la nature concerne les jardins et les espaces naturels, véritables refuges pour la faune et la flore ;
- l'Éco-habitat exige l'emploi de dispositifs à économie d'énergie et de matériaux sains et naturels dans la rénovation du bâti, le tout se faisant dans le respect de l'architecture locale ;
- l'écocitoyenneté renvoie au tri des déchets, au développement de compost, à la récupération des eaux pluviales, à l'emploi de produits d'entretien biodégradables, au recours aux mobilités douces ;
- la sensibilisation de la clientèle à la protection de l'environnement réfère à des sentiers de découverte au départ ou à proximité immédiate du lieu de séjour, à de la documentation WWF facilitant la compréhension des enjeux de conservation et à la mise à disposition de matériel pour l'observation de la nature (fascicules de découverte des richesses locales, paires de jumelles, etc.).

En France, 47 chambres d'hôtes et 187 locations de vacances bénéficient aujourd'hui du label Gîte Panda (<http://www.gites-de-france.com>).

Dernier élément présenté, le label « Clef Verte » ou « Green Key » apparaît un an après le label « Gîte Panda », au Danemark, dans le cadre d'une collaboration entre la fédération hôtelière HORESTA et « le Danish Outdoor Council ». Ce label se diffuse en France dès 1998, par le biais des terrains de camping. La généralisation de ce label prend ensuite plus de temps : 2005 pour les hôtels, 2007 pour les meublés et les chambres d'hôtes, 2010 pour les auberges de jeunesse et les résidences de tourisme. Malgré tout, 669 établissements français

en bénéficient aujourd'hui. Il s'agit une nouvelle fois d'un label écotouristique qui s'octroie par le respect d'un cahier des charges focalisé sur l'éducation à l'environnement. Cette mesure sous-tend la formation des employés pour sensibiliser les touristes au respect de la faune et de la flore, à l'économie de l'eau et de l'énergie ainsi qu'au tri des déchets. Dans la continuité, l'hébergeur s'engage à consommer raisonnablement les ressources en eau et en énergie (isolation des bâtiments, utilisation d'énergies renouvelables, etc.), à générer peu de déchets, à acheter des denrées alimentaires locales et des produits d'entretien responsables, à entreprendre un projet environnemental en matière de cadre de vie (<http://www.laclefverte.org>).

La présentation de ces quatre labels permet d'apprécier, au regard de leur popularité, leur capacité à diffuser, à communiquer et à faire vivre un mode de tourisme responsable. Notons que ces labels se rattachent soit à la notion d'écotourisme ou à celle du tourisme durable, et cherchent avant tout à mettre en pratique leurs principes généraux. Beaucoup d'éléments communs se détachent à la lecture de leurs cahiers des charges respectifs. Au même titre, il est également utile de faire référence aux labels davantage axés sur le tourisme vert, à l'instar de « Bienvenue à la ferme », qui participent tout autant au développement d'un mode de tourisme responsable (Béteille, 2000). Créé en 1988, le label « Bienvenue à la ferme », placé sous l'égide des Chambres d'agriculture, regroupe 6 500 agriculteurs adhérents, engagés à accueillir des touristes dans leur exploitation et de leur partager leur métier, leurs productions, leurs savoir-faire, leur patrimoine et leur cadre de vie. L'ensemble est décliné en prestation ciblée : auberge, camping à la ferme, ferme pédagogique, gîte à la ferme, goûter à la ferme, vente à la ferme, etc. La charte éthique « Bienvenue à la ferme » régit l'ensemble de ces prestations touristiques et agricoles. En revanche, soulignons que la notion de tourisme de nature reste la grande absente de cette politique de labellisation en faveur du tourisme responsable, mise en œuvre par les professionnels du tourisme et le milieu associatif.

#### **1.4.2 L'agenda 21 de l'industrie du voyage et du tourisme : vers un développement durable de l'environnement (Madrid, 1996)**

En 1996, trois organisations internationales, le Conseil du voyage et du tourisme mondial, l'organisation mondiale du tourisme et le Conseil de la terre, se réunissent pour aboutir à un « agenda 21 de l'industrie du voyage et du tourisme : vers un développement durable de

l'environnement ». Tout comme la Charte mondiale du tourisme durable, ce plan retranscrit les principes du développement durable émanant du Sommet de la Terre. Le document s'adresse spécifiquement aux professionnels du voyage et du tourisme, aux gouvernements, aux administrations nationales du tourisme, au tissu associatif ainsi qu'aux voyageurs.

L'agenda 21 identifie plusieurs actions prioritaires mais définit aussi des objectifs précis et des étapes suggérées pour qu'elles soient menées à bien. Le document souligne l'importance des partenariats entre institutions, organisations non gouvernementales, professionnels des voyages et du tourisme, analyse l'importance stratégique et économique du secteur touristique et démontre le potentiel d'une industrie touristique durable. La déclaration de Rio sert de cadre au développement du tourisme durable. Il en découle les principes suivants, déterminants dans la transcription du tourisme durable :

- les secteurs du voyage et du tourisme doivent aider la population à mener une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;
- les secteurs du voyage et du tourisme doivent contribuer à la conservation, à la production et à la restauration des écosystèmes ;
- les secteurs du voyage et du tourisme doivent être basés sur des modes durables de production et de consommation ;
- le voyage et le tourisme, la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants ;
- le protectionnisme dans le commerce des services de voyage et du tourisme doivent être stoppés ou inversés ;
- la protection de l'environnement doit constituer une part intégrale du processus de développement touristique ;
- les questions de développement touristique doivent intégrer la participation des citoyens, les décisions en matière de planification étant adoptées au niveau local ;
- les nations doivent avertir les populations des catastrophes naturelles qui pourraient affecter les zones touristiques ;
- les secteurs du voyage et du tourisme doivent exploiter leur pleine capacité à créer de l'emploi pour les femmes et les peuples indigènes ;
- le développement du tourisme doit reconnaître et soutenir l'identité, la culture et les intérêts des peuples autochtones ;
- les lois internationales de protection de l'environnement doivent être respectées par les industries du voyage et du tourisme.

L'objectif principal pour les ministères, les administrations nationales du tourisme et les organisations commerciales consiste à établir des systèmes et des procédures d'intégration des principes du développement durable au cœur du processus de prise de décision ainsi qu'à identifier les actions à apporter pour mettre en œuvre le développement du tourisme durable. Neuf domaines d'action prioritaires sont ainsi identifiés :

- évaluer la capacité des cadres réglementaire, économique et volontaire existant pour aboutir au tourisme durable ;

- évaluer les conséquences économiques, sociales, culturelles et environnementales des activités du secteur touristique ;
- mettre l'accent sur la formation, l'éducation et la sensibilisation du public ;
- planifier le développement durable du tourisme ;
- faciliter les échanges d'information, de compétence et de technologie se rapportant au tourisme durable entre pays développés et pays en développement ;
- prévoir la participation de toutes les composantes de la société ;
- concevoir de nouveaux produits de tourisme axés sur le principe de la durabilité, véritable partie intégrante du processus de développement de tourisme ;
- mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du développement durable au niveau des partenariats locaux.

*« For Travel & Tourism companies, the main aim is to establish systems and procedures to incorporate sustainable development issues as part of the core management function and to identify actions needed to bring sustainable tourism into being »*

(<http://www1.agora21.org/johannesburg/rapports/omt-a21.html>). Dix domaines d'action prioritaires sont recensés suivant cet objectif :

- la réduction des déchets et leur recyclage ;
- l'efficacité, la conservation et la gestion de l'énergie ;
- la gestion des ressources en eau douce ;
- la gestion des eaux usées ;
- la gestion des substances dangereuses ;
- la gestion des transports ;
- la planification et l'aménagement du territoire ;
- la participation du personnel, des clients, des communautés aux questions environnementales ;
- la conception de la durabilité ;
- le développement de partenariats pour le développement durable.

Tenant compte de ces éléments, l'agenda 21 de l'industrie du voyage et du tourisme marque donc une étape majeure dans la mise en œuvre des principes du tourisme durable auprès instances décisionnelles et professionnelles.

### **1.4.3 Quatre chartes déterminantes pour un tourisme responsable**

Dans la continuité de la précédente sous-partie consacrée à la présentation des principaux labels en phase avec les problématiques d'écotourisme, de tourisme durable et de tourisme vert, il est à présent question de présenter succinctement quatre chartes développées par les professionnels du tourisme : la « Charte éthique du voyageur », la « Charte du tourisme en Village d'accueil », la « Charte du tourisme équitable » et la « Charte éthique du tourisme en France ». Toutes participent grandement en effet à la diffusion d'un tourisme plus responsable.

La Charte éthique du voyageur ([www.atalante.fr/qui/charte.html](http://www.atalante.fr/qui/charte.html)), qui date de 1996, est une réalisation d'« Atalante », professionnel spécialisé dans les voyages d'aventures et de nature, rejoint par l'éditeur de guides « Lonely Planet ». La charte s'attache à optimiser échanges, rencontres et compréhension entre les peuples dans un respect mutuel (Deslisle et Jolin, 2007) et à minimiser l'impact environnemental des touristes par le biais de conseils et d'outils de sensibilisation. Cette charte introduit dans cet esprit la notion de « tourisme éthique » (Lamic, 2010).

La Charte du tourisme en Village d'accueil ([www.tourisme-dev-solidaires.org/qui/charte.htm](http://www.tourisme-dev-solidaires.org/qui/charte.htm)) est élaborée en 2002 par l'organisme « Tourisme et Développement Solidaire » (TDS). Elle s'attelle à la qualité des structures d'accueil et à la responsabilisation des visiteurs, s'attache aux rencontres et aux échanges entre visiteurs et visités, garantissant en principe le bon déroulement de l'expérience touristique ainsi que la transparence dans la gestion des retombées économiques (Deslisle et Jolin, 2007).

La Charte du tourisme équitable ([www.croqnature.com/tourismeequitable.htm](http://www.croqnature.com/tourismeequitable.htm)), rédigée par quatre associations de la Plate-forme du commerce équitable en 1995, précise les engagements des acteurs du tourisme en matière de partenariat, de contractualisation concertée, de développement local, de transparence et de responsabilité (Deslisle et Jolin, 2007). Cette charte apporte une définition du tourisme équitable comme étant « *un ensemble d'activités et de services, proposé par des opérateurs touristiques à des voyageurs responsables, et élaboré par les communautés d'accueil, autochtones (ou tout au moins en grande partie avec elles). Ces communautés participent de façon prépondérante à l'évolution de la définition de ces activités (possibilité de les modifier, de les réorienter, de les arrêter). Elles participent aussi à leur gestion continue de façon significative [...]. Les bénéfices sociaux, culturels et financiers de ces activités doivent être perçus en grande partie localement, et équitablement partagés entre les membres de la population autochtone* ».

Enfin, la Charte éthique du tourisme en France, cosignée en 2000 par le gouvernement français et les principaux acteurs nationaux de l'industrie touristique (Air France, SNCF, ACCOR, Club Méditerranée et Nouvelles Frontières), épouse plusieurs points du Code mondial d'éthique de l'OMT et engage les signataires à « *suivre une ligne de conduite éthique et une certaine approche du développement dans l'élaboration de leurs produits*

*touristiques. L'application des principes de cette charte donne accès au label "tourisme et éthique" aux entreprises et territoires qui en font la demande ».*

Sans porter directement sur le tourisme durable, l'écotourisme ou le tourisme de nature, ces quatre documents, pensés pour différentes régions du globe, abordent à plusieurs reprises les questions de développement solidaire, de mesures éthiques, de commerce équitable, de transparence et s'engagent aussi, sur le principe, à mettre en œuvre l'ensemble de ces points. Au même titre que les labels et l'agenda 21, les quatre chartes témoignent donc de l'accaparement d'un mode de tourisme responsable par les sphères privées et associatives.

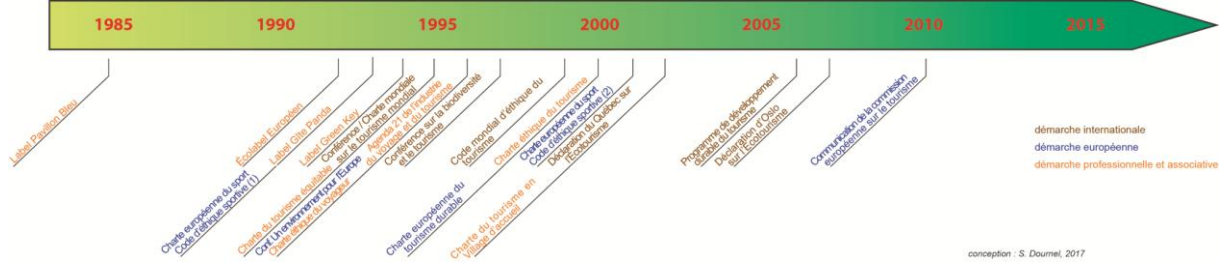
## **Conclusion de partie**

L'activité des professionnels du tourisme et du milieu associatif en faveur d'un tourisme plus responsable semble, à son niveau, tout aussi déterminante que celle organisée par le PNUE, l'OMT, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Les quatre labels, l'agenda 21 et les quatre chartes viennent s'ajouter à un ensemble de textes, d'outils et de documents déjà bien fourni qui émanent des organismes internationaux et européens précités. La dynamique insufflée reflète le changement de paradigme observé au niveau du tourisme et lui donne corps et vie en moins de trois décennies, ce qu'illustre la figure 2. Cette dynamique est source de nombreux enjeux et engendre une multitude de notions et de concepts, dotant le terme « tourisme » de nombreux qualificatifs.

Sur la forme, certaines notions, comme le tourisme durable et l'écotourisme, figurent fréquemment dans cet ensemble de documents, d'outils, de textes et de conférences, ce qui n'est pas le cas d'autres notions, comme le tourisme de nature et le tourisme vert. Sur le fond, cette multitude de notions, bien qu'apparaissant de manière hiérarchisée, est source de confusion tant les qualificatifs sont variés et plus ou moins proches en matière de sens et de portée, tant les documents, outils, textes et conférences qui les portent ne s'attachent pas à les caractériser précisément. En outre, les rares définitions observées émanent souvent de mêmes références institutionnelles communes et sont de fait bien arrêtées, sans aller au-delà dans l'analyse, l'identification et la spécification des notions et des concepts.



**Figure 2 : ancrage contextuel et dynamiques de développements du tourisme responsable**



Le constat est donc double avec, d'un côté, la popularisation et la généralisation d'un tourisme plus responsable et, de l'autre, la confusion qui provient de ses différentes formes et déclinaisons, toutes alternatives au tourisme de masse. Le besoin d'identifier les notions qui participent à ce vaste changement de paradigme – parmi lesquelles le tourisme de nature, le tourisme vert, l'écotourisme et le tourisme durable – reste le même. L'enjeu de la deuxième partie consiste donc à faire la lumière sur cette multiplicité de notions en recourant aux travaux scientifiques qui y sont attachés.

## **Partie 2 : état de l'art sur le changement de paradigme en matière de tourisme**

Les notions de tourisme de nature, de tourisme vert, d'écotourisme et de tourisme durable décrivent à chacun de leur niveau le changement de paradigme général que l'on observe en matière de tourisme. Les recours aux initiatives internationales, européennes, privées et associatives permettent non seulement de faire la lumière sur le mécanisme et les modalités de développement de ce changement paradigmatique mais aussi d'évoquer les principaux enjeux qui s'y rattachent. Au-delà de la description de ce vaste processus, la confusion reste grande parmi les quatre notions précitées comme parmi l'ensemble des notions connexes.

Le but de cette partie réside dans l'identification et la distinction de ces différentes notions, de leurs principes et de leurs enjeux propres, par le recours aux travaux de recherche qui leur sont spécifiquement consacrés. Cet état de l'art est néanmoins axé sur les formes de tourisme

associées aux seules caractéristiques territoriales de la région Centre-Val de Loire, mettant ainsi en avant les notions de tourisme durable, de tourisme de nature, d'écotourisme et de tourisme vert. Les notions de tourisme éthique, de tourisme solidaire et de tourisme équitable, davantage tournées vers les problématiques des pays en développement, ne sont donc pas ici traitées. En complément, les ressources bibliographiques ont fait l'objet d'un traitement thématique structuré autour de quatre axes dans le but d'embrasser l'ensemble des principes et des enjeux propres aux quatre formes de tourisme retenues :

- la protection, la valorisation et la patrimonialisation de l'environnement et des paysages ;
- l'action publique et la gouvernance territoriale ;
- le développement et le marketing territorial ;
- les usages, les représentations et les modes de consommation de la nature.

Dans ce cadre, le travail entrepris sur un an a permis de recenser 149 références sur la base d'une bibliographie bilingue, en langues française et en anglaise, composée d'articles de revues scientifiques, d'ouvrages scientifiques, d'actes de colloque, de rapports de recherche ainsi que de mémoires de thèse, de master et d'habilitation à diriger des recherches. L'objet de ce travail est non seulement d'obtenir une définition précise des notions de tourisme de nature, de tourisme vert, d'écotourisme et de tourisme durable mais aussi de mesurer celle qui, parmi elles, semble la plus appropriée au territoire de la région Centre-Val de Loire, compte tenu de sa politique en faveur du tourisme de nature, compte tenu aussi de ses terrains d'application dont le Val de Loire.

## **2.1 Tourisme vert, tourisme de nature, écotourisme, tourisme durable : de quoi parle-t-on ?**

Il s'agit à présent de caractériser les notions de tourisme vert, de tourisme nature, d'écotourisme et de tourisme durable afin de mesurer leur caractère plus ou moins général, plus ou moins spécifique, et d'apprécier leurs différences et leurs similitudes. Une attention particulière sera accordée au tourisme de nature et au tourisme durable, tenant compte des politiques développées par la région Centre-Val de Loire sur ces notions.

### 2.1.1 Le tourisme vert

La notion de tourisme vert, qui renvoie aussi aux notions d'agritourisme et de tourisme rural, est délicate à définir. De manière générale, le tourisme vert fait référence à la fréquentation et à la découverte des espaces ruraux par une population au mode de vie essentiellement citadin.

B. Lane (1994), cité par D. D. Dimitrovski *et al.* (2011 : p. 289), suggère que « *rural tourism should include small companies owned by local families, thereby connecting the tourist services to the local agricultural production. The term rural tourism can also be used as a geographical term as well as a term describing cultural activities of rural communities* ». Dans la continuité, J. Aleksieva et S. Stamov (2005), cités par V. Barkauskas *et al.* (2015 : p. 168), précisent que « *rural tourism is a local form of tourism, which is created, managed and developed by the local residents based on the local landscape and culture. Rural tourism creates higher income for the local community, there appear more opportunities to create more workplaces and their revitalization, and the living standard of the local residents is improved as well* ».

Le tourisme vert évoque donc un tourisme diffus, responsable et sensibilisé, étroitement associé aux enjeux du développement local et de l'aménagement du territoire (pratiqué sur des territoires ruraux prospères ou en déclin), valorisant les principes de la pédagogie, de l'altérité et de la proximité, abordant les pans culturel et naturel de la région visitée, consacrant de ce fait une place importante à la thématique des paysages ruraux.

Dans cet ensemble, la notion d'agritourisme caractérise plus spécifiquement les activités d'accueil, d'hébergement, de découverte et de loisirs proposées par les agriculteurs dans le but de valoriser leur profession, leurs savoir-faire et leur terroir, ce qui leur apporte un complément de revenu à leur activité principale (Béteille, 2000).

### 2.1.2 L'écotourisme et le tourisme de nature

L'association des notions d'écotourisme et de tourisme de nature est volontaire tant elles font l'objet de définitions communes (Goodwin, 1999). En outre, certains de leurs principes rejoignent ceux des notions spécifiques de tourisme d'aventure et de tourisme étiq.

D'emblée, l'écotourisme et le tourisme de nature renvoient à la découverte de la nature, au sein d'aires protégées, à fort capital écologique patrimonial. L'observation, l'éducation et l'interprétation de la faune, de la flore et des écosystèmes sont les activités majeures pratiquées. Par principe, cette forme de tourisme repose sur un mode de découverte de la biodiversité très structuré, s'exerce par petits effectifs et se base sur le respect des réglementations en vigueur, le tout pour ne pas altérer ni dégrader le milieu visité. L'écotourisme est donc destiné à un public restreint, sensibilisé à la découverte et à la protection de l'environnement, toujours à l'affut de nouveaux horizons et patrimoines écologiques. Le dépaysement est la règle.

Assez proche en apparence de l'écotourisme, le tourisme d'aventure fait référence, selon M. Lequin (2000 : p. 13), à « *une performance physique, où le défi consiste à dominer un environnement jugé dangereux ou hostile, en vivant des sensations fortes. Le tourisme d'aventure correspond généralement à une activité de plein air qui se pratique dans des zones naturelles peu développées où la nature sert de support, mais ne constitue pas un objectif en soi, contrairement à l'écotourisme* ». L'auteure voit donc là une différence fondamentale entre ces deux notions : la première repose sur l'idée de conquête de la nature tandis que la seconde consiste à observer cette même nature. Le tourisme d'aventure et l'écotourisme portent donc sur un objet similaire, l'environnement de qualité, mais le pratiquent de manière différente. De même, ces deux modes de tourisme ont des motivations communes, le dépaysement et le ressourcement, mais les déclinent également de manière distincte.

En complément, l'écotourisme (ou tourisme de nature) participe à la conservation et à la protection des aires protégées mais revêt aussi une dimension socio-culturelle. Selon Y.-T. H. Chiu *et al.* (2013 : p. 321-322), « *the developmental objective of ecotourism is to protect natural areas through production of revenue, environmental education and the involvement of local residents. It is based on the notion that the ecological environment constitutes a local resource which creates economic value by attracting tourists* ». Les apports financiers générés

par cette activité permettent de renforcer rétroactivement les dispositifs de protection en place et de contribuer au développement des régions riveraines (Lapointe et Gagnon, 2009). Dans la continuité, si l'écotourisme a pour zone de prédilection les aires protégées peu anthropisées et peu impactées par l'homme, cette activité vise aussi à valoriser l'histoire, les traditions et les savoir-faire des populations locales qui vivent dans le respect de leur environnement, à travers le développement de partenariats et d'instances participatives. Sur ce point, l'écotourisme se rapproche des principes du tourisme éthique, déclinés en partie 1. Pour aller plus loin, M. Lequin (2000 : p. 17) insiste sur le fait que *« l'écotourisme comporte une forme d'endorégulation car tout dépassement de certains seuils critiques tend à compromettre ce qu'il est dans sa définition même. L'écotourisme doit alors recourir à une forme de gestion intégrée de la ressource, une gouvernance faisant appel à l'action concertée des différents intervenants »*.

Par conséquent, l'écotourisme, appelé encore tourisme de nature, apparaît donc comme un type de tourisme précis et ponctuel car dévolu à la découverte des seuls espaces naturels protégés. L'ensemble des principes généraux qui s'y rattache permet de mieux l'identifier et le caractériser, palliant ainsi les dérives sémantiques dont il fait souvent l'objet (Breton, 2007). Le principal défi repose sur le succès de cette forme de tourisme qui nuirait à sa vocation première, à savoir la protection de l'environnement, en l'absence de mesures de régulation.

### **2.1.3 Le tourisme durable**

Parmi les quatre notions étudiées, la notion de tourisme durable est de loin la plus explicitée dans le cadre des textes, des outils et des documents qui émanent des instances internationales, européennes, professionnelles et associatives. La Charte mondiale du tourisme durable, issue de la conférence éponyme tenue en 1995 sur l'île de Lanzarote (îles Canaries, Espagne) apporte une première définition à cette forme de tourisme : il s'agit de développer un tourisme qui réponde aux attentes économiques et aux exigences de la protection de l'environnement, qui respecte non seulement la structure sociale et les caractères physiques de la destination, mais aussi la population locale. S. Clarimont et V. Vlès (2009 : chapitre 1) rappellent aussi la précision apportée par l'OMT en 2004 à cette première définition : *« toute forme de tourisme susceptible de garantir à long terme un équilibre entre*

*les trois sphères économique, sociale et environnementale en "exploitant de façon optimale les ressources de l'environnement tout en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité", en respectant "l'authenticité culturelle des communautés d'accueil", en offrant à "toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis". Les deux auteurs soulignent alors toute l'ambivalence du tourisme durable qui s'efforce à la fois de concilier l'exploitation et la préservation des ressources.*

Fondamentalement, le tourisme durable est un processus d'amélioration permanent (PNUE et OMT, 2009). R. W. Butler (1993 : p. 29) définit le tourisme durable comme « *a form of tourism that is able to maintain its viability in an area for an indefinite period of time* ». Par son approche globale et transversale, ce mode de tourisme aspire à recouper et à équilibrer les dimensions environnementales, économiques et socio-culturelles du développement touristique. À cet égard, F. Abdoulahik et E. Lionelle Ngo-Samnack (2013 : p. 9-10) relèvent trois composantes du tourisme durable qui se complètent et se renforcent : « *la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la conservation et l'utilisation rationnelle de la nature et l'implication de tous les acteurs, en particulier des populations locales* ». Dans cette perspective, le Comité des Régions (2006 : p. 32-33) précise que « *the sustainable development of tourism involves social responsibility, a strong commitment to nature and to the integration of local communities in any tourist operation or development, and in particular an equal sharing of the economic benefits. This also that it encompasses broader dimensions as spatial planning territorial cohesion and transport, where the latter is used for tourism purposes* ».

Par conséquent, le tourisme durable s'adapte à tout type de contexte, tout type de destination et tout type de tourisme. C. Hunter (1997 : p. 864) suggère d'ailleurs que « *sustainable tourism must be regarded as an adaptive paradigm capable of addressing widely different situations, and articulating different goals in terms of the utilization of natural resources* ».

Retenons en conclusion la définition du tourisme durable proposée par S. Blangy, cité par I. Trumbic (2002 : p. 52-53) qui reprend et synthétise l'ensemble des principes énumérés ci-dessus tout en insistant sur la dimension du temps qui engage la viabilité du développement touristique : « *any form of development, provision of amenities or tourist activity that emphasizes respect for all and long-term preservation of natural, cultural and social*

*resources and makes a positive and equitable contribution to the economic development and fulfillment of people living, working and staying in these areas ».*

Le recours aux travaux consacrés au tourisme vert, au tourisme nature, à l'écotourisme et au tourisme durable permet de préciser le sens et la portée de chacune des notions et, par ce biais, de mesurer les nuances qui existent entre elles et avec d'autres termes connexes. Seuls le tourisme de nature et l'écotourisme renvoient exactement au même mode de tourisme. Toujours dans un souci de distinction et de précision de ces terminologies, l'enjeu consiste à présent à décrire leur contexte d'émergence et à mesurer leur popularité.

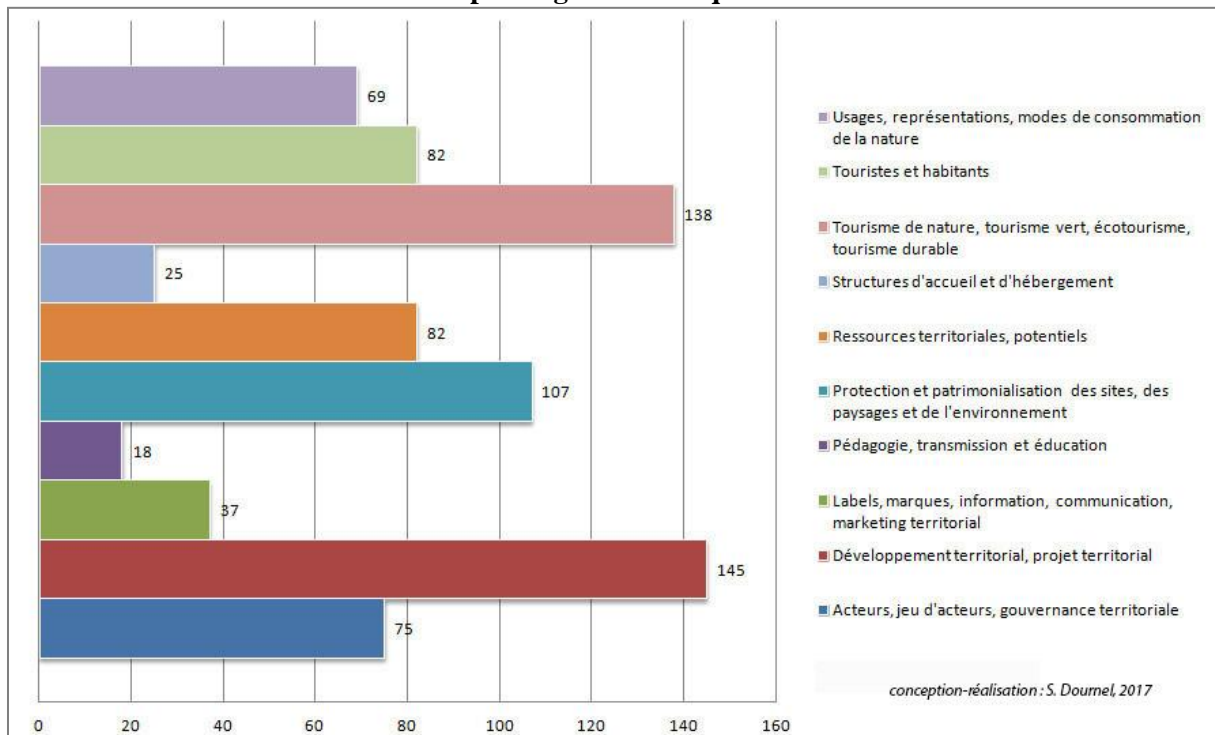
## **2.2 Des notions de générations, de popularité et d'emploi variables, à l'origine du changement de paradigme touristique**

Entre le tourisme vert, le tourisme de nature, l'écotourisme et le tourisme durable, le travail préalable consacré au rythme et aux modalités de développement du changement de paradigme touristique présage des notions de génération, de popularité et d'emploi variables. Les dates, les thèmes et les objets des initiatives internationales, européennes, professionnelles et associatives qui leur sont plus ou moins consacrées, mis en évidence dans la figure 2, fournissent déjà plusieurs éléments de réponse.

L'enjeu consiste à présent à approfondir ces premières observations par une démarche d'étude en trois temps, faisant à la fois état, pour les quatre notions précitées, de leur contexte et de leur popularité mais aussi des destinations et des types de milieux qui y sont associés. Ce travail, tirant parti d'éléments factuels issus des travaux de recherche consacrés à ces questions, s'appuie aussi sur l'exploitation d'une base de données constituée à partir d'un nombre plus important de références bibliographiques : 149 articles, 24 chapitres d'ouvrages, 30 ouvrages, 11 mémoires, 153 communications et actes de colloque, 19 communications en séminaire et en journée d'étude. Ces références sont issues de l'interrogation de 8 moteurs de recherche en ligne autour des notions de tourisme vert, de tourisme de nature, d'écotourisme et de tourisme durable : Cairn, Calenda, Érudit, Persee, Revues, Science Direct, Springer et SUDOC. Le nombre important de références bibliographiques interrogées permet, en répertoriant et en classant les principaux thèmes traités dans les communications et les

publications collectées, d'identifier et de hiérarchiser précisément les principaux enjeux scientifiques associés au changement de paradigme touristique. La figure 3 présente ces enjeux d'importance variable à travers la déclinaison de dix thèmes, sélectionnés en fonction des travaux de lecture et des principaux enjeux énumérés dans les démarches internationales, européennes, professionnelles et associatives en faveur d'un mode de tourisme responsable.

**Figure 3 : thèmes abordés dans les publications et les communications liées au changement de paradigme touristique**



Sources : données extraites à partir de la consultation de 149 articles, 24 chapitres d'ouvrage, 30 ouvrages, 11 mémoires, 153 communications et actes de colloque, 19 communications en séminaire et journée d'étude

La lecture de la figure 3 fait ressortir deux thèmes d'étude particulièrement dominants : d'un côté, les questions du développement territorial et du projet territorial et, de l'autre, la caractérisation même des notions de tourisme de nature, de tourisme vert, d'écotourisme et de tourisme durable. Les travaux étudiant le changement de paradigme touristique traitent également de manière généreuse le thème des ressources territoriales et celui des touristes et des habitants. Figurent ensuite la question des acteurs, des jeux d'acteurs et de la gouvernance territoriale ainsi que celle des usages, des représentations et des modes de consommation de la nature. Peu de travaux traitent en revanche les trois thèmes suivants : les labels, les marques, l'information, la communication et le marketing territorial ; les structures d'accueil et d'hébergement ; la pédagogie, la transmission et l'éducation. Ces trois derniers thèmes, au même titre que les principaux thèmes préalables, apparaissent pourtant comme tout aussi



déterminants dans les démarches internationales, européennes, professionnelles et associatives en faveur du changement de paradigme touristique. Pour mieux saisir les raisons de tels décalages d'enjeux, il convient à présent de concentrer directement la recherche sur les notions de tourisme vert, de tourisme de nature, d'écotourisme et de tourisme durable à travers la démarche en trois temps retenue.

### **2.2.1 Des notions de générations différentes**

La figure 2 met en évidence l'émergence de la notion de tourisme durable au début des années 1990 et sa rapide généralisation durant la même décennie et la décennie suivante. La notion d'écotourisme décrit vraisemblablement la même dynamique bien que les observations apparaissent moins distinctement. Mais qu'en est-il pour les notions de tourisme vert et de tourisme de nature ? Il est désormais question d'interroger de manière plus approfondie le contexte d'émergence spécifique à chacune des quatre notions, sur une échelle de temps plus large que celle signalée en figure 2, en remontant au-delà des années 1985.

L'ouvrage de R. Bêteille (2000) fournit de précieux renseignements sur l'historique du tourisme vert. Ses prémices remontent au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'apparition de séjours en chambre d'hôtes, à la ferme, dans le Tyrol et en Angleterre (Cornouailles). L'auteur note à la même époque la découverte des campagnes françaises de la part d'écrivains célèbres (Balzac, Hugo, Michelet), de géographes (Joanne, Reclus) et de peintres. Durant l'entre-deux-guerres, l'avènement des congés payés encourage la fréquentation des zones rurales par les citoyens, notamment en Basse-Ardèche, en Provence, dans le sud-ouest et, plus ponctuellement, en montagne. Ces visites, souvent effectuées dans le cadre familial, expriment le retour de personnes à leur région d'origine suite à l'exode rural, permis notamment par le développement de la voiture individuelle. Dans les années 1960-1970, la généralisation des loisirs et l'attrait pour l'environnement stimulent plus globalement le tourisme vert, en France comme dans les proches pays européens. Suite à une période de flottement, le soutien de l'État accordé à l'agritourisme relance l'activité dans les années 1990.

En comparaison, la notion d'écotourisme est bien plus récente, remontant à la fin des années 1980. Pour autant, les voyages axés sur l'observation de la nature précèdent l'apparition de la notion de plus de deux décennies. On parlait exclusivement de tourisme de nature à cette

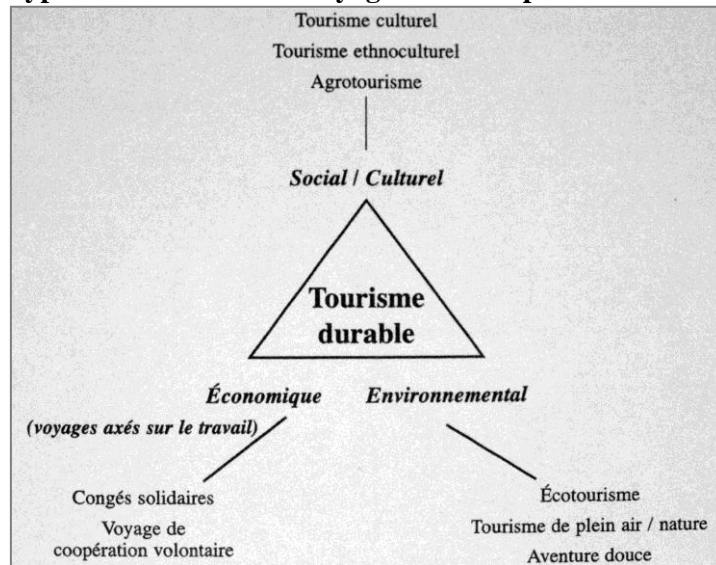
époque pour caractériser cet intérêt récent et émergent exprimé pour la protection et la découverte de l'environnement. La notion de tourisme de nature est d'ailleurs bien instituée dans les travaux canadiens francophones. À une autre échelle, la notion d'écotourisme accompagne le succès plus franc et plus général que rencontre ce type de tourisme à partir des années 1990. Selon M. Lequin (2000), l'écotourisme émane de la convergence de deux phénomènes distincts :

- une demande accrue pour des voyages spécifiques, axés sur la découverte d'espaces à forte valeur écologique, peu anthropisés et bien protégés ;
- un changement de conception dans la gestion des aires protégées.

S. Dekhili et M. Alki Achabou (2014 : p. 41) insistent aussi sur l'importance que jouent « *l'augmentation des revenus et du temps libre chez les ménages des pays développés [...] et la prise de conscience des gouvernements, particulièrement dans les pays en voie de développement, de la possibilité de capitaliser sur cette demande* ».

Enfin, la notion de tourisme durable est bien plus récente encore que les trois précédentes notions. Elle se situe en quelque sorte dans la continuité de ces dernières, dans le processus de développement d'un tourisme plus respectueux des milieux et des hommes (Lamic, 2010). Plus concrètement, la maturation de la notion de tourisme durable tire parti du matériau considérable qui émane des réflexions du sommet de la Terre, en 1992. À cet effet, le tourisme durable incarnerait-il en quelque sorte la terminologie la plus aboutie pour caractériser le changement de paradigme que l'on observe aujourd'hui en matière de tourisme ? Dans tous les cas, le tourisme durable a la prétention de sa globalité comme l'avancent A. François-Lecompte *et al.* (2013 : p. 86) : « *l'écotourisme, le tourisme d'engagement, le tourisme équitable, le tourisme communautaire et le tourisme solidaire sont considérés comme des formes particulières du tourisme durable* ». La figure 4 resitue chacune des formes de tourisme à partir des composantes économiques, environnementales et socioculturelles du tourisme durable.

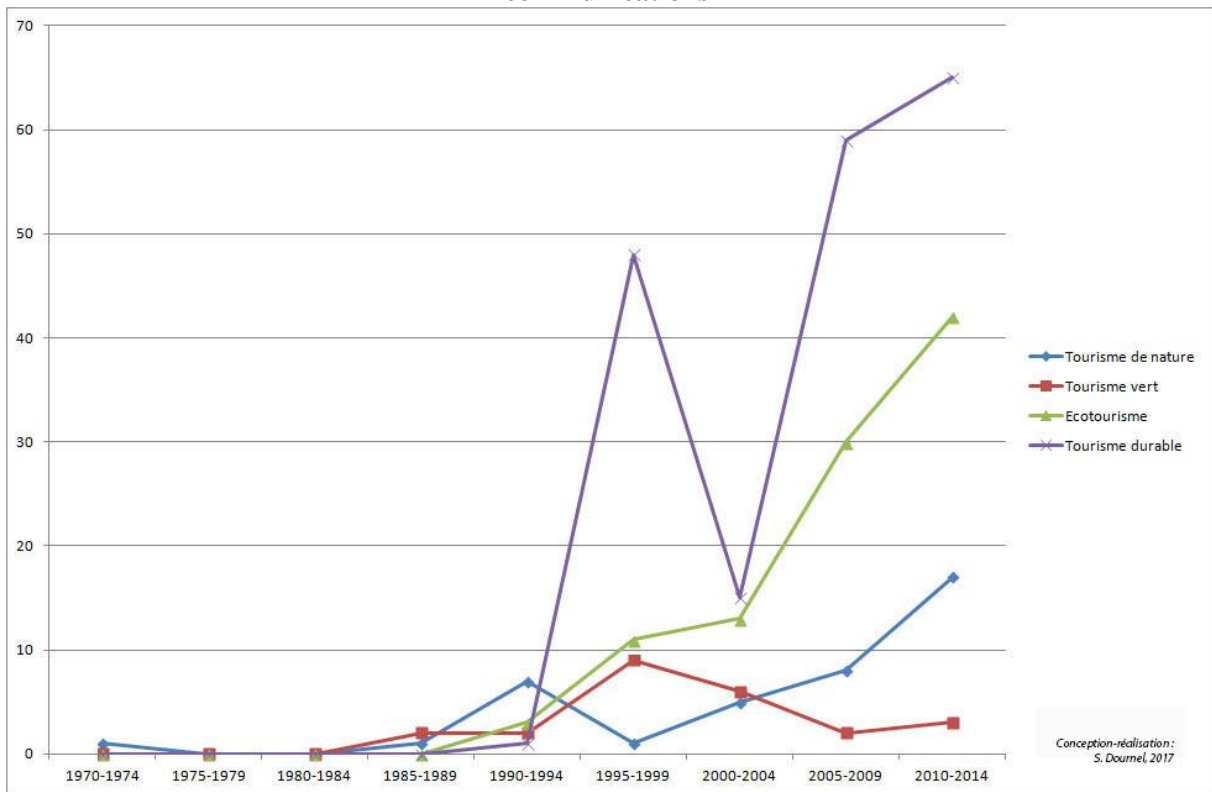
**Figure 4 : type de tourisme ou de voyages selon les pôles du tourisme durable**



Source : M.-A. Delisle et L. Jolin (2007)

En guise de synthèse, les figures 5 et 6, réalisées à partir de la base de données bibliographiques décrite en introduction de sous-partie, rendent explicitement compte dans le temps du contexte d'apparition et de développement des notions de tourisme vert, de tourisme de nature, d'écotourisme et de tourisme durable. Il s'agissait dans ces deux figures de repérer la récurrence des quatre terminologies dans les titres des communications et des publications ainsi que dans les mots-clés et les résumés qui les accompagnaient, le cas échéant.

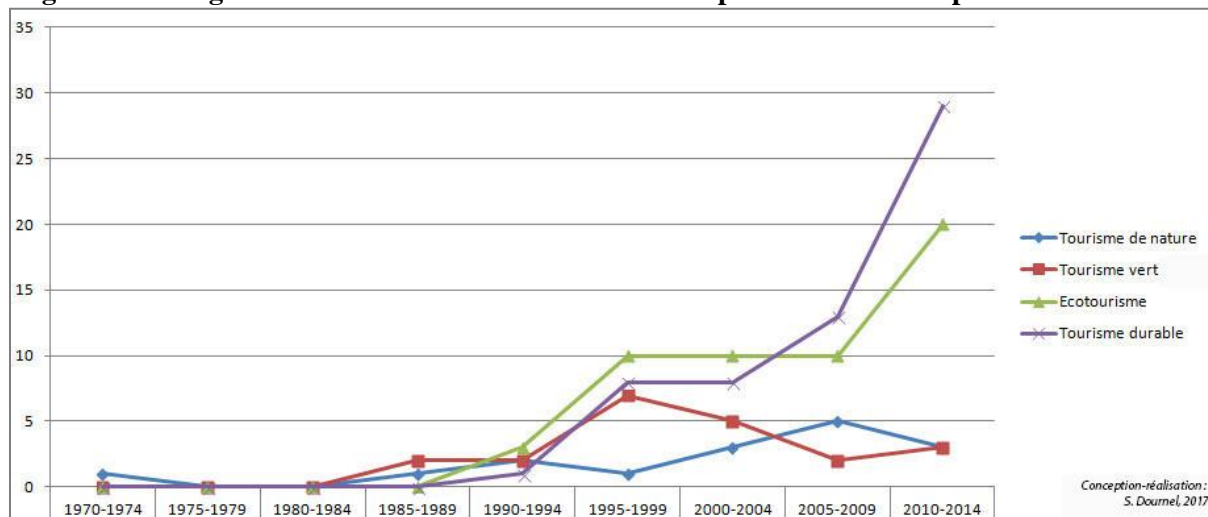
**Figure 5 : émergence des modes de tourisme dans le temps selon la date des publications et des communications**



Sources : données extraites à partir de la consultation de 149 articles, 24 chapitres d’ouvrage, 30 ouvrages, 11 mémoires, 153 communications et actes de colloque, 19 communications en séminaire et journée d’étude

La lecture des figures 5 et 6 fait ressortir des premières formes de tourisme responsable articulées autour des notions de tourisme de nature et de tourisme vert dès les années 1970-1980 mais de manière assez marginale. Une part un peu plus notable de travaux scientifiques s’attache à ces notions dans les années 1990. Celle-ci reste pour autant négligeable quand on la rapporte au nombre important de travaux consacré à l’écotourisme dans la même décennie alors que la notion est à peine émergente. Le décalage est encore plus prononcé lorsque l’on fait référence aux multiples publications et communications portant sur le tourisme durable. Cette dernière notion, suivie de près par l’écotourisme, anime très largement la recherche scientifique dans les décennies 2000 et 2010 alors que les notions de tourisme vert et de tourisme de nature restent à des niveaux beaucoup plus anecdotiques.

**Figure 6 : émergence des modes de tourisme dans le temps selon la date de parution des articles**



Sources : données extraites à partir de la consultation de 149 articles, 24 chapitres d'ouvrage, 30 ouvrages, 11 mémoires, 153 communications et actes de colloque, 19 communications en séminaire et journée d'étude

Par conséquent, l'activité touristique connaît en l'espace de deux décennies une importante diversification de ses formes responsables et respectueuses de l'homme et des milieux : aux déclinaisons initiales vertes et naturelles, secondaires et spécifiques, se superposent dans les années 1990 des déclinaisons écologiques et durables, plus populaires et plus globales. D'un côté, cette diversification terminologique traduit une importante évolution sémantique et conceptuelle en matière de tourisme et participe du changement de paradigme constaté à ce jour dans ce secteur d'activité. De l'autre, cette diversification terminologique semble refléter aussi une popularité très variable entre ces différentes notions, ce qu'il s'agit à présent de vérifier.

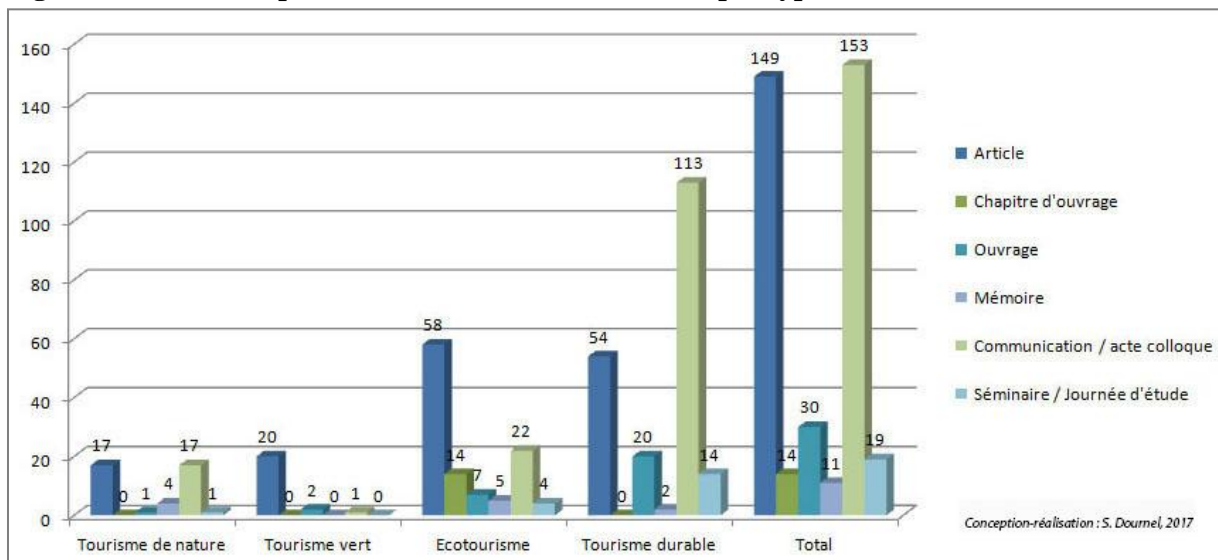
### 2.2.2 Des notions de popularité variable

L'addition des travaux consacrés au tourisme vert, au tourisme de nature, à l'écotourisme et au tourisme durable entre 1970 et 2015, traitée dans les figures 7, 8 et 9, fait apparaître une nette hiérarchie entre les quatre notions.

Dans le détail, la figure 7 exprime le nombre total de publications et de communications consacrées à chaque type de tourisme en l'espace de 45 ans. La lecture de cette dernière fait ressortir la grande popularité de la notion de tourisme durable, largement traitée dans les colloques, les actes et les articles de revue scientifique. En comparaison, la notion

d'écotourisme apparaît plus en retrait, avec un niveau malgré tout notable en matière de parution d'articles et de chapitres d'ouvrage. La notion de tourisme de nature, présente exclusivement dans deux types de source (les articles d'une part, les communications et les actes de colloque d'autre part), est globalement peu traitée, tandis que la notion de tourisme vert est la grande absente des communications orales et ne compte qu'un petit nombre d'articles qui lui est consacrée.

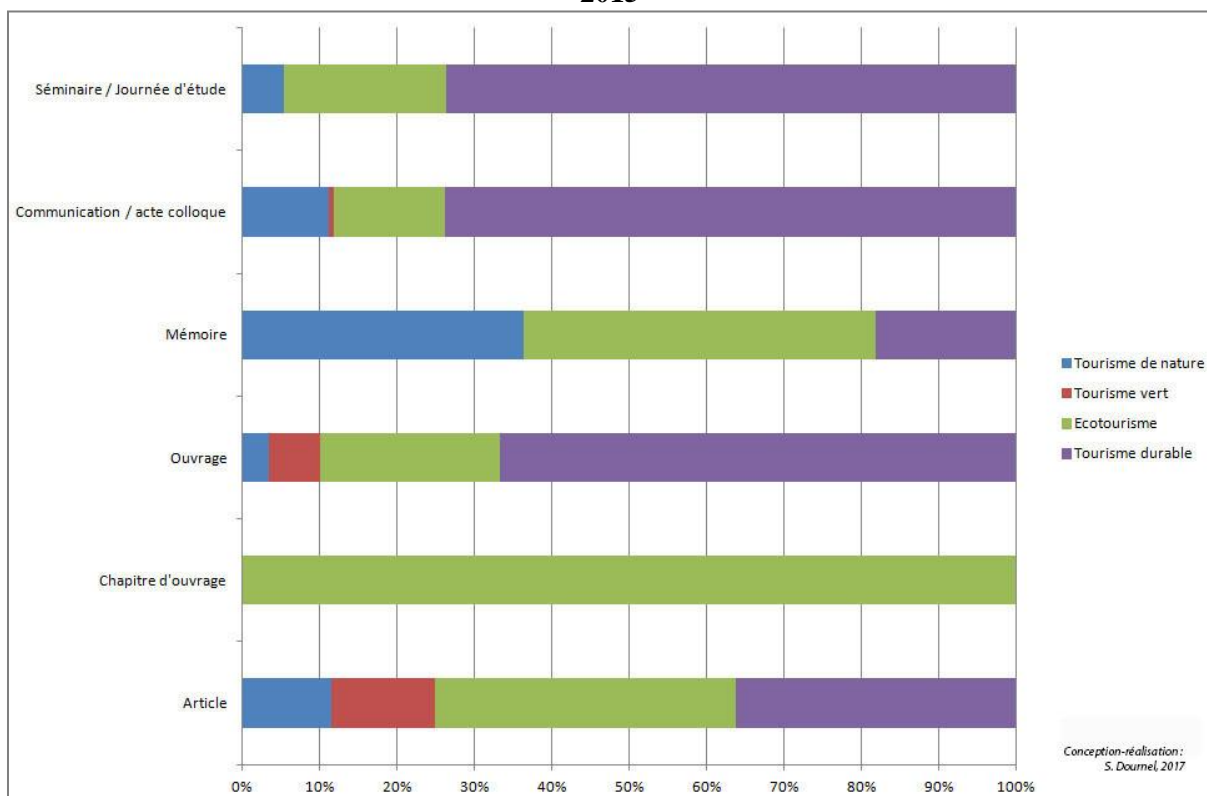
**Figure 7 : nombre de publications et de communications par type de tourisme entre 1970 et 2015**



Sources : données extraites à partir de la consultation de 149 articles, 24 chapitres d'ouvrage, 30 ouvrages, 11 mémoires, 153 communications et actes de colloque, 19 communications en séminaire et journée

La figure 8 présente ces résultats d'une autre façon, à partir de données relatives, classées par type de communication et de publication. Ainsi, la notion de tourisme durable domine les débats, suivie de près par la notion d'écotourisme.

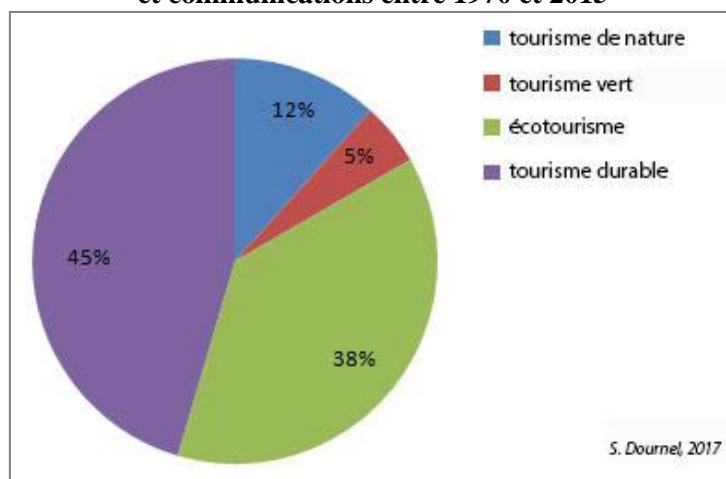
**Figure 8 : mode de tourisme traité par type de communication et de publication entre 1970 et 2015**



Sources : données extraites à partir de la consultation de 149 articles, 24 chapitres d'ouvrage, 30 ouvrages, 11 mémoires, 153 communications et actes de colloque, 19 communications en séminaire et journée d'étude

La figure 9, qui classe tout type de publication et de communication confondu selon le mode de tourisme abordé, synthétise bien la nette hiérarchie observée entre les quatre notions. Près de la moitié des références traitent du tourisme durable et 38% de l'écotourisme alors que le tourisme de nature et le tourisme vert restent plus marginaux.

**Figure 9 : mode de tourisme abordé dans les publications et communications entre 1970 et 2015**



Sources : données extraites à partir de la consultation de 149 articles, 24 chapitres d'ouvrage, 30 ouvrages, 11 mémoires, 153 communications et actes de colloque, 19 communications en séminaire et journée d'étude

Si la hiérarchisation relevée entre les notions de tourisme durable, d'écotourisme, de tourisme de nature et de tourisme vert apparaît de manière assez nette, celle-ci doit néanmoins être quelque peu relativisée tant les publications et les communications des années 1970 à 1990 sont peu évidentes à retrouver du fait de leur ancienneté alors que cette époque avait vu le développement des notions de tourisme de nature et de tourisme vert. *A contrario*, les travaux plus récents, qui font très majoritairement état de l'essor et de la caractérisation des notions d'écotourisme et de tourisme durable, ont été automatiquement mis en ligne et pèsent ainsi plus dans les totaux observés. Pour autant, si on s'en tient à la seule période 1990-2015 (figures 5 et 6), il est évident que ces deux dernières notions dominent nettement les débats compte tenu de leur plus grande transversalité. Pour confirmer les différentes observations faites à ce stade du travail, il est à présent pertinent d'interroger les types de régions et de milieux associés à chacun de ces quatre modes de tourisme responsable.

### **2.2.3 Types de régions et de milieux associés à chaque mode de tourisme responsable**

Le tourisme vert, le tourisme de nature, l'écotourisme et le tourisme durable sont des modes de tourisme au sens, à la portée, à la génération et à la popularité bien différents. L'étude des régions et des milieux associés à ces quatre notions vise à préciser davantage leur part de spécificité ou de généralité. La base de données bibliographique, qui a été interrogée autour de ces deux éléments, sert d'appui à la démonstration à travers les productions des tableaux 5 et 6 ainsi que de la figure 10. Toutefois, parmi les 8 moteurs de recherche sollicités dans la constitution de la base de données, 6 sont francophones, ce qui nécessite une certaine prudence quant à l'interprétation des résultats ayant trait aux régions du monde.

Le tourisme vert émane du continent européen (Deslile et Jolin, 2007), ce que confirment les données renseignées dans les tableaux 5 et 6, et renvoie à la fréquentation et à la découverte de ses seuls espaces ruraux.



**Tableau 5 : régions du monde abordées dans les publications et les communications en fonction du mode de tourisme**

Mode de tourisme	Région d'origine des références													
	Europe	Afrique sub-saharienne	Maghreb / Proche Orient	Russie / Asie centrale	Inde / Asie du Sud	Chine / Asie de l'Est	Asie du Sud-Est	Océanie / Polynésie	Antarctique	Arctique	Amérique du Nord	Amérique centrale / Caraïbes	Amérique du Sud	
Tourisme de nature	24	1	1	0	2	0	0	0	1	0	11	1	0	
Tourisme vert	23	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
Ecotourisme	21	8	6	3	2	4	8	3	1	1	10	20	11	
Tourisme durable	115	13	19	1	2	0	3	4	1	3	14	11	7	

Sources : données extraites à partir de la consultation de 149 articles, 24 chapitres d'ouvrage, 30 ouvrages, 11 mémoires, 153 communications et actes de colloque, 19 communications en séminaire et journée d'étude

**Tableau 6 : régions du monde abordées dans les articles en fonction du mode de tourisme**

Mode de tourisme	Régions du monde abordées													
	Europe	Afrique sub-saharienne	Maghreb / Proche Orient	Russie / Caucase / Asie centr.	Inde / Asie du Sud	Chine / Asie de l'Est	Asie du Sud-Est	Océanie / Polynésie	Antarctique	Arctique	Amérique du Nord	Amérique centrale / Caraïbes	Amérique du Sud	
Tourisme de nature	13	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	0	
Tourisme vert	19	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
Ecotourisme	8	4	3	2	1	4	8	2	1	1	5	12	8	
Tourisme durable	31	1	3	0	1	0	3	3	0	2	4	3	3	

Sources : données extraites à partir de la consultation de 149 articles

De son côté, l'écotourisme est une notion anglo-saxonne, étroitement liée aux parcs et aux espaces naturels protégés (Lamic, 2010) dont la conception provient du continent nord-américain. Les sites peu anthropisés et à fort capital de biodiversité sont les zones de prédilection de ce mode de tourisme, ce qui explique son envergure internationale. De fait, les publications et les communications qui traitent de l'écotourisme, présentées dans les tableaux 5 et 6, comptent comme régions du monde les plus étudiées, en ordre décroissant, l'Amérique centrale et les Caraïbes, l'Europe (hors Russie), l'Amérique du Sud, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique du Nord et l'Afrique sub-saharienne. Notons que les totaux concernant l'Amérique du Nord, dans les tableaux 5 et 6, seraient bien plus élevés si l'on avait davantage sollicité les productions scientifiques anglophones. La proche et ancienne notion de tourisme de nature, qui renvoie au même mode de tourisme que l'écotourisme, est traitée en premier lieu en Europe puis en Amérique du Nord, notamment dans sa partie francophone.

Enfin, le tourisme durable, qui se détermine avant tout par son approche transversale et globale, concerne dans le fond toutes les régions du globe. Selon l'OMT, « *les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination, y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques* ». Dans les faits, la lecture des tableaux 5 et 6 montre la très nette majorité de travaux sur le tourisme consacrés à l'Europe (hors Russie). Bien en-deçà, les autres régions du monde étudiées en matière de tourisme durable sont le Maghreb et le Proche-Orient, l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes et l'Amérique du Sud. Dans tous les cas, il s'agit de régions où le tourisme est déjà bien

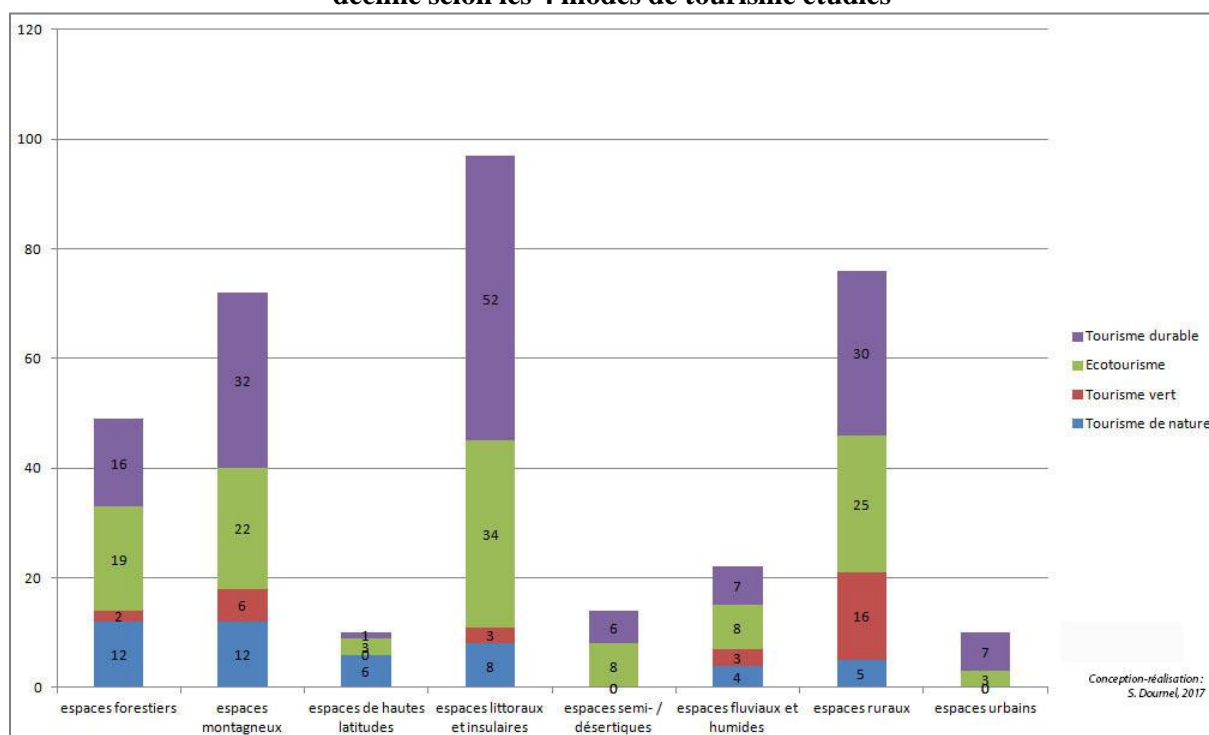
implanté ; la notion de tourisme durable incarne une amélioration générale vers laquelle tendre face aux méfaits du tourisme de masse.

Si l'on se réfère à présent aux types de milieux associés aux quatre modes de tourisme, les résultats sont également contrastés. À cet égard, la figure 10, produite à partir de la même base de données bibliographique, recense, pour chaque mode de tourisme, le nombre de publications et de communications réparties en fonction de 8 types de milieux : les espaces forestiers, les espaces montagneux, les espaces des hautes latitudes, les espaces littoraux et insulaires, les espaces semi-désertiques, les espaces fluviaux et humides, les espaces ruraux et les espaces urbains.

Dans le détail, les travaux portant sur le tourisme vert reflètent ce mode de tourisme très singulier : ils renvoient majoritairement aux espaces ruraux et, de façon secondaire, aux espaces montagneux. Les espaces fluviaux et humides, les espaces littoraux et insulaires, les espaces forestiers sont marginalement étudiés et les autres types de milieux non associés. En France, ce mode de tourisme très spécifique est aujourd'hui bien institué dans les régions pionnières, en l'occurrence la Basse-Ardèche, la Provence, le sud-ouest mais aussi en Auvergne, en Savoie et dans le Vercors.

Les communications et les publications étudient l'écotourisme par l'intermédiaire de 4 types de milieux principaux. Il s'agit, en ordre décroissant, des espaces littoraux et insulaires (Camargue, Sardaigne), des espaces ruraux, des espaces montagneux (Cévennes, Écrins, Hautes-Pyrénées, Kenya, Mercantour, Rocheuses américaines, Rocheuses canadiennes) et des espaces forestiers (Guyane, Vosges du Nord, Bavière, Forêt wallonne, forêts est-allemandes). Les autres types de milieux sont peu ou pas traités, reflétant une fois encore le caractère assez spécifique de ce mode de tourisme.

**Figure 10 : nombre de publications et de communications en fonction de 8 types de milieux, décliné selon les 4 modes de tourisme étudiés**



Sources : données extraites à partir de la consultation de 149 articles, 24 chapitres d'ouvrage, 30 ouvrages, 11 mémoires, 153 communications et actes de colloque, 19 communications en séminaire et journée d'étude

Pour sa part, les quelques travaux consacrés au tourisme de nature réfèrent surtout aux espaces forestiers et aux espaces montagneux (dont plusieurs traitent des régions précitées) puis aux espaces littoraux et insulaires (Campanie, Corse, Provence), aux espaces de hautes latitudes (Écosse, Labrador, Nord-Canada), aux espaces ruraux et aux espaces fluviaux et humides. Beaucoup de ces travaux émanent d'universités canadiennes de la province du Québec, ce qui justifie en partie une telle déclinaison de milieux liés au territoire régional.

Enfin, les travaux portant sur la notion de tourisme durable, compte tenu de son principe d'universalité, renvoient à l'ensemble des milieux précités. Toutefois, les proportions s'avèrent très contrastées. La figure 10 met en effet en relief la nette domination des travaux sur le tourisme durable liés aux espaces littoraux et insulaires (Caraïbes, Madagascar, Maghreb, Malaisie). Les espaces montagneux (Andalousie, Béarn, Haute-Ardèche) et ruraux apparaissent en second lieu, avant les espaces forestiers. Enfin, les espaces urbains, les espaces fluviaux et humides, les espaces semi-désertiques et désertiques se situent bien plus en retrait. De tels résultats illustrent donc dans les faits la hiérarchisation des milieux associés à l'étude de la notion de tourisme durable.

## **Conclusion de partie**

L'analyse de la base de données bibliographique permet de préciser les notions de tourisme vert, de tourisme de nature, d'écotourisme et de tourisme durable. De nature proche, chacune exprimant le changement le paradigme touristique constaté en première partie, ces quatre notions sont pourtant de sens, de portée, de génération différents et s'appliquent à des milieux et des régions du globe plus ou moins spécifiques.

Partant des différents enseignements obtenus, lequel de ces quatre modes de tourisme est le plus approprié au territoire de la région Centre-Val de Loire, notamment au Val de Loire ? Si la collectivité engage depuis 2003 une politique de promotion du tourisme de nature, ce type d'activité, au regard de son sens et de sa portée spécifiques, n'apparaît pas en effet comme le plus approprié aux problématiques territoriales, aux composantes patrimoniales et aux potentiels de développement de son territoire. Seuls quelques secteurs à fort gradient de naturalité, richement pourvus en biodiversité et marqués aujourd'hui par une faible emprise de l'homme, comme la Brenne et la Sologne, sont propices au développement du tourisme de nature, qui est d'ailleurs plus connu sous le nom d'écotourisme. D'autres secteurs très marqués par la ruralité comme la Beauce, le Berry, le Boischaut, le Gâtinais et le Perche trouvent d'ailleurs dans le tourisme vert un axe de développement porteur. Toutefois, dans ces différents territoires, dans le Val de Loire comme dans le reste de la collectivité, c'est la notion de tourisme durable qui est la plus à même de répondre aux problématiques territoriales, d'intégrer les différentes composantes patrimoniales locales, imprégnées d'éléments naturels et culturels, et de faire valoir les potentiels de développement locaux. Non seulement ce mode de tourisme est bien plus approprié et fédérateur que le tourisme de nature, mode trop restrictif et finalement peu adapté, mais embrasse aussi toutes les autres formes touristiques spécifiques, à l'instar du tourisme vert.

Pour ces différentes raisons et tenant compte de la politique engagée par la région Centre-Val de Loire, il convient en dernière partie de concentrer autant la recherche sur les apports de la notion de tourisme durable que sur ceux de la notion de tourisme de nature (ou écotourisme).

Il s'agit notamment d'étudier plus en détail les enjeux qui émanent de ce mode de tourisme et des modes connexes qui y sont liés.

### **3<sup>e</sup> partie : enjeux associés au tourisme durable et à l'écotourisme**

En guise de conclusion à ce travail, le but de cette partie consiste à passer en revue les principaux enjeux associés au tourisme durable et, dans une moindre mesure, au binôme écotourisme/tourisme de nature, afin de mesurer ce qu'implique tout engagement des collectivités territoriales à l'image de la région Centre-Val de Loire dans ces modes de tourisme.

L'étude des risques, des objectifs et des préconisations liés au tourisme durable constituent les trois principaux temps de cette partie. L'ensemble s'appuie sur les ressources bibliographiques collectées et présentées en deuxième partie.

#### **3.1 Risques attachés au tourisme durable et à l'écotourisme**

Le tourisme durable et l'écotourisme, bien que représentant en principe deux modes de tourisme raisonnés et responsables, ne sont pas en pratique sans risques sur l'environnement et les populations. Par ailleurs, l'écotourisme, au vu de ses caractéristiques spécifiques, présente aussi le risque d'être un mode de tourisme cloisonné et importé.

### **3.1.1 Le tourisme durable et l'écotourisme, deux modes de tourisme victimes de leur succès**

Il a été vu en première partie l'important potentiel économique que revêt le secteur d'activité touristique. Rappelons dans ce cadre la part grandissante de l'écotourisme dans le tourisme mondial, devant passer, selon l'OMT et l'*International Ecotourism Society*, de 6% en 2012 à 12% voire 25 % dans les prochaines années (François-Lecompte *et al.*, 2013). Dans les deux cas, de telles dynamiques auraient d'importantes répercussions, en particulier sur l'environnement.

D'après le PNUE et l'OMT (2006 : p. 13), « *le tourisme pourrait être responsable de 5,3 % des émissions anthropiques de gaz à effet de serre, les transports constituant environ 90 % de ce pourcentage. Selon les estimations, les avions représentent 2 à 3 % de la consommation totale de combustibles fossiles dans le monde et jusqu'à 3,5 % de l'effet de serre anthropique, plus de 80 % de ces chiffres étant le fait de l'aviation civile* ». Les mouvements de touristes, appelés à être multipliés par deux dans les deux décennies à venir, accentueraient une telle altération de l'environnement. Le tourisme croissant solliciterait plus d'équipements d'accueil, de transport et de loisir, consommerait plus de ressources territoriales, augmenterait la production des déchets et exercerait plus de pressions sur les milieux (Camus *et al.*, 2010). Sur le dernier point, on pense à la surfréquentation de certains littoraux et massifs montagneux ainsi qu'à l'envahissement de sites historiques, culturels et urbains de renom.

Le tourisme durable et l'écotourisme ne dérogent pas à la règle. « *Le développement de l'écotourisme, comme toute autre forme de tourisme, nécessite la création d'infrastructures et l'afflux de personnes ayant des cultures, des valeurs et des besoins différents* » (Lequin (2000 : p. 18). Les effets se ressentent aussi bien sur les écosystèmes, l'économie locale et les communautés d'accueil. Ainsi se dessine une boucle de rétroaction négative autour du tourisme durable et de l'écotourisme. Le succès rencontré par les programmes de protection et de valorisation d'éléments patrimoniaux, culturels et naturels, traduit par un nombre croissant de visiteurs, se solderait finalement par l'altération involontaire de ces éléments.

En outre, nombreuses sont les régions du monde qui, en-dehors des pays développés, pâtissent d'une législation incomplète et défailante sur les plans du tourisme, du patrimoine et de l'environnement. Le tourisme durable et l'écotourisme, moins encadrés juridiquement,

peuvent avoir de plus lourdes répercussions sur les milieux et les populations en cas de succès. « *Plusieurs pays, notamment en-dehors de l'Europe, n'ont pas de normes "Eco", et la législation néglige souvent le risque de surexploitation et de dégradation des ressources naturelles. De plus, le nombre de touristes dépasse souvent la capacité d'accueil des sites et la coopération entre les entreprises et les autorités locales et nationales pour la gestion de projets écotouristiques est absente* » (Dekhili et Alki Achabou, 2014 : p. 42).

Ainsi, toute réussite en matière de tourisme durable et d'écotourisme nécessite mesure, contrôle et vigilance pour en limiter les effets aux échelles locales et globales. Dans le cas contraire, toute défaillance juridique, structurelle et organisationnelle aurait de larges répercussions sur les hommes et les milieux.

### **3.1.2 Le risque d'importer un mode de tourisme cloisonné**

Autre facteur de risque, surtout lié à écotourisme, consiste en l'importation d'un type tourisme cloisonné. L'écotourisme puise son origine dans l'histoire des grands parcs nationaux nord-américains qui répondent à une vision esthétique voire idéologique de la nature sauvage.

La quête de virginité et de nature originelle figure en effet parmi les fondements de la politique environnementale conduite aux États-Unis, dévolue à la protection de la faune, de la flore, des milieux à fort gradients de naturalité et des paysages remarquables. « *Dès 1870, des touristes citadins vinrent contempler en nombre la grande scène de la wilderness dans les parcs nationaux aménagés à cet effet. Si les espaces furent strictement organisés pour protéger les merveilles naturelles, des lieux furent spécifiquement organisés pour assurer le séjour et la circulation des visiteurs (hôtels et routes). Un soigneux zonage de l'espace permit d'en contrôler et d'en gérer la découverte historique* » (Mobilité, Itinéraires, Tourismes, 2011 : p. 98). Yellowstone, premier parc national créé au monde par la loi du 1<sup>er</sup> mars 1872, s'est rapidement imposé dans les systèmes de représentation de la nature pour devenir un modèle de protection, de gestion et de valorisation de l'environnement. Le principe du parc national de conception nord-américaine s'est généralisé aux autres continents du globe au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, « *le label "Parc national" est désormais utilisé par de nombreux pays émergents comme un produit d'appel efficace auprès de touristes avides de*

*découvrir des paysages spectaculaires ou une faune et une flore remarquables* » (Mobilité, Itinéraires, Tourismes, 2011 : p. 99).

Toutefois, ce type de conception, très axée sur l'offre proposée aux visiteurs, ne s'articule pas toujours bien avec les systèmes de représentation de l'environnement des populations locales qui résident dans ou à proximité des aires protégées. Selon C. Barthou et S. Chevalier-Pickel (2009 : p. 124), « *l'idée revendiquée par l'écotourisme de privilégier l'implication des populations locales mène-t-elle parfois à des impasses dans le sens où ces dernières ne vivent pas la nature sur des modalités homogènes et n'y projettent pas les mêmes enjeux. D'ailleurs, la nature vécue par les habitants-usagers-citoyens n'est pas toujours en adéquation avec celle revendiquée par les gestionnaires et ne concorde pas non plus forcément avec celle des visiteurs* ». Récurrents sont les conflits d'usages et de représentations recensés au niveau de parcs nationaux.

En France, la quête de virginité et de nature originelle tend aussi à s'imposer, notamment dans des espaces ruraux aujourd'hui en déprise. Si l'emprunte de l'homme sur ces espaces s'estompe depuis plusieurs décennies, leur naturalité est récente et les héritages issus de rapports socio-économiques entretenus avec les milieux, bien que révolus ou en perdition, restent omniprésents dans les paysages (Dournel, 2016 ; Dournel et Servain, 2017). « *La reconquête du sauvage requalifie des espaces ruraux en déprise, en terres d'aventures où le naturaliste pourrait refaire l'expérience de la découverte, du péril et de l'isolement. Ces espaces "vides d'hommes", ces blancs sur les cartes sont parfois envisagés comme une réponse à un monde plein* » (Barraud et Périgord, 2013 : p. 266). Conjointement à cette conception, la nature est aussi perçue sous un angle plus bucolique et culturel, comme l'atteste l'essence même du tourisme vert, d'ailleurs fortement implanté dans certaines régions rurales. Dans ce cas de figure, « *les hommes des grandes agglomérations ne veulent pas seulement reprendre contact avec les éléments naturels ils sont aussi à la recherche de leurs racines, ils veulent remonter à la source de leurs origines. En défendant "la nature", inconsciemment, les hommes veulent en fait protéger leur berceau, l'environnement qui a présidé au façonnement des lignées paysannes dont ils sont issus* (Daudé, 1992 : p. 35).

L'écotourisme, lorsqu'il s'inscrit dans une conception précise de la nature, lorsqu'il n'est axé que sur l'offre touristique, présente donc le risque de développer une activité trop cloisonnée, déconnectée des réalités anthropologiques, culturelles, économiques et historiques locales.



Pour qu'elle soit viable, toute expérience écotouristique nécessite d'intégrer pleinement les populations locales aux dispositifs de gestion et de découverte de l'aire protégée, de dresser le diagnostic territorial précis du territoire concerné, de sonder les besoins socio-économiques de la région, de reposer sur une base juridique fiable, d'épouser une approche transversale et intégrée, d'engager une bonne gouvernance. Le tourisme de nature est aussi un tourisme de culture et réciproquement. Tenant compte des travers potentiels imputables au tourisme durable et à l'écotourisme, il s'agit à présent de passer en revue les objectifs qui permettent aux acteurs concernés d'engager une stratégie de développement viable dans le temps et dans l'espace.

### **3.2 Quatre objectifs pour engager une stratégie de développement touristique viable dans le temps et dans l'espace**

Au-delà de leurs différences et de leurs spécificités, le tourisme durable et l'écotourisme doivent répondre à quatre objectifs communs, issus de la déclinaison des principes généraux du développement durable dans le secteur du tourisme, afin d'engager une stratégie de développement touristique viable dans le temps et dans l'espace. Reprenant J.-P. Lamic (2010 : p. 90), « *les principes de durabilité concernent les aspects environnemental, économique et socioculturel du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la durabilité de ce dernier, il faut parvenir au bon équilibre entre ces trois aspects* ». Ajoutons à ces éléments la question déterminante de la gouvernance.

#### **3.2.1 Assurer le bon équilibre des objectifs écologiques, socioculturels et économiques du développement durable**

Le tableau 7 présente de manière synthétique les principales recommandations faites à l'égard du tourisme pour en assurer sa viabilité dans le temps et dans l'espace.

Dans le détail, toute expérience en matière de tourisme durable ou d'écotourisme doit sauvegarder dans le temps et dans l'espace milieux et paysages richement pourvus en biodiversité. Un tel défi exige la mise en œuvre d'une ligne de conduite permanente, dévolue

à la protection, à la conservation et à l'amélioration de cet environnement (Lequin, 2000 ; Lamic, 2010). Cette ligne de conduite appelle notamment l'utilisation raisonnée de la ressource en eau, l'emploi d'énergie de flux au détriment d'énergie de stock (non-renouvelable), le recours maximal aux modes de déplacements doux, un contrôle rigoureux dans la production des déchets (privilegiant les éco-conceptions, le recyclage et les composants biodégradables), une répartition homogène des touristes dans l'espace, une meilleure distribution des flux de visiteurs dans l'année, un dispositif juridique et réglementaire d'encadrement de l'activité. Conjointement, cette ligne de conduite nécessite une surveillance accrue des sites visités, l'étude des effets potentiels générés par l'activité touristique (sur la faune, la flore et les milieux), l'élaboration de plans de gestion attachés à la restauration, la réhabilitation et la protection de l'environnement.

**Tableau 7 : synthèse des recommandations sur ce que doit être un tourisme durable ou responsable**

<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économiser les ressources rares et précieuses (par exemple, l'eau et l'énergie)</li> <li>• Minimiser la production de déchets</li> <li>• Étaler dans le temps et dans l'espace les flux de visiteurs</li> <li>• Protéger le patrimoine naturel</li> <li>• Imposer des contraintes au tourisme dans les espaces sensibles</li> <li>• Valoriser le tourisme de nature lorsqu'il répond à la capacité d'accueil du lieu</li> </ul>
<b>Culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter le patrimoine artistique, archéologique et culturel</li> <li>• Permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles et artisanales traditionnelles et non pas provoquer leur standardisation et leur appauvrissement</li> <li>• Pour les entreprises multinationales de l'industrie touristique, éviter de devenir le vecteur de modèles culturels et sociaux artificiellement imposés aux communautés d'accueil; s'engager dans le développement local en évitant le rapatriement excessif des bénéfices; ne pas réduire la contribution qu'elles apportent aux économies où elles sont implantées par des importations excessives</li> </ul>
<b>Économie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux populations locales de participer équitablement aux bénéfices économiques, sociaux et culturels qu'elles génèrent</li> <li>• Contribuer à l'amélioration des niveaux de vie des populations</li> <li>• Favoriser, à compétence égale, l'emploi local et la main-d'œuvre locale</li> </ul>

Source : D'après le Code mondial d'éthique du tourisme (1999), [http://agora.qc.ca/documents/tourisme--code\\_mondial\\_dethique\\_du\\_tourisme\\_par\\_organisation\\_mondiale\\_du\\_tourisme](http://agora.qc.ca/documents/tourisme--code_mondial_dethique_du_tourisme_par_organisation_mondiale_du_tourisme), consulté le 13 août 2013.

Mentionné par A. François-Lecompte *et al.* (2013 : p. 87)

Par ailleurs, toute expérience en matière de tourisme durable ou d'écotourisme doit à la fois veiller au respect et au bien-être de la communauté d'accueil et du visiteur, à la répartition équitable des avantages socio-économiques engendrés par l'activité, à faire-valoir les savoir-faire locaux et à protéger les éléments patrimoniaux et historiques. Concernant le premier des quatre points, il s'agit de sauvegarder les traditions, la culture et les valeurs de la communauté hôte contre tout risque de standardisation et de banalisation des modes de vie et d'habiter. En retour, il est question de garantir aux visiteurs une offre sécurisante et de qualité ainsi qu'une

expérience enrichissante, notamment en matière de sensibilisation et de pédagogie à l'environnement. Le deuxième point, à savoir la répartition des avantages socio-économiques du tourisme, renvoie à l'échelle locale à la qualité de vie de la communauté hôte, ce qui soutient un bon accès aux équipements, aux ressources et aux services. Les deux derniers points visent à mettre en avant l'artisanat, l'architecture et tout autre type de création sans tomber dans la folklorisation ni dans des stéréotypes.

Enfin, toute expérience en matière de tourisme durable ou d'écotourisme doit « *assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté* » (Lamic, 2010 : p. 90). Il s'agit non seulement de reconnaître le tourisme durable (ou l'écotourisme) comme un agent de développement (Lequin, 2000) et d'y associer les secteurs socio-économiques locaux (agricultures, artisanat, transport, etc.) mais aussi de diversifier les activités, de favoriser le recrutement à compétences égales de la population locale et de s'assurer en permanence de l'attractivité et de la compétitivité de la destination afin de générer des bénéfices dans la durée.

### **3.2.2 Développer un mode de gouvernance territoriale : associer les différentes parties, concilier les attentes de chacun, partager les expériences, rassembler autour d'un projet fédérateur**

Parallèlement à l'équilibre des objectifs environnementaux, sociaux et économiques propres au développement durable, toute entreprise touristique doit nécessairement répondre aux enjeux de la gouvernance territoriale pour engager une stratégie de développement touristique viable dans le temps et dans l'espace. Cette démarche vise à associer les différentes parties, concilier les attentes de chacun, partager les expériences et rassembler autour d'un projet fédérateur. « *Le tourisme durable est une affaire de contrôle local mais aussi de travail commun. Tous ceux qui sont impliqués dans le tourisme doivent avoir la possibilité d'influer sur son développement et sa gestion. Cela peut prendre la forme de partenariats formalisés ou d'accords plus informels, et impliquer le renforcement et l'utilisation des structures démocratiques locales* » (PNUE et OMT, 2006 : p. 16).

Au préalable, il s'agit de recenser toutes les parties concernées de près ou de loin par l'activité touristique (tableaux 8 et 9), de dresser les schémas d'acteurs et les systèmes de fonctionnement en place. Toute situation touristique est complexe et mobilise en effet des intervenants très hétérogènes, notamment une multitude de micro-entreprises et petites entreprises largement disséminées dans l'espace (François, 2004 ; PNUE et OMT, 2006 ; Pupion, 2010). Partant de là, l'enjeu est double : d'une part, s'assurer d'un secteur public moteur, d'autre part, repérer l'échelle la plus pertinente pour engager une démarche de développement touristique viable (Marsac *et al.*, 2012).

**Tableau 8 : les intervenants et leur rôle dans le tourisme durable**

Types d'intervenants	Rôle dans la prestation du tourisme durable
<u>Les agences internationales d'aide au développement</u> Institutions et programmes multilatéraux Les agences bilatérales	L'intégration du tourisme dans les politiques et les accords du développement Assistance financière et technique du tourisme durable, des programmes et des projets individuels
<u>Gouvernement national</u> Ministère du Tourisme Autres ministères <sup>7</sup> Agences de tourisme, par exemple, Office de tourisme D'autres organismes de prestation du gouvernement Organismes de gestion des ressources, par exemple Service des parcs nationaux	Politique du tourisme, le développement et la mise en œuvre de la stratégie Intégration du tourisme dans les stratégies nationale La législation, les normes et la réglementation relatives au secteur La planification et le développement des infrastructures Gestion des ressources Communication, information et marketing
<u>Collectivités locales et institutions dans la destination</u> Le gouvernement régional Les autorités locales comme les conseils de district Les organismes de gestion de destination, par exemple, public-privé	L'orientation stratégique et la planification locale La mise en œuvre des politiques et réglementations Développement des infrastructures locales et la gestion L'engagement des intervenants, la coordination et le soutien

Source : OMT (2011)

Sur le premier point, le politique a en effet la pleine capacité et toute la légitimité de piloter et de coordonner un projet touristique durable compte tenu de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de gestion de l'environnement, d'économie, de droit du travail et de service à la population (PNUE et OMT, 2006 ; Lamic, 2010). Dans l'Union européenne, la commission veille aussi à faciliter la coordination, le partenariat et le dialogue dans l'industrie du tourisme, notamment par l'intermédiaire de ses fonds structurels (Seguin et Rouzet, 2010) : le Fonds européen de développement économique régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE). Pour autant, précisons que les rôles de pilotage et de coordination du secteur public ne sous-tendent aucunement un pouvoir politique fort et

omniprésent et que les processus de décision et d'action restent collectifs, partagés par l'ensemble des parties prenantes du tourisme.

**Tableau 9 : les intervenants et leur rôle dans le tourisme durable**

Types d'intervenants	Rôle dans la prestation du tourisme durable
<u>Entreprises du secteur privé</u> Associations professionnelles du tourisme, national et local Les prestataires de services touristiques. par exemple les entreprises hôtelières Les tour-opérateurs - internationaux et entrants Les fournisseurs du secteur, par exemple les producteurs de denrées alimentaires Les investisseurs - nationaux et internationaux	La représentation et l'influence sur le secteur du tourisme Fonctionnement des services touristiques Lien vers les marchés nationaux et internationaux Le développement et l'amélioration de l'offre, l'investissement La création d'emplois et génération de revenus locaux Réfléter les questions de durabilité économique, sociale et environnementale du développement et des activités
<u>Les employés et les organismes connexes</u> Les syndicats Les travailleurs individuels dans le secteur	Représenter les intérêts des employés La planification et le développement des ressources humaines Prestation de services fiables en échange de revenus
<u>ONG - international, national et local</u> Les ONG de développement durable Environnement, conservation et ONG culturelles Les ONG sociales et communautaires	Représenter les intérêts des différentes intervenants S'engager dans la planification stratégique et le développement La coordination des intervenants et la mise en œuvre d'appuis Le renforcement des capacités et la fourniture d'expertise
<u>les organismes d'éducation et de formation</u> Universités, collèges et organismes d'enseignement Les institutions de recherche Les experts techniques et les organes consultatifs	Collecte et diffusion des connaissances Soutien à la politique et stratégie de développement Renforcement des capacités et formation Conseils et expertise spécifique
<u>La communauté locale</u> Les conseils communautaires et les organismes représentatifs Structures traditionnels, par exemple les chefs tribaux / organismes Les groupes organisés, comme les femmes, les jeunes Commerçants locaux, formels et informels Les ménages individuels	S'engager dans la planification et les décisions sur le tourisme au niveau local Représenter et communiquer les intérêts des communautés locales Poursuivre le partage équitable des avantages au sein des communautés Interagir avec les touristes dans leur intérêt mutuel Percevoir un revenu provenant des recettes touristiques
<u>Les consommateurs / touristes</u> Les touristes individuels Réseaux de consommateurs, les clubs et les sociétés Support médiatique de voyages et utilisateurs de médias sociaux	Il constitue la principale source de revenus pour le secteur Un comportement responsable envers les communautés locales et environnementales dans le choix des voyages et des actions La communication d'informations et d'opinions sur les destinations et les questions de durabilité précises et fidèles

Source : OMT (2011)

Sur le second point, l'échelle régionale paraît la plus à même d'engager une démarche de développement touristique viable. Le Comité des Régions Regions (2006 : 34) compte en

effet comme points principaux dans cette démarche les respects des principes de subsidiarité et d'approche ascendante (*the bottom-up approaches*).

Fort du recensement des différentes parties impliquées dans le tourisme, d'un secteur public moteur et d'une échelle d'action optimale, il s'agit de faire fructifier les partenariats publics-privés et toute initiative de coopération, de réseaux thématiques ou sectoriels par le biais d'une démarche de gouvernance (Seguin et Rouzet, 2010).

Selon M. Lequin (2000 : p. 88), « *la gouvernance représente une forme de gouvernement ouverte à divers intervenants étatiques et non étatiques fonctionnant dans un mode fortement auto-organisationnel, où l'on reconnaît comme légitime la dynamique interne développée entre les intervenants et où l'État a pour rôle de réguler les contextes structurels et stratégiques dans lesquels s'inscrit cette dynamique* ». Selon le même auteur (2000 : p. 85), « *la gouvernance repose sur un système ou un réseau d'acteurs dont la logique d'action s'appuie sur la négociation et est axée sur la réalisation d'un produit commun* ». Cette démarche engage en effet le respect des principes d'intégration, d'approche multisectorielle, de transparence, de participation active, de responsabilité et d'efficacité (Comittee of the Regions, 2006). Suivant ces principes, il est incontournable d'engager et de responsabiliser les communautés locales dans les démarches de décision et d'action touristique pour s'assurer de la viabilité de la stratégie de développement dans durée et dans le territoire.

Toute démarche se réclamant du tourisme durable et de l'écotourisme doit donc à la fois veiller à l'équilibre des objectifs écologiques, socioculturels et économiques propres au développement durable mais développer aussi un mode de gouvernance territorial, embrassant l'ensemble de ses enjeux, pour être viable dans le temps et dans l'espace. Reste à savoir de quelle manière répondre à de tels objectifs

### **3.3 Quatre préconisations pour tendre vers un mode de tourisme viable dans le temps et dans l'espace**

Quelles préconisations peut-on faire pour tendre vers un mode de tourisme viable dans le temps et dans l'espace ? À ce stade, quatre points majeurs apparaissent à la lecture des ressources bibliographiques sollicitées :

- adopter une démarche systémique, intégrée et différenciée ;
- développer un projet participatif et mutuel, associant à la fois visiteur et résident ;
- contrôler et réguler toute activité touristique ;
- définir un projet sur le long terme, souple et réversible.

#### **3.3.1 Adopter une démarche systémique, intégrée et différenciée**

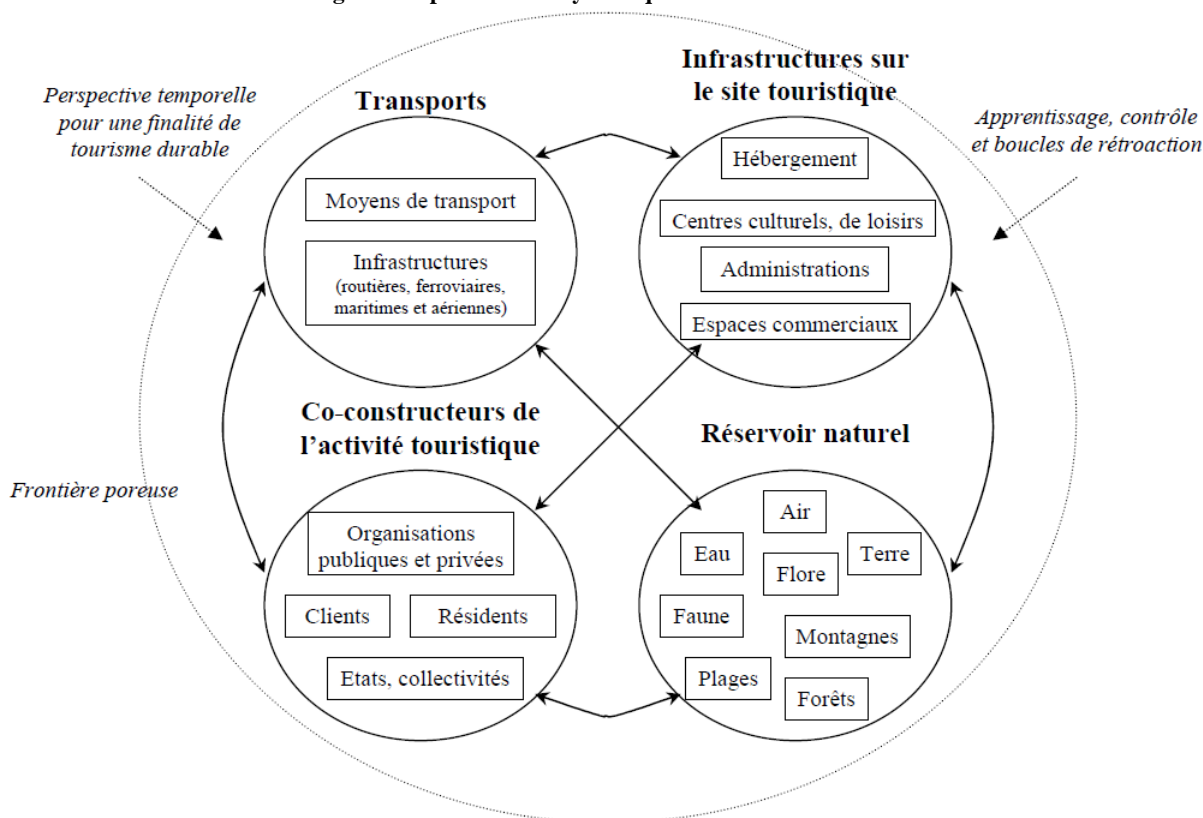
Le tourisme durable et l'écotourisme interpellent et mettent en relation de nombreux domaines spécifiques : l'action publique, l'agriculture, les aires protégées, l'aménagement du territoire, l'anthropologie, la culture, le développement local, le droit, l'éducation, l'histoire, la mondialisation, le patrimoine, les paysages, les ressources naturelles, les transports, etc.

Un tel brassage de domaines nécessite l'adoption d'une démarche systémique afin de répondre à la transversalité des enjeux spécifiques à ces deux modes de tourisme. Reprenant S. Camus *et al.* (2010 : p. 255), « *l'analyse systémique a l'avantage de fournir un cadre théorique permettant d'analyser le secteur touristique comme un système social complexe et d'appréhender ainsi les enjeux spécifiques du tourisme durable et d'imaginer des solutions prometteuses et viables sur le long terme* ». À cet égard, la figure 13, extraite des mêmes auteurs, reflète l'essence systémique du tourisme durable. Ces derniers identifient dans le système global du tourisme durable quatre sous-systèmes : « *le sous-système relatif aux transports (source de pollution physique et sonore, donc de dégradation du capital écologique et social), le sous-système d'infrastructures présentes sur le lieu de vie touristique (également source de dégradation du capital écologique et social), le sous-système réunissant les acteurs de l'activité touristique (intégrant les membres du capital social et du capital*

*économique), puis le sous-système défini par le réservoir naturel (capital écologique soumis aux agressions des autres sous-systèmes) » (Camus et al., 2010 : p. 267).*

Partant de ces principes généraux, notons que les problématiques touristiques recensées ne sont jamais identiques d'un territoire à l'autre et même entre les lieux d'un territoire commun, ce qui nécessite inmanquablement d'adoption d'une démarche intégrée et différenciée afin d'ajuster les politiques d'aménagement, de développement et de gestion de l'environnement aux enjeux locaux et régionaux. Selon M. Lequin (2000 : p. 201), « *une gestion intégrée de la conservation de l'environnement et du développement régional permettra de canaliser les efforts des intervenants vers un minimum d'impacts négatifs pour un maximum d'impacts positifs sur le territoire et les communautés régionales* ».

**Figure 11 : présentation systémique du tourisme durable**



S. Camus et al. (2010 : p. 268)



### 3.3.2 Développer un projet participatif et mutuel, associant à la fois visiteur et résident

Un autre point majeur consiste à développer un projet participatif, associant à la fois le visiteur et le résident. Dans toute entreprise, il s'agit non seulement de se mettre à la place du visiteur et de le sensibiliser aux problématiques du tourisme durable ou de l'écotourisme mais encore de se mettre à la place du résident et de l'associer aux projets touristiques. Comme le souligne G. Daudé (1986 : p. 410), « *le dilemme "protection-fréquentation" dérive vers un problème non moins fondamental d'articulation économique et politique entre une société globale, de sensibilité écologique, et une société locale, avide de revenus touristiques* ».

D'un côté, se mettre à la place du visiteur consiste d'abord à cerner ses attentes. C'est en effet lui qui imagine le ou les produits qu'il désire consommer (selon des systèmes de représentation et des logiques marketing précis) avant même de se rendre sur place, pour découvrir le site touristique (Marsac *et al.*, 2012). En outre, le visiteur avide de tourisme durable ou d'écotourisme est plus prompt à être sensibilisé aux problématiques sociales et environnementales tout en restant vigilant sur la qualité de l'accueil et de la prestation touristique. L'information est donc déterminante, aussi bien en amont du voyage (marketing territorial et vente du produit opérés par le professionnel du tourisme) qu'au moment du séjour (diffusion de l'information, pédagogie et sensibilisation aux questions socioculturelles et environnementales). Comme le précise A. François-Lecompte *et al.* (2013 : p. 86), « *il paraît nécessaire d'analyser la compréhension et les attentes des consommateurs en termes d'expérience touristique durable et de déterminer par là même les leviers d'adoption de ces nouvelles pratiques* ».

De l'autre, se mettre à la place du résident est tout aussi fondamental car c'est lui qui devra composer avec les aménagements touristiques au quotidien. De fait, il est impératif d'associer la population aux processus de décision afin de garantir succès et viabilité à tout projet. En effet, le résident devient en quelque sorte l'ambassadeur de cet aménagement à l'échelle locale. Comme le rappelle M. Lequin (2000 : p. 51), « *l'écotourisme est une approche de développement qui favorise la conservation et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures [...] tout en contribuant à l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations locales [...]. Ce développement a pour condition essentielle la participation des communautés locales à leur propre développement, ce qui leur permet*

*d'adapter l'écotourisme à leurs besoins* ». Dans ces conditions, il est également primordial pour les porteurs de projet de tourisme durable ou d'écotourisme de former les résidents aux singularités territoriales et patrimoniales de leur territoire, ce qui implique en amont de tout aménagement certains délais et investissements spécifiques.

### **3.3.3 Contrôler et réguler toute activité touristique**

Toute forme de tourisme, qu'elle se réclame du tourisme durable ou de l'écotourisme, génère inmanquablement des répercussions sur l'environnement, la population locale et l'économie. Il est nécessaire, pour en garantir la viabilité de toute activité dans le temps et dans l'espace, d'en assurer le contrôle et la régulation.

Cette double condition appelle à la fois une bonne connaissance des capacités d'accueil et de support des sites visités et une évaluation constante des effets du tourisme (Lequin, 2000 ; PNUE et OMT, 2006). Dans cette perspective, il s'agit d'élaborer des indicateurs et des critères transversaux associés aux enjeux du tourisme durable ou de l'écotourisme dans le but de contrôler en permanence l'état, les résultats et les impacts de l'activité. « *The principles of prevention, precaution and remedial action allied with the need for sustainable development should underlie any tourism development policy* » (Anthonu Ellul, 2002 : p. 106). Le dernier point souligne le caractère capital des retours d'expérience.

Comme le soulignent Camus *et al.* (2010 : p. 265), « *le développement durable est d'une telle complexité qu'il nécessite un apprentissage et donc une transmission des savoirs. Les entreprises touristiques peuvent s'appuyer sur leurs erreurs passées pour enseigner les bonnes démarches à suivre en termes de développement durable* ». Conjointement, « *les ressources territoriales étant des construits qui entretiennent une relation intime avec la dynamique territoriale, il paraît difficile, voire impossible de décréter le mode de développement spécifique sans tenir compte des processus antérieurs* » (François, 2008 : p. 149). Se sont là autant de conditions qui légitiment la création d'un organe de contrôle et de régulation conjointement au développement de tout projet touristique.

### 3.3.4 Définir un projet territorial à long terme, souple et réversible

Dans la continuité de la précédente préconisation, tout projet attaché aux principes du tourisme durable et de l'écotourisme doit être ancré dans le territoire et être porté sur le long terme tout en garantissant de la souplesse dans l'action et de la réversibilité dans les aménagements.

Ancrer le projet touristique dans le territoire permet non seulement de faire-valoir les ressources patrimoniales et les singularités culturelles, historiques et paysagères locales mais encore d'articuler davantage ce projet aux réalités socio-économiques et environnementales régionales. Selon G. Seguin et E. Rouzet (2010 : p. 119) : *« l'ancrage territorial est le fil conducteur, le dénominateur commun du projet de tourisme durable. Il contribue à créer et à promouvoir une identité régionale forte et attractive »*. De fait, *« toute initiative de tourisme durable doit être vue comme un processus d'innovation territoriale à long terme »*.

La dimension temporelle constitue le deuxième élément d'importance majeur à intégrer. Il s'agit de soutenir les projets à long terme qui, lorsqu'ils disposent de moyens matériels, humains et financiers adaptés, garantissent à l'activité touristique davantage de viabilité dans le temps et dans l'espace. Pour autant, le tourisme est une activité extrêmement volatile, dépendant fortement des phénomènes conjoncturels (Milian, 2003), qui appelle une certaine souplesse dans l'action afin de s'ajuster en permanence aux fluctuations économiques possibles et aux systèmes de représentation sociale de l'environnement et des paysages assez changeants.

De manière étroitement liée, les aménagements doivent être suffisamment réversibles non seulement pour limiter les effets de toute activité touristique dans le temps et dans l'espace mais aussi pour réajuster les équipements et les offres aux conditions socio-économiques et environnementales du moment. À cet égard, F. Bouin (2008 : p. 40) rappelle que *« la définition même du tourisme durable [...] implique la notion de réversibilité – remise en état d'un site si les conditions de l'activité touristique comme par exemple les capacités d'accueil ne correspondent plus à ce que l'on souhaite – en dehors de laquelle le tourisme durable reste un concept vide »*.

## **Conclusion de partie**

L'adoption d'une démarche systémique, intégrée et différencié, le développement d'un projet participatif et mutuel associant à la fois visiteur et résident, le contrôle et la régulation de toute activité touristique et la définition d'un projet sur le long terme, souple et réversible incarnent donc quatre préconisations majeures qui permettent de tendre vers un mode de tourisme viable dans le temps et dans l'espace. Le tourisme durable et l'écotourisme appellent en effet des démarches inédites et transversales, confrontant à parts égales les questions écologiques, socioculturelles et économiques, nécessitant un nouveau mode de gouvernance territoriale afin de faire face à autant de risques diversifiés que les pressions anthropiques, les atteintes à l'environnement, les logiques d'exclusion sociale, l'enrichissement inégal, la standardisation et la banalisation des modes de vie et d'habiter, l'effacement d'éléments patrimoniaux culturels et identitaires.

## **Conclusion générale**

Le tourisme vert, le tourisme de nature et l'écotourisme, le tourisme durable sont autant de manifestations du changement de paradigme observé en matière de tourisme depuis quelques décennies. Ce processus, qui émane d'une remise en cause des principes du tourisme de masse, est rythmé depuis les années 1980 par des initiatives internationales, européennes, professionnelles et associatives d'importance notable en termes de répercussions. Par ailleurs, le recours aux travaux scientifiques, en plus de ces initiatives institutionnelles, précise le sens et la portée de chacune des quatre notions qui, de génération et de popularité différentes, s'appliquent à des milieux et des régions du globe plus ou moins spécifiques.

Fort de ces enseignements, la politique touristique responsable engagée par région Centre-Val de Loire depuis le début des années 2000 repose sur le concept de tourisme de nature qui s'avère être non seulement peu populaire, en comparaison de la notion proche d'écotourisme, mais aussi peu approprié aux caractéristiques générales de ses territoires qui trouvent d'ailleurs plus d'accointances avec la notion de tourisme durable.

Dans tous les cas, les recours aux notions de tourisme durable et d'écotourisme renvoient à des manières de penser, de décider, d'agir et d'aménager bien précises, proportionnelles aux nombreux enjeux et défis qui pèsent sur ces deux modes de tourisme de plus en plus convoités. Reste à savoir à présent de quelle manière les acteurs territoriaux traduisent et appliquent, avec plus ou moins de succès, ces deux formes de tourisme et comment les articulent-ils avec les réalités territoriales de la région Centre-Val de Loire. La figure 12 synthétise les principes généraux attachés à ces deux formes de tourisme, représentant autant d'objectifs concrets à atteindre pour les acteurs régionaux et locaux investis sur ces questions.

**Figure 12 : principes associés à la mise en œuvre du tourisme durable et de l'écotourisme**



Source : S. Dournel, 2017

## Bibliographie

Abdoulahik F., Lionelle Ngo-Samnack E. (2013), « Réflexion pour un tourisme durable inclusif dans l'espace francophone », in Institut de la francophonie pour le développement durable (dir.), *Tourisme durable*, IFDD, Québec, n°95, p. 9-10

Aleksieva J., Stamov S. (2005), *Specialized tourism types. Rural tourism. Part II*. Publishing, House Kota, Stara Zagora, p.10

Barraud R., Périgord M. (2013), « L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? », *L'Espace géographique*, vol. 3, n°42, p. 254-269

Barthon C, Chevalier-Pickel S. (2009), « L'écotourisme en France : quels acteurs pour quels territoires ? », in J.-P. Lemasson et P. Violier (dir.), *Destinations et territoires. 2. Tourisme sans limites*, Montréal, édition Téoros, p. 122-131

Béteille R. (2000), *Le tourisme vert*, Paris, Presses universitaires de France, 127 p.

Bouin F. (2007), *Les collectivités territoriales et le tourisme. Droit, économie, environnement et développement durable*, Paris, Le Moniteur, 288 p.

Breton J.-M. (2007), « Éclairages sur des situations spécifiques : l'écotourisme, une préoccupation partagée par les gestionnaires des aires protégées outre-mer », *Revue Juridique de l'Environnement*, n°4, p. 457-465

Butler, R.W. (1993), « Tourism – an evolutionary approach », in J. G. Nelson, R. W. Butler et G. Wall (éditeurs scientifiques), *Tourism and Sustainable Development : Monitoring, Planning, Managing*, University of Waterloo, Waterloo, p. 27-44

Callède J.-C., Sabatier F., Bouneau C. (dir.), 2014, *Sport, nature et développement durable. Une question de génération ?* Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 553 p.

Camus S., Hikkerova L., Sahut J.-M. (2010), « Tourisme durable : une approche systémique », *Management & Avenir*, vol. 4, n°34, p. 253-269

Ceron J.-P., Dubois G. (2002), *Le tourisme durable dans les destinations*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 169 p.

Chazaud P. (2004), *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*, Voiron, Presses universitaires du sport, 305 p.

Chiu Y.-T. H., Wan-I. L., Tsung-Hsiung C. (2014), « Environmentally responsible behavior in ecotourism : Antecedents and implications », *Tourism Management*, n°40, p. 321-329

Clarimont S., Vlès V. (2009), « Le tourisme pyrénéen face au développement durable : une intégration partielle et hésitante », *Revue de Géographie Alpine*, n°97-3, [en ligne], URL : <http://rga.revues.org/967>

Comittee of the Regions (2006), *Sustainable Tourism as a Factor of Cohesion Among European Regions*, Bruxelles, L'Harmattan, 241 p.

Commission européenne (2010), *Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. L'Europe, première destination touristique au monde – un nouveau cadre politique pour le tourisme européen*, Bruxelles, Union Européenne, 16 p.

Conseil de l'Europe (1997), *Développement touristique durable : conciliation des intérêts économiques, culturels, sociaux, scientifiques et environnementaux*, actes du colloque du Conseil de l'Europe (Direction de l'environnement et des pouvoirs locaux) et du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire de Slovénie (Maribor, 12-14/09/1996), Strasbourg, éditions du Conseil de l'Europe, 156 p.

Conseil de l'Europe (2000), *Tourisme et environnement : les enjeux naturels, culturels et socio-économiques du tourisme durable*, actes du colloque éponyme organisé par le Conseil de l'Europe (Direction de l'environnement et des pouvoirs locaux), en coopération avec le ministère letton de la protection de l'environnement et du développement durable (Riga, 9-11 septembre 1999), Strasbourg, édition du Conseil de l'Europe, 152 p.

Daudet, G. (1992), « Culture, nature et tourisme à travers l'exemple du Parc National des Écrins », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 67, n°1, p. 31-48

Delisle M.-A. et Jolin L. (dir.), 2007, *Un autre tourisme est-il possible ?* Québec, Presses de l'Université du Québec, 144 p.

Dournel S. (2016), « La vulnérabilité d'un territoire, un héritage complexe à révéler : démonstration à travers l'étude géohistorique du risque d'inondation en Val d'Orléans (France) », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 16, n°3, [en ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/18040>

Dournel S., Servain S. (2017), « La requalification urbaine des milieux humides ligériens, un projet patrimonial exposé aux composantes naturelles et culturelles des paysages fluviaux », *Pour mémoire*, actes de la journée d'étude du Comité d'histoire du MEDDE et du MLETR et du Groupe d'histoire des zones humides, *Usages et représentations des zones humides*, La Défense, 28/01/2016

Ellul A. (2002), « Sustainable tourist strategies at the national level », in Conseil de l'Europe (dir.), *Développement durable du tourisme et relations avec l'aménagement du territoire*,

actes du colloque du Conseil de l'Europe (Palma de Majorque, 26-27/05/1999), Strasbourg, éditions du Conseil de l'Europe, p. 105-112

Équipe MIT (Mobilités, Itinéraires, Tourisme) (2011), *Tourismes 3. La révolution durable*, Paris, Belin, 332 p.

Europarc Federation (2015), *Sustainable Tourism protected areas, good for Parks, Good for People*, Regensburg, Europarc Federation, 23 p.

Falaix L. (2012), « Les sports de nature dans le département des Landes, du développement maîtrisé à la mobilisation d'une "ressource territoriale" », *Annales de Géographie*, vol. 4, n°686, p. 410-432, [en ligne], URL : [www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2012-4-page-410.htm](http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2012-4-page-410.htm)

François H. (2004), "Le tourisme durable, une organisation du tourisme en milieu rural", *revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°1, p. 57-80, [en ligne], URL : <http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2004-1-page-57.htm>

François H. (2008), « Durabilité des ressources territoriales et tourisme durable : vers quelle convergence ? », *Géographie, économie, société*, vol. 10, n°1, p. 133-152, [en ligne], URL : <http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2008-1-page-133.htm>

François-Lecompte A., Prim-Allaz I., Durif F. (2013), « Le tourisme durable : les sept clés du succès », *Gestion*, vol. 38, n°3, p. 84-96, [en ligne], URL : [www.cairn.info/revue-gestion-2013-3-page-84.htm](http://www.cairn.info/revue-gestion-2013-3-page-84.htm)

Gagnon C. (dir.) (2010), *L'écotourisme visité par les acteurs territoriaux : entre conservation, participation et marché*, Québec, Presses universitaires du Québec, 259 p.

Goodwin H. (1996), « In pursuit of ecotourism », *Biodiversity and Conservation*, n°5, p. 227-291

Gresser B., Dorvillé C. (2014), « Des directives générales de préservation du développement durable à leur application concrète : la Médocaine (la randonnée en vélo tout-terrain), un exemple d'éco-responsabilité ? », in J.-C. Callède *et al.* (dir.), *Sport, nature et développement durable. Une question de génération ?* Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, p.

International Ecotourism Society (2007), *Déclaration d'Oslo sur l'Écotourisme*, Washington, TIES, 7 p.

Knafou R. (1992), « De quelques rapports souvent contradictoires entre tourisme et environnement », in ministère de l'Environnement et du Tourisme (dir.), *Tourisme et environnement*, Actes du colloque (La Rochelle, mai 1991), Paris, La Documentation française, p. 6-23



Lamic J.-P. (2010), *Tourisme durable : utopie ou réalité ?*, Paris, L'Harmattan, 219 p.

Lane B. (1994), « What is Rural Tourism ? », in B. Bramwell et B. Lane (éditeurs scientifiques), *Rural Tourism and Sustainable Rural Development*, Clevedon, Channel View Publications, p.

Lapointe D., Gagnon C. (2009), « Conservation et écotourisme : une lecture par la justice environnementale du cas des communautés voisines du Parc national de la Guadeloupe », *Études caribéennes*, n°12, [en ligne], URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3577>

Lequin M. (2001), *Écotourisme et gouvernance participative*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 234 p.

Leroux E. (2010), « Tourisme durable et écotourisme : des méthodes de calcul liées au marketing », *Gestion 2000*, vol. 27, n°1, p. 85-98

Leroux E. (2010), « Vers un Tourisme Durable ou un écotourisme », *Management & Avenir*, vol. 4, n°34, p. 234-238, [en ligne], URL : <http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-4-page-234.htm>

Marcotte P., Bourdeau L. (2011), « Tourisme et généalogie : l'attachement au lieu comme forme de protection du patrimoine », J.-M. Breton (dir.), *Tourisme durable et patrimoines. Une dialectique développementale ? (Europe - Caraïbe - Amériques - Afrique - Asie)*, Paris, Karthala, p. 71-87

Marsac, A., Lebrun A.-M., Bouchet P. (2012), « Tourisme durable et expériences touristiques : un dilemme. Proposition d'un dispositif d'analyse appliqué à l'itinérance en milieu rural », *Management & Avenir*, vol. 6, n°56, p. 134-153, [en ligne], URL : [www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2012-6-page-134.htm](http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2012-6-page-134.htm)

Maudet, 2007, « Sport, environnement et développement durable : éclairage sur les sports de nature », p. 19-26, in D. Lehénaff (coord.), *Sport, environnement, développement durable*, Les Cahiers de l'INSEP, n°37, Paris, INSEP, 372 p.

Milian J. (2003), « Politiques publiques de protection de la nature l'exemple des espaces naturels protégés », *Écologie & politique*, vol. 1, n°27, p. 179-192, [en ligne], URL : [www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2003-1-page-179.htm](http://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2003-1-page-179.htm)

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (2008), « Les Sports de nature en France en 2006, *Stat-Info, Bulletin de statistiques et d'études*, n°08-01, 8 p.

Mobilités, Itinéraires, Tourismes (MIT) (2011), « *Tourisme 3. La révolution durable*, Paris, Belin, 332

Neraud F. (2011), « Sauvegarde et valorisation du patrimoine comme outil de développement du tourisme durable », in H. Deperne (dir.), *Le tourisme durable*, Paris, L'Harmattan, p. 71-74

Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, Commission canadienne pour l'UNESCO, Comité Canada – MAB (2002), *Écotourisme et développement durable dans les réserves de biosphère : expériences et perspectives*, 54 p.

Organisation mondiale du tourisme – OMT (2001), *Code mondial d'éthique du tourisme*, Madrid, OMT, 8 p.

Organisation mondiale du tourisme (2011), *Un Tourisme Durable pour le Développement, Guide, Renforcement des capacités pour un tourisme durable pour le développement dans les pays en voie de développement*, Madrid, OMT, 244 p.

Organisation mondiale du tourisme – OMT, Programme des Nations Unies pour l'environnement – PNUE, (2002), *Sommet Mondial de l'Écotourisme: rapport final*, Madrid, OMT, 150 p.

Pôle relai lagunes méditerranéennes et Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (2008), « Écotourisme. Outils et bonnes pratiques », 112 p.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement et Organisation Mondiale du Tourisme, 2006, *Vers un tourisme durable. Guide à l'usage des décideurs*, Paris, PNUE, Madrid, OMT, 225 p.

Pupion P.-C. (2010), « Tourisme durable et valorisation de l'environnement du littoral aquitain : diversité et stratégie des acteurs », *Management & Avenir*, vol. 4, n°34, p. 289-305, [en ligne], URL : <http://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-4-page-289.htm>

Région Centre (2003), *Le tourisme de nature*, étude de l'Agence française de l'ingénierie touristique – AFIT, collection les Dossiers et documents de l'AFIT, Guide de savoir-faire, 43 p.

Région Centre (2006), *Stratégie de développement touristique de la région Centre 2006-2010*, 59 p.

Région Centre (2013), *Réalisation d'un plan marketing de tourisme de nature en région Centre – phase I*, étude de MaHoc, Conseil en ingénierie touristique, 52 p.

Région Centre-Val de Loire (2011), *Stratégie régionale du tourisme durable*, 130 p.

Rochette J. (2007),

Seguin G., Rouzet E. (2010), *Marketing du Tourisme durable*, Paris, Dunod, 197 p.

Trumbic I. (2002) : « Sustainable tourism in coastal areas and islands : opportunities, challenges and policies », in Concil of Europe (dir.), *Links between the sustainable development of tourism and regional/spatial planning*, actes du colloque éponyme, Palma de Majorca (Spain), 26-27/05/21999, Concil of Europe Publishing, p. 51-62

## **Webographie**

Agir pour un Tourisme responsable :

<http://www.tourisme-responsable.org>

Agora 21, Agenda 21 for the Travel & Tourism Industry Towards Environmentally Sustainable Development :

<http://wwwv1.agora21.org/johannesburg/rapports/omt-a21.html>

Atalante, la Charte éthique du voyageur :

[www.atalante.fr/qui/charte.html](http://www.atalante.fr/qui/charte.html)

Cairn :

<https://www.cairn.info/>

Charte mondiale du tourisme durable :

<http://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/unwtodeclarations.1995.21.14.1>

Clef Verte :

<http://www.laclefverte.org>

Croq' Nature, la Charte du tourisme équitable :

[www.croqnature.com/tourismeequitable.htm](http://www.croqnature.com/tourismeequitable.htm)

Ecolabel Européen :

<http://www.ecolabels.fr/fr>

Érudit :

<https://www.erudit.org/fr/>

EuroParc Federation :

<http://www.europarc-fr.org>

European Alliance for Responsible Tourism and Hospitality :

[www.earth-net.eu](http://www.earth-net.eu)

European Charter :

[www.european-charter.org](http://www.european-charter.org)

European Tourism Indicators System :

<http://ec.europa.eu/growth/sectors/tourism/offer/sustainable/indicators/>

Géoconfluences :

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/popup/Knafou.htm>

Gîtes de France :

<http://www.gites-de-france.com>

Ministère du Tourisme :

[www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr)

Pavillon Bleu :

<http://www.pavillonbleu.org/1-of-fee/le-pavillon-bleu.html>

Persee :

<http://www.persee.fr/>

Revues :

<http://www.revues.org/>

Science Direct :

<http://www.sciencedirect.com/>

Springer :

<http://www.springer.com/fr/>

SUDOC :

<http://www.sudoc.abes.fr/>

Tourisme et Développement Solidaire, la Charte du tourisme en Village d'accueil :

[www.tourisme-dev-solidaires.org/qui/charte.htm](http://www.tourisme-dev-solidaires.org/qui/charte.htm)

Traité de Lisbonne :

[http://www.traite-de-lisbonne.fr/Traite\\_de\\_Lisbonne.php](http://www.traite-de-lisbonne.fr/Traite_de_Lisbonne.php)

WWF-France, Gîte Panda :

[http://www.wwf.fr/nos\\_modes\\_d\\_action/engager\\_les\\_entreprises/nos\\_partenaires/gites\\_de\\_france.cfm](http://www.wwf.fr/nos_modes_d_action/engager_les_entreprises/nos_partenaires/gites_de_france.cfm)